



Vu pour être annexé à la délibération D2025-059  
Le Maire

Pierre EVRARD

Accusé de réception en préfecture  
062-216209023-20251210-D2025059-AI  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025



# Convention Territoriale Globale

au service du projet social  
de territoire de la  
Communauté  
d'Agglomération du Pays de  
Saint Omer



**CAPSO**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
DU PAYS DE SAINT-OMER



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

**Du 01/01/2026 au 31/12/2030**

<b>Préambule</b>	4
• <b>Rappel principe d'une CTG :</b>	4
• <b>Rappel du rôle et des missions des Caf</b>	5
• <b>Liens avec les schémas départementaux</b>	6
• <b>Liens avec le Service Public de la Petite Enfance</b>	7
<b>Article 1 : Objet de la convention</b>	8
<b>Article 2 : les champs d'intervention de la Caf</b>	9
<b>Article 3 : les champs d'intervention du(es) partenaire(s) signataire(s) de la convention</b>	12
<b>Article 4 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins</b>	18
<b>Article 5 : Engagements des partenaires</b>	20
<b>Article 6 - a : Modalités de collaboration et gouvernance</b>	21
<b>Article 6 - b : Modalités de pilotage opérationnel et d'animation de la démarche</b>	22
<b>Article 7 : Evaluation</b>	23
<b>Article 8 : Echanges de données</b>	24
<b>Article 9 : Communication</b>	24
<b>Article 10 : Durée de la convention</b>	24
<b>Article 11 : Exécution formelle de la convention</b>	25
<b>Article 12 : La fin de la convention</b>	25
<b>Article 13 : Les recours</b>	26
<b>Article 14 : Confidentialité</b>	26
<b>ANNEXE 1 – Diagnostic partagé</b>	34
<b>ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale compétente</b>	90
<b>ANNEXE 3 – Plan d'action 2026/2030 : Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés</b>	103
<b>ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG</b>	140
<b>ANNEXE 5-a : Référentiel national concernant le poste de « Chargé-e de coopération Territoriale CTG »</b>	141
<b>ANNEXE 5-b : Schéma de coopération intercommunale CTG</b>	147
<b>ANNEXE 5-c : Fiches de poste des « Chargé-e-s de coopération territoriale CTG »</b>	148
<b>ANNEXE 6 – Délibération du Conseil Communautaire</b>	163

**Projet Social du Territoire de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Saint Omer**

**Convention Territoriale Globale de Service aux Familles**

**2026 – 2030**

**Entre :**

*La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer*  
dont le siège est à Longuenesse – 2 rue Albert Camus  
représentée par son Président, Monsieur Laurent DENIS

***ci-après dénommée « la CAPSO »***

**et**

*La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais*  
dont le siège est à ARRAS – Rue de Beauffort  
représentée par son Directeur, Monsieur Jean-Jacques PION

***ci-après dénommée « la CAF »***

**et**

*La Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais*  
dont le siège est à CAPINGHEM - 33 rue du Grand But  
représentée par son Président, Monsieur Dominique VERMEULEN

***ci-après dénommée « la MSA »***

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

- Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi
- Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel
- Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de *la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer* en date du 18/12/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

## Préambule

### Rappel principe d'une CTG :

- Les communes (et leur regroupement) sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales afin de répondre aux besoins des familles.
- ~~Pour accompagner les développements, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain.~~
- ~~Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire en cohérence avec les enjeux de développement identifiés et les besoins des familles.~~
- Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale permettant d'élaborer un projet de territoire ayant pour objectif de permettre le maintien et le développement des services aux familles et de réaliser toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, lequel permet d'identifier des priorités et des moyens dans le cadre d'un plan d'actions concertées.
- Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Elle peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. : petite enfance, enfance, jeunesse,

La CTG s'appuie sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs

## **Rappel du rôle et des missions des Caf :**

- Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf soutient l'engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.
- La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.
- Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun,
- Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations,
- Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance,
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants,
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes,
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence,
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles,
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires,
- Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services,
- Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Ces missions dépassant l'échelon communal, l'analyse doit se faire en tenant compte d'une logique territoriale et non administrative. C'est pourquoi, l'échelle pertinente d'élaboration d'un tel projet est celle de l'intercommunalité, chaque commune y adhérant conformément à ses compétences.

## **Liens avec les schémas départementaux :**

L'élaboration d'une CTG s'appuie également sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux: schéma départemental des services aux familles (SDSF), schéma départemental de l'animation de la vie sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté...

En effet, le plan d'action envisagé doit s'inscrire en cohérence avec les orientations retenues dans ces schémas.

Le schéma départemental des services aux familles est animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général.

Le SDSF 3ème génération 2023-2026 s'inscrit dans les principes du décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 prévoyant la mise en place du Comité Départemental Des Services aux Familles réunissant de multiples acteurs.

Ce Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), installé dans le Pas-de-Calais le 17 janvier 2023, a validé les 4 orientations suivantes :

- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents
- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service
- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques
- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département

Un plan d'action détaille les travaux qui seront mis en œuvre ainsi que leur planification sur la durée du schéma.

Différents principes ont été actés concernant les modalités d'animation et de fonctionnement :

- La mise en place d'un Comité de Pilotage restreint réunissant l'Etat (DDETS), la Caf du Pas-de-Calais, le Département, l'Education Nationale, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'AMF (Association des Maires de France du PDC) et l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales),
- Une articulation envisagée entre l'échelon départemental et l'échelon local et un lien à prévoir avec les Conventions Territoriales Globales,
- La présence des différents acteurs signataires du SDSF dans les instances locales des CTG,
- Le renforcement de la communication sur les territoires auprès des élus, des partenaires et des habitants,
- La nécessité de prévoir des indicateurs d'évaluation afin de mesurer l'atteinte des objectifs du SDSF.

### **Liens avec le Service Public de la Petite Enfance :**

Par ailleurs, la collectivité locale peut s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à définir le projet de territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur *la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer* (ANNEXE 1 : diagnostic partagé),
- de définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ANNEXE 2 (liste équipements soutenus par chaque collectivité locale compétente) + ANNEXE 3 (plan d'action - moyens mobilisés par chaque signataire),
- de suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

## Article 2 : les champs d'intervention de la Caf

La Caf du Pas-de-Calais, acteur incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales se doit d'être présente auprès de toutes les familles, tout au long de leur vie.

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent les champs d'interventions suivants :

- **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**

- un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil,
- la pérennisation et le développement des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**

- le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif,
- l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs.

- **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**

- le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
- l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

- **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**

- une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant,
- l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents,
- l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

- **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
  - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs,
  - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
  - la mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité,
  - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
  - un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal,
  - la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
  - l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus,
  - l'animation de la vie sociale des territoires,
  - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et l'encouragement des innovations de terrain.
- **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :**
  - favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité,
  - faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.

Pour mener à bien ces différentes missions, la Caf propose différentes interventions :

- le versement de Prestations Légales (prestations d'entretien, de solvabilisation des familles) et d'aides ou de subventions au titre des financements de l'action sociale pour la Petite Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, l'accompagnement des familles, le travail social et le Logement
- l'Accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale, qui se caractérise par la présence de 2 Chargés d'Accompagnement Territorial et de la Responsable de Territoire de l'Antenne de Développement Social de l'Audomarois
- l'intervention de 6 Travailleurs Sociaux pour l'accompagnement des familles dans le cadre des offres de services liées à la survenue d'un événement fragilisant (séparation, décès, non-décence, ...), qui orientent et accompagnent les familles vers les équipements et services de l'ensemble du territoire en interaction avec les partenaires
- la participation de l'équipe de la Caf aux instances de réflexion, aux actions ou accompagnements de projets des collectivités et partenaires, sur ses champs de compétence
- le suivi et l'accompagnement technique qui sont réalisés chaque année auprès des équipements bénéficiaires d'une prestation de Service Caf

## **Article 3 : les champs d'intervention du(es) partenaire(s) signataire(s) de la convention**

### **✓ L'intercommunalité**

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) est un établissement public de coopération intercommunal qui dispose de son propre budget, d'une fiscalité et d'une liberté d'administration. Composée de 53 communes, elle compte un peu plus de 105 000 habitants.

La CAPSO est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion de quatre EPCI qui existaient auparavant, par un projet de territoire écrit conjointement.

Ce projet de territoire, renouvelé en 2020, définit les grandes orientations stratégiques et politiques de la CAPSO jusqu'en 2026. Sa déclinaison opérationnelle se réalise au travers des compétences que la CAPSO intègre dans ses statuts.

### ***Compétences obligatoires :***

#### **1. Développement économique**

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

#### **2. Aménagement de l'espace communautaire**

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Définition, création et réalisation d'opération(s) d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

#### **3. Equilibre social de l'habitat**

- Programme Local de l'Habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

**4. Politique de la Ville**

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

**5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement****6. En matière d'accueil des gens du voyage :**

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup> du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

**7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés****8. Eau****9. Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8****10. Gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1.***Compétences supplémentaires :*

- 1. Crédit ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire**
- 2. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**
- 3. Action sociale d'intérêt communautaire**
- 4. Participation à une convention France services et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.**
- 5. Petite enfance, jeunesse**
  - Création et gestion des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais petite enfance et des lieux d'accueil enfants parents
  - Actions menées dans le cadre du point information jeunesse
- 6. Santé**
  - Création ou construction de bâtiments destinés à accueillir les maisons de santé pluridisciplinaires de Thérouanne et d'Eperlecques
  - Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé
  - Animation et coordination des actions de promotion de la santé

**7. Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'utilisation de véhicules électriques et hybrides rechargeables définies dans le cadre du schéma directeur**

**8. Protection et mise en valeur de l'environnement et cadre de vie**

- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

**9. Lutte contre les rats musqués**

**10. Aménagement numérique du territoire et développement des usages numériques**

- Définition et mise en œuvre d'une stratégie des usages et services numériques y compris l'inclusion numérique
- Réseaux et services locaux de communications électronique (article L1425-1 du CGCT)

**11. Elaboration et suivi d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics**

**12. Création et entretien des ouvrages hydraulique douce communautaires**

**13. Gestion du ramassage et de la **fourrière intercommunale** pour les animaux errants**

**14. Action culturelle et sportive**

- Organisation, accueil ou soutien, dans le cadre d'une démarche coordonnée avec les communes, d'évènements sportifs ou culturels d'envergure régionale, nationale ou internationale, ou concourant directement à l'attractivité du territoire intercommunal
- Soutien à des actions culturelles et sportives à rayonnement communautaire
- Enseignement de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques y compris l'éducation culturelle et artistique
- Valorisation et promotion du patrimoine dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire
- Coordination du réseau des bibliothèques
- Diffusion du spectacle vivant

**15. Soutien à l'EPCC La Coupole**

**16. Création et gestion d'équipements touristiques et culturels :**

- La Maison du marais à Saint-Martin-lez-Tatinghem
- Le port fluvial à Aire-sur-la-Lys
- Le moulin Manessier à Fauquembergues
- Le moulin de Mentque-Nortbécourt
- Gestion d'un lieu de diffusion cinématographique à Enerlya à Fauquembergues

**17. Balisage, fauchage et élagage des chemins de randonnées labellisés**

**18. Construction, gestion et exploitation d'un crématorium d'agglomération et du site cinéraire qui lui est associé**

**19. Actions permettant l'accueil, le maintien et le développement de formations universitaires et d'unités de recherche en lien avec le tissu économique et les besoins du territoire, accompagnement de la vie étudiante**

**20. Emploi et insertion professionnelle :**

- La maison de l'insertion professionnelle et de l'emploi
- Participations au fonctionnement de la mission locale et du PLIE.

**21. Prise en charge financière du versement du contingent au SDIS**

**22. Constitution de réserves foncières communautaires**

**23. Alimentation : promotion et soutien à une alimentation saine et durable pour tous** par la définition et la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant<sup>1</sup> (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre d'habitants de leurs territoires (Cf. Annexe 3).

Quel que soit le nombre d'habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI exerçant** la compétence d'AO :

- **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire**; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité.
- **Informant et accompagnant les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents**; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents.

- **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**
- Soutiennent la qualité des modes d'accueil : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1),
- la liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale (Annexe 2),
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3),
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4),
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 7 de la présente convention).

### ✓ Les communes

Les communes, au regard de leur clause générale de compétence, peuvent intervenir dans toutes les matières qui présentent un intérêt public local, dès lors qu'elles n'empêtent pas sur les compétences attribuées par la loi à l'Etat ou à une autre collectivité territoriale. Elles interviennent plus particulièrement dans le cadre de la CTG sur les thématiques de la jeunesse et de l'accès aux droits.

### ✓ La MSA

La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale pour le monde agricole, propose à ses ressortissants, une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge, et repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité et proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique avec une approche globale de l'accompagnement social « interbranches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

Les enjeux pour la MSA, dans l'accompagnement des familles et des jeunes dans leur parcours de vie, reposent sur les axes suivants :

- Améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et les accompagner dans leur parcours de vie en leur apportant des réponses individuelles et collectives,
- Poursuivre le soutien à la création et au développement d'actions et de services aux familles/aux jeunes en s'appuyant sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,
- Soutenir les initiatives portées par des jeunes en territoires ruraux et cultiver l'esprit d'innovation,
- Faire évoluer et renforcer l'offre proposée pour les jeunes en territoires ruraux.

C'est dans ce contexte que la MSA Nord Pas de Calais s'engage pleinement dans cette convention territoriale globale auprès des partenaires du territoire.

## **Article 4 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins :**

Au regard du diagnostic, les principaux enjeux et objectifs définis conjointement sont :

- **En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance :**
  - Formaliser le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant
  - Accompagner et optimiser l'activité des structures d'accueil du jeune enfant en veillant à la qualité d'accueil
  - Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et des familles fragilisées, notamment au sein des structures
  - Poursuivre la promotion de l'activité des Relais Petite Enfance
  - Soutenir le renouvellement des assistants maternels selon les besoins des territoires
  - Accompagner, en partenariat avec les acteurs locaux, les nouveaux porteurs de projets du territoire ayant participé à l'Instance Départementale Eaje/Mam, dans la construction et la définition de leur projet
  - Poursuivre la réflexion sur la création d'une Maison des 1000 premiers jours
- **En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence :**
  - Accompagner le maintien des LAEP
  - Poursuivre l'accompagnement financier du PRE et l'appui au pilotage et au suivi du dispositif et des actions réalisées
- **En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires :**
  - Poursuivre le développement des accueils de loisirs sur toutes les périodes de l'année (été, petites vacances en journées complètes) et renforcer la communication auprès des familles
- **En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes :**
  - Soutenir l'engagement des ados et jeunes adultes et leur parcours vers l'autonomie
  - Pérenniser le Foyer de jeunes Travailleurs
- **En matière de coopération avec les partenaires locaux :**
  - Accompagner les structures d'animation de la vie locale

- **En matière d'accès et de maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles :**
  - Lutter contre le logement non décent
- **En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services :**
  - Favoriser l'inclusion numérique des familles
  - Renforcer le partenariat entre l'Antenne CAF, les Maisons France Services, le CIAS et les communes (CCAS ou secrétaire de Mairie) et faciliter l'accès aux droits
  - Lutter contre le non-recours aux soins

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## Article 5 : Engagements des partenaires

La Caf du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires (moyens humains : personnels qualifiés et en quantité, et matériels : données, statistiques, etc.) pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'action de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De leur côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en ANNEXE 2 et en faisant évoluer, au besoin, l'ingénierie nécessaire.

**Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu.** Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## **Article 6 - a : Modalités de collaboration et gouvernance**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains tels que précisés en annexe 4 (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, de représentants de la Caf, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et de ses 53 communes. En termes d'organisation et afin de favoriser les échanges, il sera réuni à l'échelle des 4 bassins de vie : Nord, Urbain, Morinie/Aire et enfin Fauquembergues.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants,
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Dans le cadre du pilotage de la Ctg, la CAPSO, exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF) ainsi que son bilan intermédiaire et final. La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans ce cadre.

## **Article 6 - b : Modalités de pilotage opérationnel et d'animation de la démarche**

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social de territoire partagé, formalisé via cette Convention Territoriale Globale (Ctg), contribuent au développement et à la structuration d'une offre de service adaptée aux besoins des familles de votre territoire.

Afin de garantir le développement et la structuration de cette offre, le pilotage opérationnel ainsi que l'animation de la démarche doivent être organisés et formalisés. De ce fait, l'évolution des postes de coordonnateurs CEJ existants vers des postes de chargés de coopération territoriales est avérée indispensable au cours de la première Ctg.

S'appuyant sur le référentiel national d'emploi cible fixant les missions, les activités et les attendus de ce poste (ANNEXE 5) et sur la fiche action guidant l'évolution nécessaire, les partenaires signataires de la Ctg précédente, ont pu mener à bien cette évolution. Ainsi, les postes dont les missions ont évolué vers la fonction de chargé de coopération territoriale pourront bénéficier de financements au titre du pilotage pour la durée de la CTG 2026 -2030.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 (Modalités de collaboration et gouvernance de la Ctg) de la présente convention.

En annexe 3, une fiche action est dédiée à la mise en œuvre du pilotage et à l'animation de la démarche.

L'annexe 5-a présente le nouveau référentiel national concernant le poste de chargé·e de coopération Ctg ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation de leur activité.

En annexe 5-b, le schéma de coopération intercommunale.

En annexe 5-c, les fiches de poste des chargé·e·s de coopération.

Compte tenu de la période électorale, une clause de revoyure entre les parties au cours de l'année 2026 est validée afin d'éventuellement clarifier et préciser les objectifs attendus dans le cadre de la CTG.

## Article 7 : Evaluation

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche d'évaluation continue à visée évaluative-structurée autour de deux dimensions complémentaires :

### **1. Le suivi continu du plan d'action**

Un suivi continu du plan d'action est à envisager dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

Un tableau de suivi partagé doit être mis en place par les signataires.

### **2. Le pilotage de la démarche évaluative par la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)**

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CtG ; cet échange se traduit par la formalisation d'une évaluation intermédiaire.
- Des temps de concertations associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CtG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser une évaluation finale.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CtG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CtG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CtG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CtG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'action, constituant l'ANNEXE 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Lorsque la CtG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, à minima les parties relatives au champ d'intervention «petite enfance » de ces bilans sont communiquées au Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF). Ces bilans sont transmis par courrier ou mail par les signataires de la CtG au CDSF.

## **Article 8 : Echanges de données**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Les parties s'engagent à mentionner dans tout document interne ou externe, la source des données.

## **Article 9 : Communication**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **Article 10 : Durée de la convention**

**La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.**

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **Article 11 : Exécution formelle de la convention**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **Article 12 : La fin de la convention**

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure :

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure :

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel :

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation :

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## Article 13 : Les recours

- Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Longuenesse, le 18/12/2025

En 3 exemplaires originaux.

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais	Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
<b>Monsieur Jean-Jacques PION</b>	<b>Monsieur Laurent DENIS</b>
Le Président de la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas de Calais	
<b>Monsieur Dominique VERMEULEN</b>	

Commune d'Aire-sur-la-Lys Le Maire	Commune d'Arques Le Maire
Commune d'Audinchun Le Maire	Commune d'Avrout Le Maire
Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques Le Maire	Commune de Beaumetz-les-Aires Le Maire
Commune de Bellinghem Le Maire	Commune de Blendecques Le Maire
Commune de Bomy Le Maire	Commune de Campagne-les-Wardrecques Le Maire

Commune de Clairmarais Le Maire	Commune de Coyecques Le Maire
Commune de Delettes Le Maire	Commune de Dennebrœucq Le Maire
Commune d'Ecques Le Maire	Commune d'Enquin-lez-Guinegatte Le Maire
Commune d'Eperlecques Le Maire	Commune d'Ergny Saint-Julien Le Maire
Commune de Fauquembergues Le Maire	Commune de Febvin Palfart Le Maire

Commune de Fléchin Le Maire	Commune de Hallines Le Maire
Commune de Helfaut Le Maire	Commune de Heuringhem Le Maire
Commune de Houlle Le Maire	Commune de Laires Le Maire
Commune de Longuenesse Le Maire	Commune de Mametz Le Maire
Commune de Mentque-Nortbécourt Le Maire	Commune de Merck-Saint-Liévin Le Maire

Commune de Moringhem Le Maire	Commune de Moulle Le Maire
Commune de Nordausques Le Maire	Commune de Nort-Leulinghem Le Maire
Commune de Quiestède Le Maire	Commune de Racquinghem Le Maire
Commune de Reclinghem Le Maire	Commune de Renty Le Maire
Commune de Roquetoire Le Maire	Commune de Saint-Augustin Le Maire

Commune de Saint-Martin-d'Hardinghem Le Maire	Commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem Le Maire
Commune de Saint-Omer Le Maire	Commune de Salperwick Le Maire
Commune de Serques Le Maire	Commune de Thérouanne Le Maire
Commune de Thiembronne Le Maire	Commune de Tilques Le Maire
Commune de Tournehem sur la Hem Le Maire	Commune de Wardrecques Le Maire

Commune de Wittes Le Maire	Commune de Wizernes Le Maire
Commune de Zouafques Le Maire	
SIVU du RPI de l'Hermitage Le Président	SIRPC La Croisée des Villages de Dennebrœucq Le Président
SIVU de Thérouanne Le Président	RPC de la Morinie Le Président

## Annexes

- 1.** Diagnostic partagé
- 2.** Liste des équipements et des services soutenus par chaque collectivité locale compétente
- 3.** Plan d'actions 2026-2030, moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés
- 4.** Modalités de pilotage stratégique et opérationnelle et suivi de la CTG
- 5.** **a-** le Référentiel d'emploi "Chargé-e de Coopération Territoriale CTG"  
**b-** Schéma de coopération intercommunale CTG  
**c-** Fiches de poste du ou des "Chargé-e-s de Coopération territoriale CTG"
- 6.** Délibération du Conseil Communautaire

### L'évaluation de la CTG 2021-2025

La CTG 2021/2025 a permis de poser une vision stratégique partagée des enjeux en matière de services aux familles sur le territoire communautaire. Elle s'est appuyée dans la mise en œuvre sur des actions pour la plupart engagées en partenariat étroit avec la CAF.

Signée par les 53 communes, elle a permis de traiter dans un document unique des items spécifiques aux enfants, jeunes et familles.

Sa déclinaison opérationnelle est réelle car l'analyse des fiches actions montre un niveau d'atteinte important.

Les modalités de coopération et d'évaluation sont bien établies sur les thématiques portées par la CAPSO, notamment la petite enfance et le logement. L'existence de comités de pilotage annuels avec les élus, les collaborations régulières entre les chargés de coopération de la CAPSO et les techniciens de la CAF permettent un suivi régulier de la démarche.

L'axe jeunesse, davantage porté par les communes, reste pour cette CTG un enjeu important pour lequel il apparaît primordial de conforter les échanges, accompagnement et mutualisation. L'évolution des missions et le renforcement du nombre de chargés de coopération jeunesse, depuis début 2025, devraient permettre une mobilisation plus importante sur cette thématique, auprès des communes et des gestionnaires associatifs.

La gouvernance de la CTG a par ailleurs souffert d'un manque d'instance de travail permettant d'encourager ces dynamiques. Une nouvelle organisation est proposée afin de permettre des échanges plus réguliers avec les élus et partenaires.

Le travail collaboratif entre les Chargés de Coopération et la CAF doit être un atout pour la CTG 2026-2030.

### La démarche

Reposant sur un diagnostic partagé sur l'ensemble des champs d'intervention de la CAF et ceux souhaités par les collectivités, le projet CTG permet de :

- partager une vision globale des besoins, des ressources, des moyens mobilisés sur le territoire.
- déterminer les axes d'interventions prioritaires à partir d'une vision d'ensemble des problématiques du territoire.
- recenser l'ensemble des interventions des partenaires du territoire, et faire émerger et apparaître l'articulation de ces interventions.
- mobiliser l'ensemble des moyens de la CAF, tous secteurs confondus, en vue de mieux prendre en compte les besoins d'un territoire, d'améliorer la vie quotidienne des habitants.

Le diagnostic a été réalisé à partir des données de la CAF, de la CAPSO, et de l'Agence d'Urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint Omer.

Le diagnostic socio démographique repose sur l'analyse des données et également sur les ressources des acteurs locaux du développement social. Les acteurs et les élus ont participé à des ateliers thématiques ou comités de pilotage en mai et juin 2025.

Dans chaque bassin de vie (Bassin Nord, bassin Morinie/Aire sur la Lys, bassin Fauquembergues et bassin urbain), deux rencontres ont permis d'échanger avec les élus et les partenaires, autour de différentes thématiques :

- La petite enfance et la parentalité
- La jeunesse, l'animation de la vie locale et l'accès aux droits

Ces temps d'échanges ont également permis de réaliser l'évaluation des différentes fiches actions de la première CTG. Ces éléments d'évaluation ont été intégrés aux nouvelles fiches actions de la CTG 2.

Ces temps ont également permis de mesurer l'impact de cette démarche collaborative, tant sur le territoire que sur l'implication des parties prenantes, notamment des chargés de coopération territoriale.

Les services de la CAF et les chargés de coopération territoriale ont participé à l'ensemble des rencontres, ainsi qu'aux comités de pilotage.

## **1. Présentation du territoire**

Le territoire de la CAPSO comporte 104 320 habitants en 2022. Il présente un taux de couverture CAF de 49 %.

20 977 allocataires Caf sont comptabilisés en 2024 pour 51 744 personnes couvertes et 365 allocataires MSA pour 1466 personnes couvertes par les prestations familiales.

La CAF verse 10 969 000 € de prestations légales au titre d'un mois (décembre 2023), 4 163 994 € au titre des financements d'action sociale sur l'année 2024 (équipements, services, appels à projets, dispositifs), et 924 066 € au titre des bonus territoire, liés à la signature de la CTG.

## 2. Données socio-démographiques du territoire

### Population générale :

L'intercommunalité se structure en 4 bassins de vie : Bassin Nord- Bassin urbain-Bassin Morinie/Aire- Bassin de Fauquembergues

Septembre 2025  
Convention Territoriale Globale - CAPSO

### UN TERRITOIRE DE 104 320 HABITANTS RÉPARTIS EN 4 BASSINS DE VIE

Enfance-Jeunesse

	Nombre de communes	Nombre d'habitants
Bassin Nord	13	14 527
Bassin urbain	9	52 045
Bassin Morinie / Aire	14	27 769
Bassin de Fauquembergues	17	9 979



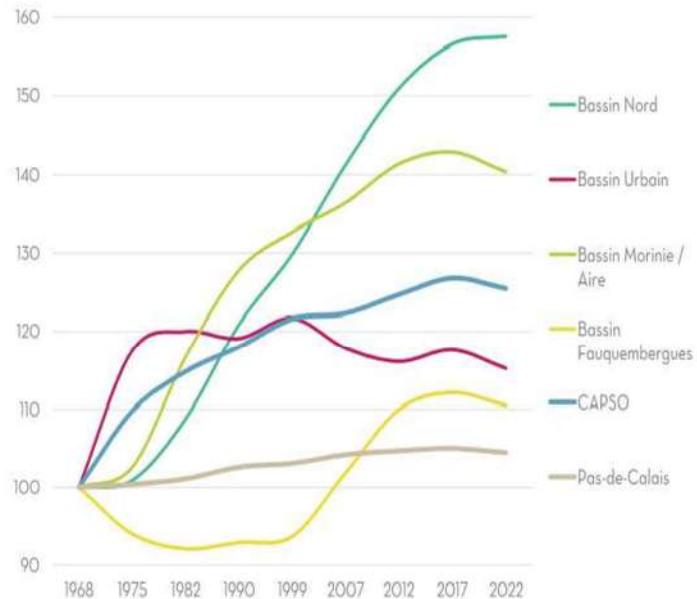
Septembre 2025  
Convention Territoriale Globale - CAPSO

### DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES CONTRASTÉES ENTRE BASSINS DE VIE

Evolution de la population entre 1968 et 2022 (base 100)

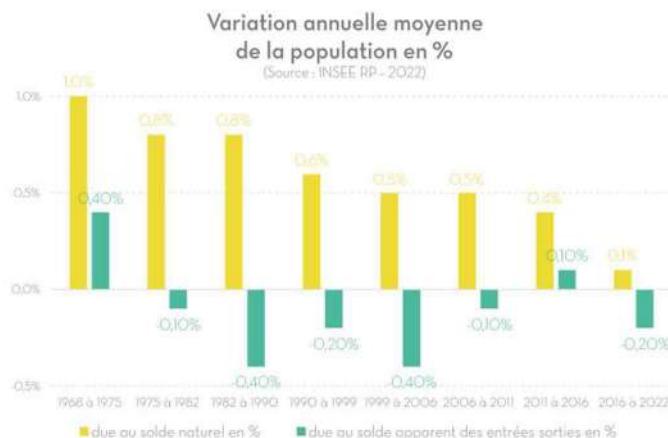
Le bassin urbain est le seul à avoir connu un déclin démographique entre 1999 et 2012, tandis qu'à l'inverse les bassins Nord et Morinie / Aire ont connu une forte augmentation de leur population sur cette période (+20% environ).

Depuis 2012, l'ensemble de la CAPSO voit sa population diminuer, tout comme au niveau départemental, à l'exception du bassin Nord.



Source : INSEE - RP 2022

## EROSION PROGRESSIVE DU SOLDE NATUREL

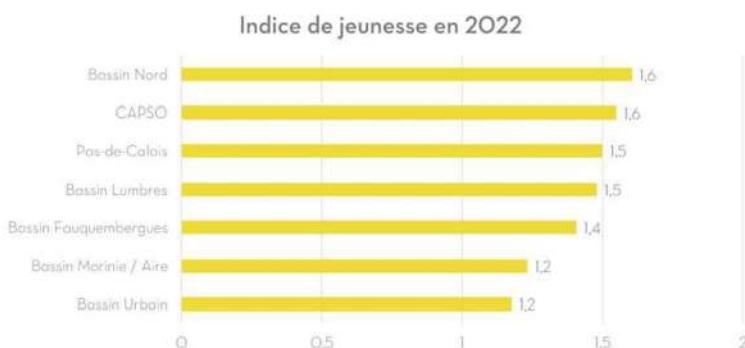


Baisse démographique continue depuis les années 1970.

Le solde naturel s'érode et est même devenu négatif depuis 2020.

Le solde migratoire est instable, souvent négatif, ce qui accentue la diminution du nombre d'habitants.

## UN INDICE DE JEUNESSE TÉMOIGNANT D'UN VIEILLISSEMENT GLOBAL MAIS INÉGAL SELON LES BASSINS



L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 65 ans et plus.

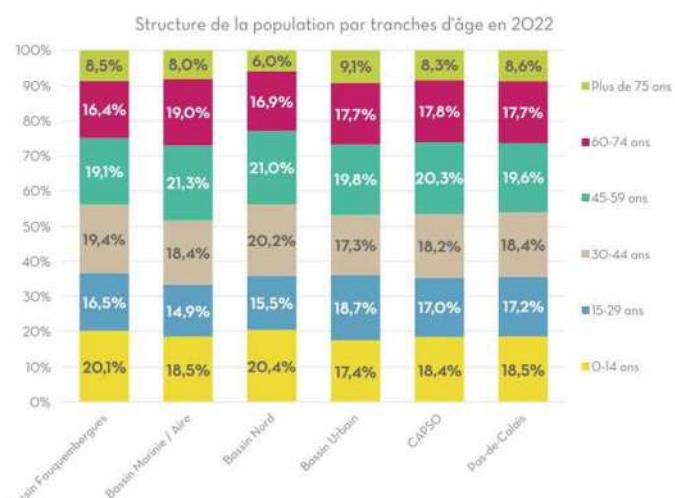
Un indice autour de 1 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux personnes âgées, plus il est élevé, plus il est favorable aux jeunes.

Les communes avec l'indice de jeunesse le plus élevé (rapport favorable aux jeunes) se retrouvent plutôt dans les communes du bassin Nord les plus éloignées du pôle urbain ainsi que certaines communes des bassins Morinie / Aire et Fauquembergues.

De manière générale, on observe un rapport plutôt favorable aux personnes âgées dans les communes urbaines et de première couronne, tandis qu'il est de plus en plus favorable aux jeunes à mesure que l'on s'éloigne du pôle urbain.

Cependant, l'indice de jeunesse diminue de manière globale sur l'ensemble des bassins.

## UNE STRUCTURE DE LA POPULATION CONFIRMANT LES SITUATIONS INÉGALES DES BASSINS FACE AU VIEILLISSEMENT



Les bassins Nord et Fauquembergues présentent des parts importantes de 0-14 ans et de 30-44 ans notamment l'installation récente de jeunes ménages et familles avec enfants en raison notamment de prix de l'immobilier plus faibles (Fauquembergues) et d'une géographie favorable entre plusieurs bassins d'emplois (Nord). Cependant, le bassin de Fauquembergues comporte également une très forte part de personnes âgées (75 ans et plus).

A l'inverse, le bassin urbain comprend la plus forte proportion de jeunes entre 15 et 29 ans mais la plus faible pour les 30-44 ans.

C'est enfin dans le bassin Morinie / Aire que l'on retrouve les plus fortes proportions de ménages de 45-59 ans et 60-74 ans, traduisant le vieillissement de familles installées dans ces communes dans les années 1990-2000.

Dans l'ensemble, la proportion des catégories les plus jeunes continue à diminuer tandis que celle des plus de 60 ans continue d'augmenter.

## **Des quartiers prioritaires aux caractéristiques spécifiques :**

7920 habitants résident sur les 3 quartiers prioritaires de la CAPSO, soit 7.5% de la population intercommunale. Ces quartiers, conformément aux critères nationaux utilisés, sont caractérisés par une concentration de ménages précaires.

Ils sont, à l'image des QPV, également marqués par <sup>1</sup> :

- une part de 0-14 ans plus importante : 23,7%
- un indice de jeunesse de 2
- un taux important de familles monoparentales : 42.2%

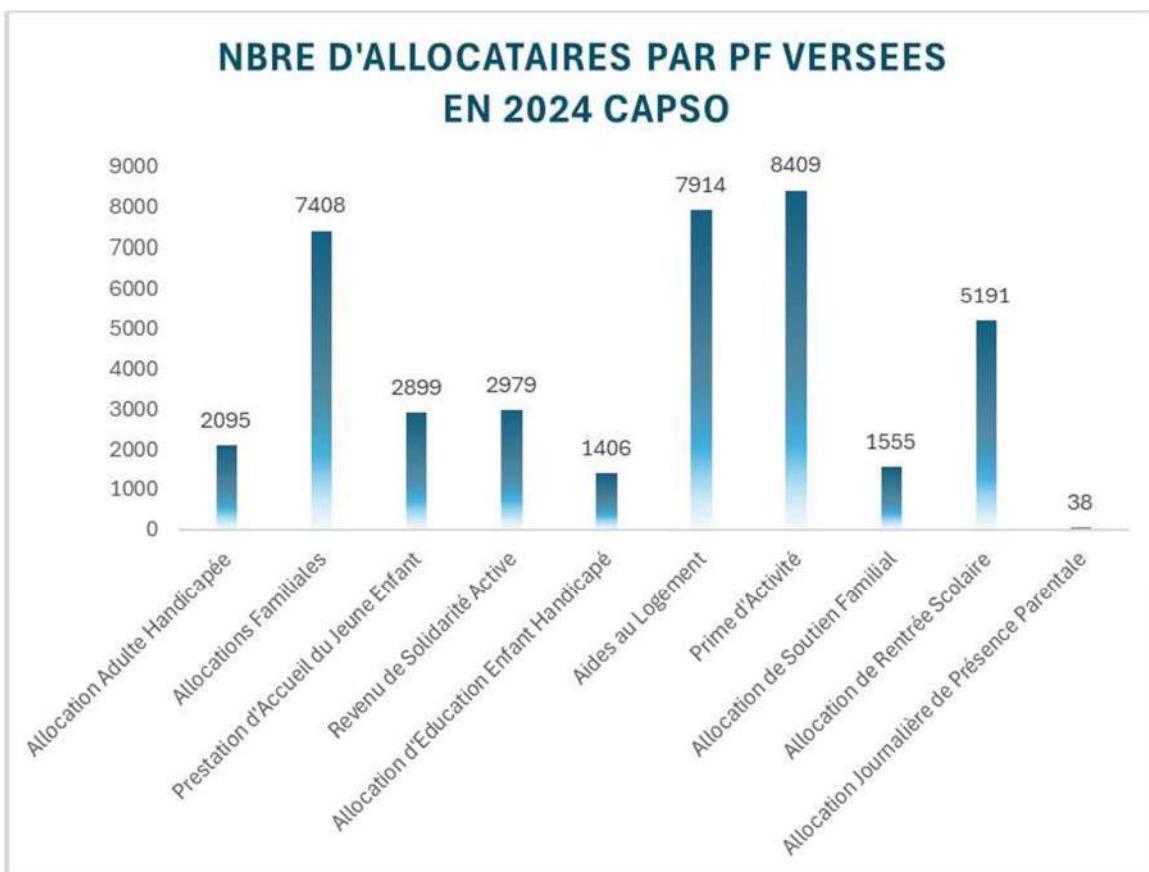
## **Population allocataire :**

	Année Réf	CAPSO	Variation sur 5 ans	Pas-de-Calais	Variation sur 5 ans
Nombre d'habitants (INSEE)	2022	104320	+1.32 %	1 462 167	- 0,40 %
Nombre d'allocataires Caf	2024	<b>20G77</b>	- 3,77 %	<b>308 31G</b>	- 2,46 %
Nombre de personnes couvertes Caf	2024	<b>51744</b>	- 6,24 %	<b>747 4G8</b>	- 5,77 %
Taux de couverture Caf	2023	4G %		52 %	
Nombre d'allocataires MSA	2023	365			
Nombre de personnes couvertes Prestations familiales MSA	2023	1466			

---

<sup>1</sup> Source : SIG ville

Année Réf	CAPSO	Pas-de-Calais
Part des familles allocataires dont couples avec enfant(s) dont familles monoparentales	52 % 37 % 15 %	51 % 36 % 15 %
Part des allocataires sans enfants dont couples sans enfants dont allocataires isolés	48 % 7 % 41 %	50 % 7 % 43 %
Nombre de monoparents 1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 enfants ou plus	3 306 1 5G8 1 152 3G2 164	47 866 23 621 15 G4G 5 824 2 472
Nombre de couples 1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 enfants ou plus	8 G73 1 840 3 808 1 437 487	128 807 26 678 54 517 1G 64G 6 G1G



Nous constatons une évolution de +1.32% du nombre d'habitants sur le territoire, avec une diminution du nombre d'allocataires CAF de – 3,77 % sur 5 ans.

Les familles représentent 52 % des allocataires CAF. Les familles en couple avec enfants prédominent soit 37 % et sont principalement des familles avec 2 enfants. 15 % des familles sont monoparentales, tout comme à l'échelle du département.

La population de l'intercommunalité n'a cessé d'augmenter depuis 1968 jusqu'en 2016, et tend depuis à diminuer (source INSEE). Entre 1990 et 2022, 7 408 nouveaux habitants sont nés ou se sont implantés sur le territoire.

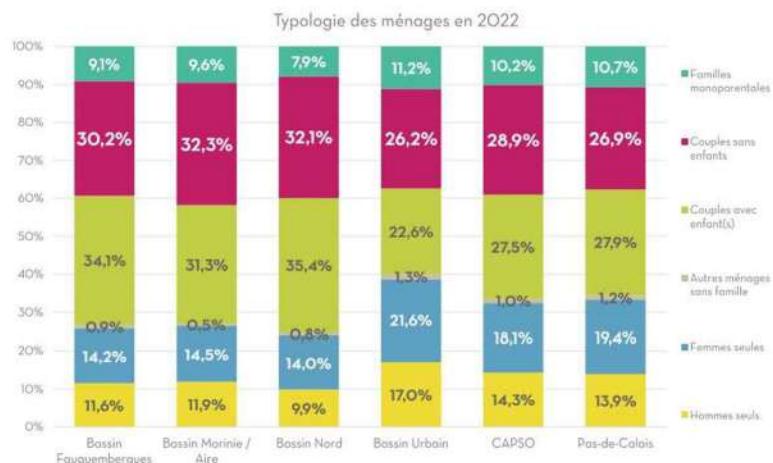
Sur la CAPSO, le nombre de personnes par ménage est passé de 2,94 en 1990, à 2,37 en 2016 et à 2,28 en 2022.

En 2011, le territoire était composé de 41 645 ménages. En 2022, ils étaient 44 876. Les familles composées d'un couple avec enfants (12 340 en 2022) étaient la morphologie de ménage la plus répandue jusqu'en 2016, depuis ce sont les ménages composés d'une personne qui sont les plus représentés (14 560 en 2022). Le nombre de familles monoparentales est assez élevé (4 638 en 2022), et continue d'augmenter (+ 174 depuis 2016 et + 503 de 2011 à 2016). Parmi elles, 82,75 % sont formées d'une femme seule, une proportion en diminution par rapport à 2017 (84,61 %). En parallèle, les couples sans enfants continuent d'augmenter (+ 3,20% depuis 2016), ainsi que les personnes seules (+ 14,26%).

En 2022, le nombre de personnes actives représentait 72,1 % de la population des 15-64 ans. Parmi elles, le nombre d'actifs chez les hommes était de 24 802 contre 21 958 chez les femmes. De manière générale, les emplois féminins demeurent plus précaires, avec une part moins importante de femmes bénéficiant d'un CDI, et un taux nettement supérieur d'emplois à temps partiel.

Septembre 2025  
Convention Territoriale Globale - CAPSO

## DES DIFFÉRENCES SENSIBLES ENTRE BASSINS DANS LA TYPOLOGIE DES MÉNAGES

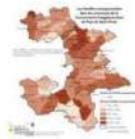


Près de 40% des ménages du bassin urbain sont des personnes seules ou des familles monoparentales. Le taux de familles monoparentales (11,2%), est plus élevé dans ce bassin qu'au niveau départemental.

A l'inverse, dans les bassins Nord et Fauquemergues, plus d'un ménage sur trois est composé d'un couple avec un ou plusieurs enfants, contre un sur quatre dans le bassin urbain. C'est dans le bassin Nord qu'on retrouve la plus forte proportion de ce type de famille (34,1%), mais qui a diminué depuis 2017.

A l'inverse, la proportion de personnes vivant seules a augmenté à toutes les échelles.

Source : INSEE – RP 2022



## UN BASSIN URBAIN CONCENTRANT LES FAMILLES MONOPARENTALES

Les communes présentant les plus fortes concentrations de familles monoparentales sont d'abord les communes urbaines (bassin urbain et Aire-sur-la-Lys).

	Nombre de familles monoparentales (2022)	Part de familles monoparentales parmi les ménages (2022)
Bassin Nord	457	7,9%
Bassin Urbain	2 628	11,2%
Bassin Morinie / Aire	1103	9,6%
Bassin de Fauquembergues	369	9,1%
CAPSO	4 557	10,2%
Pas-de-Calais	67 702	10,7%

## DES MÉNAGES ISOLÉS PARTICULIÈREMENT PRÉSENTS AU SEIN DU BASSIN URBAIN ET DU BASSIN DE FAUQUEMBERGUES

Les ménages d'une seule personne pèsent particulièrement au sein de la population des communes du bassin urbain, où ils représentent plus d'un ménage sur 3, ainsi que sur la commune d'Aire-sur-la-Lys.

A l'inverse, on constate que ce type de ménage est peu présent dans le bassin Nord notamment.

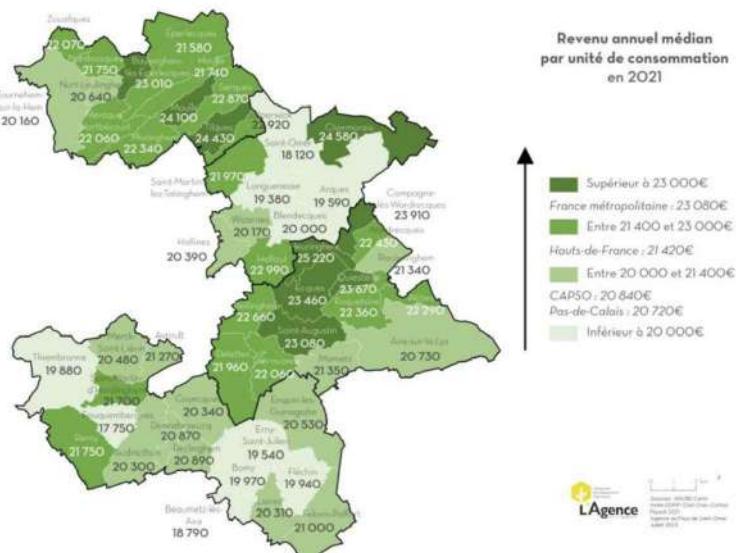
	Nombre de femmes vivant seules (2022)	Nombre d'hommes vivant seuls (2022)	Part de personnes seules parmi les ménages (2022)
Bassin Nord	812	573	23,3%
Bassin Urbain	5 089	4 010	38,7%
Bassin Morinie / Aire	1 666	1 371	26,4%
Bassin de Fauquembergues	575	466	25,6%
CAPSO	8 141	6 419	32,4%
Pas-de-Calais	122 272	87 448	33,2%

Source : INSEE - RP 2022

## NIVEAU DE VIE – REVENU MÉDIAN

Ce sont les communes de première couronne du pôle urbain, à la fois dans le bassin Nord et dans le bassin Morinie / Aire qui ont les revenus médians les plus élevés, au-dessus des moyennes CAPSO, nationale, régionale et départementale

A l'inverse, les revenus médians les plus faibles se retrouvent au sein du pôle urbain, dans les communes les plus éloignées du pôle urbain, notamment dans le bassin de Fauquembergues ainsi qu'à Aire-sur-la-Lys.



## Données socio-économiques (emploi, vulnérabilité...) :

### RATIO ACTIFS / INACTIFS

	Ratio actifs / inactifs parmi la population de 15-64 ans (2022)
Bassin Nord	311
Bassin Urbain	227
Bassin Morinie / Aire	286
Bassin de Fauquembergues	313
CAPSO	259
Pas-de-Calais	257

Le ratio actifs / inactifs est particulièrement favorable aux actifs dans les communes du bassin Nord (entre 260 et 500 actifs pour 100 inactifs, aucune commune sous la moyenne CAPSO). A l'exception de la commune de Fauquembergues (239), l'ensemble de son bassin est également au-dessus de la moyenne intercommunale. Les communes du bassin urbain ont plutôt un ratio inférieur à la moyenne CAPSO, à l'exception de Clairmarais, Helfaut et Wizernes. ; Longuenesse ayant le ratio le plus faible (154). On retrouve également ce dernier type de faible ratio dans la commune d'Aire-sur-la-Lys (232), tandis que le reste bassin Morinie / Aire est au-dessus de la moyenne intercommunale.

Source : INSEE - RP 2022

Le taux de chômage atteint 13,1 % de la population active de 15-64 ans en 2022 (INSEE).

	Année Réf	CAPSO	Variation sur 5 ans	Pas-de-Calais	Variation sur 5 ans
Nombre de bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active)	2024	2 979	- 14,52 %	<b>46 G16</b>	- 13,90 %
Part des bénéficiaires du RSA	2023	<b>15 %</b>		<b>16 %</b>	
Nombre de bénéficiaires de la PPA (Prime d'Activité)	2024	8 409		<b>11G 538</b>	
Part des bénéficiaires de la PPA	2023	<b>3G %</b>		<b>3G %</b>	

Comparée au département, la part des bénéficiaires :

- du Rsa est légèrement inférieure
- de la Ppa est identique

Année Réf	CAPSO	Pas-de-Calais
Part des allocataires sous le seuil de bas revenus	2024	34.83 %
Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent au moins la moitié des ressources	2024	22.21%
Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent la totalité des ressources	2024	7.25 %

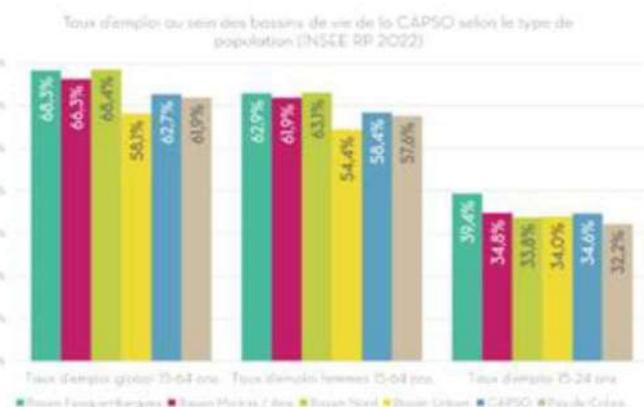
Comparée au département, la part :

- des allocataires à bas revenus est inférieure,
- des allocataires dont le montant des prestations représente au moins la moitié des ressources est inférieure,
- des allocataires dont le montant des prestations représente la totalité des ressources est inférieure.

## ■ TAUX D'EMPLOI SUR LA CAPSO

Les taux d'emploi sur la CAPSO sont tous légèrement supérieurs à ceux observés au niveau départemental. Cette différence est la plus marquée chez les jeunes de 15 à 24 ans, où le taux d'emploi s'élève à 34,6% sur la CAPSO contre 32,2% dans le Pas-de-Calais.

Des disparités importantes en termes de taux d'emploi existent entre le bassin urbain et les autres bassins, quelle que soit la catégorie de population. Les taux d'emploi dans le pôle urbain sont systématiquement inférieurs à ceux observés au niveau du Pas-de-Calais, tandis que c'est dans le bassin Nord que l'on retrouve les plus forts taux d'emploi.



## ■ TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS

7 communes sur les 53 du périmètre CAPSO ont un taux d'emploi des 15-64 ans inférieur ou similaire au taux d'emploi observé au niveau départemental : Longuenesse (48,9%), Fauquembergues (55,2%), Saint-Omer (55,8%), Aire-sur-la-Lys, Hallines, Arques et Tournemont-sur-la-Hem.

Les mêmes communes connaissent également les plus faibles taux d'emploi féminin, ainsi que Blendecques, Fléchin et Erny-Saint-Julien qui se situent sous la moyenne départementale.

Enfin, concernant l'emploi des jeunes, les plus faibles taux se retrouvent plutôt dans des communes rurales ou périurbaines (Erny-Saint-Julien, Salperwick, Bayenghem-lès-Eperlecques, Campagne-lès-Wardrecques, Fauquembergues) ainsi qu'à Longuenesse ; tandis que des communes comme Saint-Omer et Arques sont au-dessus de la moyenne départementale.

	Taux d'emploi des jeunes de 15-24 ans (2022)	Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans (2022)	Taux d'emploi des 15-64 ans (2022)
Bassin Nord	33,8%	63,1%	68,3%
Bassin Urbain	34%	54,4%	58,1%
Bassin Morinie / Aire	34,8%	61,9%	66,3%
Bassin de Fauquembergues	39,4%	62,9%	68,3%
CAPSO	34,6%	58,4%	67,2%
Pas-de-Calais	32,2%	57,6%	61,9%

Source : INSEE - RP 2022

Septembre 2025  
Convention Territoriale Globale - CAPSO

## ■ CONTRATS PRÉCAIRES

11 communes sur les 53 du périmètre CAPSO ont un taux de personnes actives occupées en contrats précaires supérieur aux moyennes de la CAPSO et du Pas-de-Calais.

Saint-Omer est la commune la plus touchée, avec près d'1 salarié sur 4 dans cette situation. Parmi les 10 autres communes, on en retrouve une grande partie au sein du bassin urbain et dans le bassin de Fauquembergues, ainsi que la commune d'Aire-sur-la-Lys.

	Part des personnes actives occupées de 15 ans ou plus en emploi précaire en 2022 (salariées en CDD, intérim, emploi aidé, apprentissage - stage ; non-salariées aides familiales)
Bassin Nord	11,5%
Bassin Urbain	17,1%
Bassin Morinie / Aire	11,7%
Bassin de Fauquembergues	13,3%
CAPSO	14,4%
Pas-de-Calais	14,6%

Source : INSEE - RP 2022

## ■ RATIO CADRES / OUVRIERS

Parmi les communes abritant le plus fort ratio de cadres par rapport au nombre d'ouvriers (plus de 39), on retrouve notamment un certain nombre de communes de première couronne, dont on a constaté précédemment de façon assez logique qu'elles avaient des revenus médians parmi les plus élevés : Ecques, Heuringhem, Campagne-lès-Wardrecques dans le bassin Morinie / Aire ; Salperwick, Tilques, Serques et Moulle dans le bassin Nord, ainsi qu'Eperlecques, Mentre-Nordbécourt et Moringhem.

La commune de Saint-Omer possède également un nombre important de cadres pour 100 ouvriers (41), au contraire d'autres communes du pôle urbain comme Arques (22), Wizernes (28) ou Longuenesse et Saint-Martin-lez-Tatinghem (31). A l'inverse, 14 communes sur 17 dans le bassin de Fauquembergues sont en-dessous de la moyenne intercommunale, d'où une moyenne très faible au niveau du bassin de vie.

	Nombre de cadres pour 100 ouvriers parmi les personnes actives de 15-64 ans (2022)
Bassin Nord	37
Bassin Urbain	30
Bassin Morinie / Aire	30
Bassin de Fauquembergues	20
CAPSO	29
Pas-de-Calais	42

Source : INSEE - RP 2022

### **3. Analyse par enjeu**

#### **3.1 Petite enfance**

**La petite enfance sur le territoire :**

	Année Réf	CAPSO	Variation sur 5 ans	Pas-de-Calais	Variation sur 5 ans
Nombre de naissances domiciliées	2024	985	-4.64 %	13 G03	-10.82 %
Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans (0-2 ans)	2024	2720	-10.34%	40 370	- 10,96 %
Part des enfants de moins de 3 ans		16,60 %		13,04 %	
Nombre d'enfants d'allocataires Caf de 3 à moins de 6 ans	2024	2 887	-12.77 %	41 533	- 14,91 %
Part des enfants de 3 à moins de 6 ans		13,27 %		13,42 %	
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH	2024	15GG	+ 57.84%	1G 406	+ 69,70 %
Part des enfants bénéficiaires de l'AEEH		7,35 %		3,4 %	

	Année Réf	CAPSO	Pas-de-Calais
Nombre d'enfants de moins de 3 ans			
Monoparents : parent actif avec emploi	2024	148	2 342
Couples : 2 parents actifs avec emploi		1 288	18 GG6
Nombre d'enfants de 3 à moins de 6 ans			
Monoparents : parent actif avec emploi	2024	284	4 075
Couples : 2 parents actifs avec emploi		1365	18 002
PAJE : bénéficiaires de primes naissances ou adoption		62	G68
PAJE : droits de Base	2024	2 242	32 G62
PAJE : Prestation Partagée d'Education de l'enfant (PreParE)		321	4 38G
PAJE : CMG pour assistante maternelle			
- enfants de 0 à moins de 3 ans		1 340	13 668
- enfants de 3 à moins de 6 ans		G76	10 375
PAJE : CMG en garde à domicile	2024	572	5 153
PAJE : CMG par une structure d'accueil (association, entreprise agréée ou micro-crèche)		64	567
		142	3 377

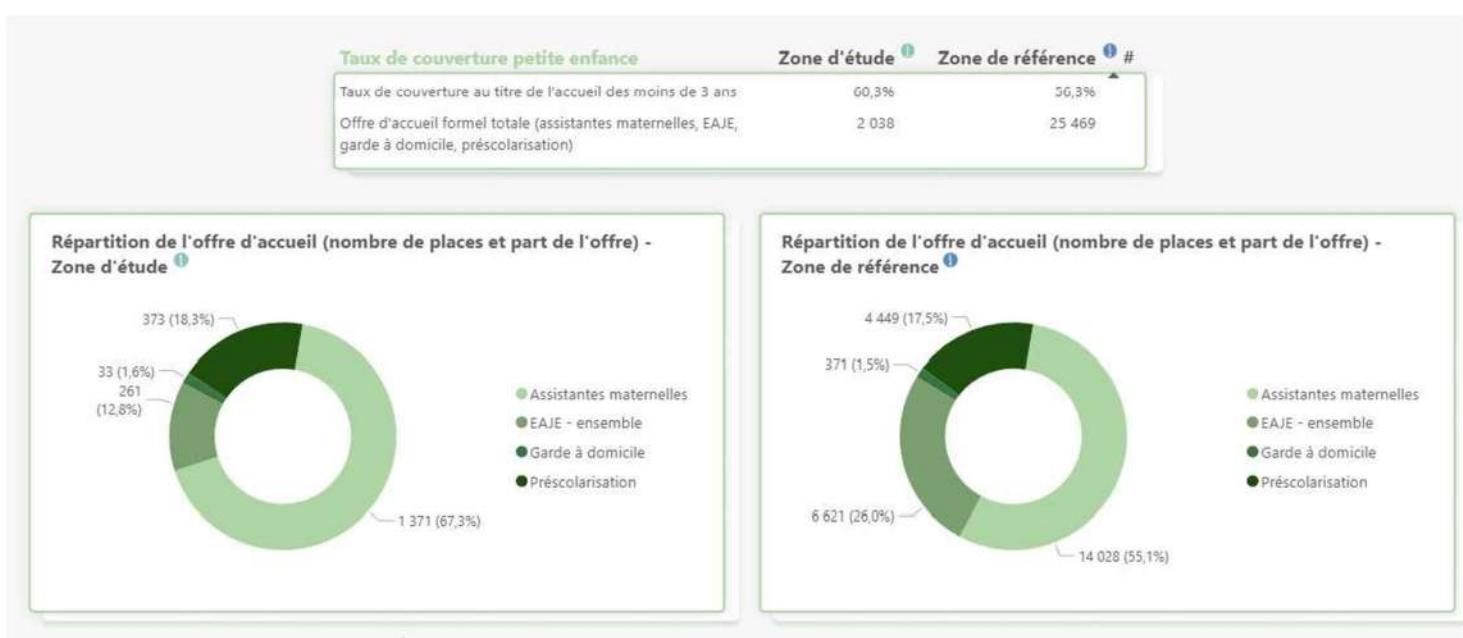
985 naissances ont été comptabilisées sur le territoire en 2024 (INSEE) soit -8.37 % par rapport à 2019.

Sont dénombrés 2720 enfants de moins de 3 ans (BCA 2024) et 2887 enfants de 3 à moins de 6 ans, en nette diminution depuis 2020.

Le taux d'activité des femmes ayant des enfants âgés de 0 à 2 ans est de 70.78 %, à savoir supérieur à la moyenne départementale de 67.95 %.

Ainsi, 1 288 enfants de - de 3 ans ont leurs deux parents qui travaillent et 1 365 enfants de 3 à 5 ans sont dans la même situation. 1 340 enfants de moins de 3 ans sont gardés par une assistante maternelle (parents bénéficiaires du Complément Mode de Garde).

La CAF verse mensuellement sur le territoire, 1 040 000 € au titre des prestations légales pour la petite enfance, dont 411 900 € de CMG.



## **Les EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) :**

Sur le territoire de la CAPSO, 7 établissements d'accueil du jeune enfant sont gérés par la CAPSO :

- 1 micro-crèche « La maison des Bout'choux » située sur la commune d'Ecques, elle est agréée pour 9 places et est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

Sur l'année 2024, la crèche d'Ecques a accueilli 23 familles dont 2 étaient sous le seuil de pauvreté (tarif -1€) soit 8,7%.

Son taux d'occupation sur l'année 2024 était de 76,56%.

- 6 crèches (de 15 à 36 places) :

- La crèche d'Aire-sur-la-Lys est une structure de 36 places ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Sur l'année 2024, la crèche d'Aire-sur-la-Lys a accueilli 92 familles dont 43 étaient sous le seuil de pauvreté (tarif -1€) soit 46,74%.

Son taux d'occupation sur l'année 2024 était de 65,6%.

- La crèche "Les coccinelles" d'Arques a un agrément de 20 places et ses horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Sur l'année 2024, la crèche d'Arques a accueilli 74 familles dont 30 étaient sous le seuil de pauvreté (tarif -1€) soit 40,54%.

Son taux d'occupation sur l'année 2024 était de 80,92%.

- La crèche d'Eperlecques "La Forêt Enchantée" possède également un agrément pour 20 places et accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Sur l'année 2024, la crèche d'Eperlecques a accueilli 39 familles dont 12 étaient sous le seuil de pauvreté (tarif -1€) soit 30,77%.

Son taux d'occupation sur l'année 2024 était de 69,39%.

- La crèche de Longuenesse "Méli-mélodie" a un agrément de 30 places et elle accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Sur l'année 2024, la crèche de Longuenesse a accueilli 60 familles dont 23 étaient sous le seuil de pauvreté (tarif -1€) soit 38,33%.

Son taux d'occupation sur l'année 2024 était de 70,23%.

- La crèche de Saint-Martin-lez-Tatinghem "Croque'Lune" est une structure de 15 places qui est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Sur l'année 2024, la crèche de Saint-Martin-lez-Tatinghem a accueilli 41 enfants dont 9 étaient sous le seuil de pauvreté (tarif -1€) soit 21,95 %

Son taux d'occupation sur l'année 2024 était de 70,42%.

- Le crèche de Saint-Omer "Les Petits Cavaliers" est agréée pour 25 places et accueille les familles du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Sur l'année 2024, la crèche de Saint-Omer a accueilli 72 familles dont 38 étaient sous le seuil de pauvreté (tarif -1€) soit 52,78%.

Son taux d'occupation sur l'année 2024 était de 78,51%.

L'ensemble des établissements gérés par la CAPSO proposent aux familles des repas Bio livrés quotidiennement par un prestataire extérieur. Il est mis en avant la consommation de produits frais et locaux issus pour la grande majorité de l'agriculture locale et biologique.

Il existe également deux autres structures PSU sur le territoire :

- **La Maison de Batistin à Helfaut :**

Structure de 20 places gérée par People & Baby dans le cadre d'une délégation de service public du Centre Hospitalier de la Région de Saint Omer, dont 15 places réservées pour le CHRSO, 2 places pour le SRIAS (Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale), et 3 places destinées aux entreprises (en 2025 : Patis'Nord, Descamps, infirmière libérale). Un Contrat Territorial Réservataire Employeur est financé par la Caf depuis 2023. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 6h15 à 18h15. En 2024, 72 enfants différents ont été accueillis.

- **Le Paradis des enfants de Longuenesse**

La petite crèche "Le paradis des enfants" gérée par l'association ESCAL a un agrément de 15 places à destination des enfants de 4 mois à 6 ans. La structure apporte une réponse en termes de garde aux besoins des familles issues essentiellement du quartier Maillebois.

Les horaires sont :

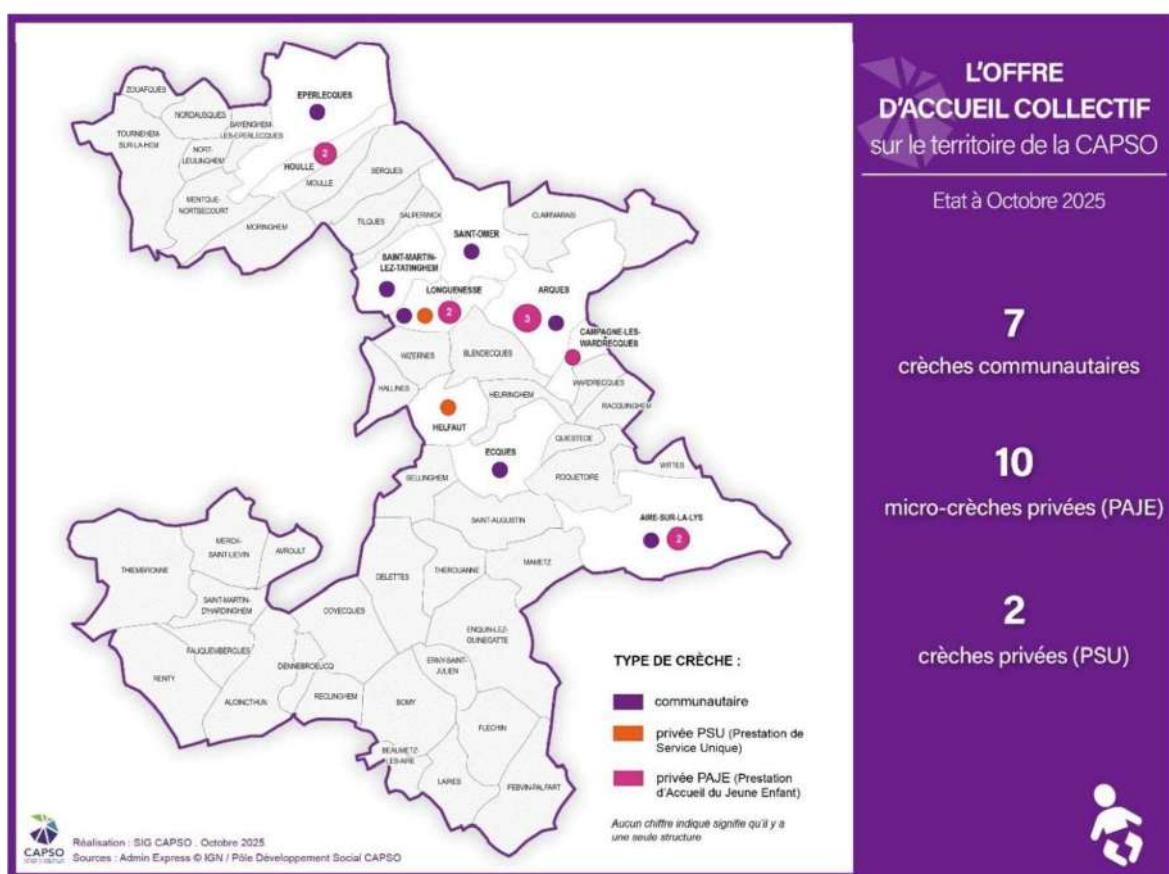
- Lundi, mardi et vendredi de 13h30 à 17h
- Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- Jeudi de 13h30 à 18h

En 2024, la structure a accueilli 70 enfants différents dont 60 identifiés sous le seuil de pauvreté (participations familiales inférieures à 1€).

En plus du mode de garde, la structure propose des actions parentalité, de santé et de bien-être.

Sur le territoire sont dénombrées également 10 micro-crèches privées :

- 2 sur la commune d'Aire-sur-la-Lys
- 3 sur la commune d'Arques
- 1 sur la commune de Campagne-lès-Wardrecques
- 2 sur la commune de Houlle
- 2 sur la commune de Longuenesse



## L'offre d'accueil individuel et les Relais Petite Enfance

### Le Relais Petite Enfance (RPE)

Sur le territoire de la CAPSO, 7 Relais Petite Enfance couvrent les 53 communes de la CAPSO :

- [\*\*RPE d'Arques\*\*](#)
- [\*\*RPE d'Aire-sur-la-Lys\*\*](#)
- [\*\*RPE d'Eperlecques\*\*](#)
- [\*\*RPE de Fauquembergues\*\*](#)
- [\*\*RPE de Longuenesse\*\*](#)
- [\*\*RPE de Saint-Martin-lez-Tatinghem\*\*](#)
- [\*\*RPE de Saint-Omer\*\*](#)



Les Relais Petite Enfance sont des lieux d'information tant pour les parents que pour les assistants maternels et ils ont pour missions :

- d'accompagner les parents et futurs parents dans la recherche d'un mode d'accueil
- d'informer sur les démarches à effectuer en tant que parent employeur
- d'informer sur les droits et devoirs dans le cadre du contrat de travail.

Les RPE sont aussi des lieux de rencontres et d'échanges qui proposent :

- des temps collectifs à destination des enfants accompagnés de leur assistant maternel
- des actions dans un but de professionnalisation des assistants maternels

Pour finir, ces structures participent à l'observatoire de la petite enfance.

Le Relais Petite Enfance comptabilise 8,3 ETP en septembre 2025 sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint -Omer et 450 assistants maternels (AM) au 31 décembre 2024 (-6.5% sur 5 ans) soit un ratio d'1 ETP pour 54 AM.

### **Les assistantes maternelles**

Sur le territoire de la CAPSO ont été dénombrées 450 assistantes maternelles actives au 31/12/24 contre 588 en 2020 (-23.4% en 5 ans).

La baisse du nombre d'assistantes maternelles ne cesse de progresser et est observé un vieillissement de la profession (26 départs en retraite prévus dans les 2ans).

Le métier attire moins et 28 AM déclarent souhaiter une reconversion dans les 2 prochaines années.

Il est observé la difficulté des familles à trouver un mode d'accueil en horaires atypiques (postes dans l'industrie, horaires décalés dans le milieu hospitalier ou le commerce ...).

De plus en plus d'assistantes maternelles ne souhaitent plus travailler le mercredi ni terminer trop tard le soir (après 18h).

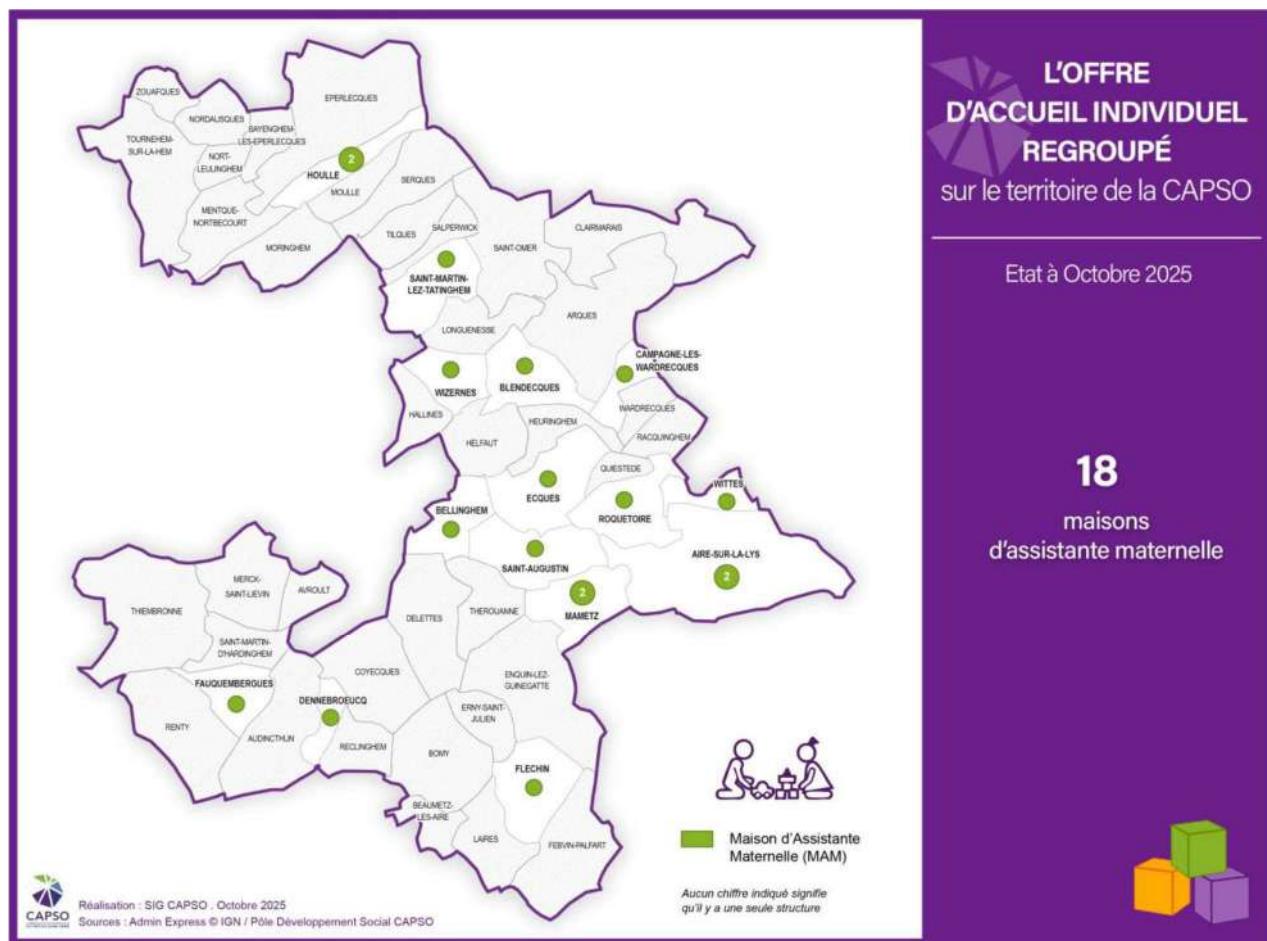
Ces nouvelles conditions d'activité pénalisent les familles car le territoire de la CAPSO possède de nombreux secteurs d'emplois en horaires décalés.

## Les Maisons d'Assistantes Maternelles

Les Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s sont des lieux (maisons) où plusieurs assistant(e)s maternel(le)s se regroupent dans un même espace afin d'accueillir les enfants avec lesquels ils sont en contrat.

Il n'y a ni gestionnaire ni hiérarchie dans les MAM.

Le territoire de la CAPSO compte 18 Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s.



2 MAM ont été cofinancées, au niveau de l'investissement, par la CAF et les communes : Bellinghem et Saint-Augustin. Elles font l'objet d'un suivi partenarial annuel (CAF, PMI, RPE, commune).

## **Concertation des partenaires :**

Chaque année sur le territoire de la CAPSO sont organisés des comités de pilotage locaux par secteur RPE mais aussi un comité de pilotage pour le poste de coordination accueil inclusif et parentalité.

Depuis 2022, 5 comités de pilotage sont mis en place avec :

- 1 comité de pilotage pour le pôle urbain (communes des RPE de Saint-Omer, Longuenesse et Arques)
- 1 comité de pilotage pour les communes du RPE d'Aire-sur-la-Lys
- 1 comité de pilotage pour les communes du RPE de Fauquembergues
- 1 comité de pilotage pour les communes des RPE d'Eperlecques et de Saint-Martin-lez-Tatinghem
- 1 comité de pilotage pour la coordination accueil inclusif et parentalité (inclusion enfants en familles fragilisées, en situation de handicap et le LAEP)

Ces instances regroupent l'ensemble des partenaires institutionnels (CAF, MSA, conseil départemental) mais aussi les élus des communes et les partenaires qui travaillent au quotidien avec l'ensemble de ces services (MIPE, services d'insertion, service culture de l'agglomération ...).

Ces temps d'échanges permettent de mettre en avant l'ensemble des actions mises en place mais aussi de pointer les besoins repérés et de réfléchir ensemble aux actions à développer afin de répondre aux besoins des usagers.

Lors de ces comités de pilotage, a été mis en avant en 2024 que :

### **- Pour l'accueil enfant moins de 3 ans**

- Sur les communes du RPE d'Aire-sur-la-Lys, l'accueil est assuré et assez bien couvert par les différents modes d'accueil et l'offre est diversifiée. Présence d'une offre spécifique déclarée chez les assistants maternels en horaires atypiques (avant 7h et après 20h) et le samedi.
- Sur les communes du RPE d'Arques, l'offre est diversifiée en modes d'accueil (crèche, micro-crèche, MAM, assistants maternels). Il y a une augmentation et une adaptation des places en horaires atypiques chez les AM en réponse au profil du territoire (entreprises générant des emplois postés), cependant certains besoins des familles restent partiellement comblés (nuit).
- Sur les secteurs des RPE d'Eperlecques et de Saint-Martin-lez-Tatinghem, l'accueil est assuré et assez bien couvert (peu d'offres d'accueil pour les horaires particuliers ainsi que le samedi et le dimanche) La tendance observée est qu'une partie des Assistants Maternels font le choix de ne plus travailler le mercredi, ce qui entraîne une sous-activité « choisie » et des difficultés pour les parents en recherche d'un mode d'accueil.
- Pour les communes du RPE de Fauquembergues, l'accueil en petite enfance baisse mais l'offre reste toujours suffisante. L'accueil individuel est le seul mode de garde sur le territoire.

- Sur les communes du RPE de Longuenesse, il y a une diversité dans les modes d'accueil et 1er choix des familles majoritairement respecté. Les assistants maternels montrent une sensible adaptation aux horaires atypiques des familles et il est observé une légère baisse de la sous-activité.
- Pour la commune de Saint-Omer, l'offre est toujours basse mais qui semblerait suffisante pour les enfants de parents actifs (selon la sous activité déclarée par les assistants maternels). Une mise en relation entre le taux de pré-inscription très important au sein de la crèche, la sous-activité déclarée des AM en hausse et des parents en difficultés dans leur recherche de mode d'accueil montre un manque de places en crèches. Peu de places disponibles (crèche PSU) pour de la socialisation et pour des familles en insertion sociale et professionnelle. Très peu de solution pour les demandes en horaires atypiques.

- **Pour les enfants de 3-6ans :**

- Sur le secteur d'Aire sur la Lys, l'accueil est assuré sur le temps scolaire par la garderie, la cantine et par l'accueil de loisirs le mercredi et les vacances scolaires. Ils sont de moins en moins accueillis chez un assistant maternel. L'offre est existante sur la commune d'Aire sur la Lys mais nécessite des déplacements pour les communes alentours et un surcoût pour les familles.
- Sur le secteur d'Arques : problématique sur certaines communes car pas d'accueil individuel possible (AM ou MAM), pour cette tranche d'âge surtout pour les familles postées. L'offre est également centralisée sur la commune d'Arques mais plus accessible pour les familles d'un point de vue financier et géographique.
- Pour le secteur du RPE d'Eperlecques et de Saint-Martin-lez-Tatinghem, l'accueil est assuré en partie par les AM. Il est également assuré en partie par les communes, selon une certaine amplitude, très peu le mercredi, inexistant le week-end et certaines semaines de vacances scolaires (inexistant à Noël, très peu en août)
- Pour les communes du RPE de Fauquembergues, l'offre est insuffisante chez les assistants maternels mais aussi en accueils de loisirs, notamment pour les petites vacances.
- Pour le secteur de Longuenesse : difficultés pour fratries ou enfant seul (lorsque non accueilli(s) avant l'école). Les familles rencontrent des difficultés dues à la situation géographique en fonction de l'école de leur enfant. Certains parents sont réticents pour accueil de loisirs de leur enfant dès l'âge de 3 ans.
- Sur Saint-Omer : offre insuffisante peu de places en crèche, périscolaire et chez les assistants maternels. Le centre social et culturel de Saint-Omer ouvre ses accueils de loisirs à partir de 3ans.

- **Pour les enfants de +6ans :**

Globalement, l'offre principale relève des accueils de loisirs. Le secteur urbain est bien pourvu mais le secteur rural reste peu couvert notamment pour les petites vacances scolaires. Concernant la garde individuelle, l'arrêt des aides financières de la Caf entraîne l'arrêt des contrats. La réforme du CMG concernant les familles monoparentales, qui est entrée en vigueur en septembre 2025, fera peut-être évoluer les pratiques. De plus, il existe très peu de solution pour les besoins en horaires atypiques.

La CAPSO compte dans ses effectifs une coordinatrice accueil inclusif et parentalité. Ce poste a été créé en 2019.

L'objectif est de favoriser l'accueil des enfants de familles dites « fragiles » au sein des crèches et chez les assistants maternels (insertion sociale, professionnel ou en situation de handicap).

La coordinatrice a pour mission :

- d'informer les familles sur les différents modes de garde existants sur le territoire et leur faciliter l'accès.
- d'échanger et de lever d'éventuels freins avec les familles.
- d'accompagner les familles vers les modes de garde pour travailler : la séparation parent/enfant, la socialisation de l'enfant, le déni, l'acceptation du handicap de son enfant, s'octroyer des temps de répit en tant que parent, de s'autoriser à faire garder son enfant par un tiers
- d'accompagner la reprise d'un emploi ou d'une formation pour les parents
- de faire le lien avec les structures médico-sociales du territoire (CAMSP, CMP, SESSAD...)

Les missions de la coordinatrice sont à destination des familles afin de proposer un accompagnement mais aussi un accueil le plus qualitatif possible à ces familles "fragiles". Cet accompagnement ne peut être mis en place sans un travail en étroite collaboration avec les partenaires du territoire (directrices de crèches, animatrices RPE, crèches PSU de l'ESCAL, PMI, Réseau parentalité, centre maternel, travailleurs sociaux de la CAF...).

Pour finir, la coordinatrice accueil inclusif et parentalité propose des temps d'information au public (portes ouvertes maternité, salon du travail, groupe de parents et futurs parents des centres sociaux, groupe de parents en insertion (Mipe, solidarité travail, Exp Ior'IAE), elle est intégrée au CLPE et propose des temps de sensibilisation et de formation aux professionnels de la petite enfance (assistants maternels, agents des crèches et animatrices RPE).

En 2024, 79 demandes ont été accompagnées par la coordinatrice accueil inclusif et parentalité ce qui représente 86 enfants dont 8 en situation de handicap.

71 % des demandes ont trouvé une solution : 27 demandes un accueil en crèche PSU, 19 demandes un accueil chez un assistant maternel et 15 demandes un accueil autre (accueil de loisirs, garde à domicile, solution familiale...).

63,3% des demandes concernent le secteur d'Arques, Longuenesse et Saint-Omer.

## 3.2 La Parentalité

Sur le territoire, il y a :

- 2720 enfants CAF de 0 - 3 ans (2024)
- 2887 enfants CAF de 3 – 5ans (2024)
- 14157 enfants CAF de 6 à moins de 18 ans (6938 de 6 à 11 ans, 7219 de 12 à moins de 18 ans (2024))
- 1537 jeunes CAF de 18 à - de 20 ans

Sur le territoire de la CAPSO, on dénombre 426 familles monoparentales ayant au moins un enfant de moins de 3ans (2024).



## **Etat des lieux des projets et équipements Parentalité**

### **- LES LAEP**

Un L.A.E.P (Lieu d'Accueil Enfant Parent) un espace pour échanger, jouer, passer un bon moment avec son enfant.

Un lieu de socialisation ouvert à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand-parent, assistante familiale...), sans réservation et gratuit, pour y passer 1/2h, 1 ou 2h voire la matinée avec les autres familles.

C'est un lieu qui permet de sortir de chez soi, de rencontrer d'autres personnes, mais aussi d'échanger sur son rôle de parent et de partager avec les autres des astuces ou questionnements.

Dans ces espaces conviviaux, les familles sont accueillies par 2 accueillants.

Avant 2022, le territoire de la CAPSO proposait aux familles 3 lieux d'accueil enfant parent (LAEP).

Deux accueils étaient sur la commune d'Arques (un porté par l'association Community et le second par la CAPSO) et le troisième sur la commune d'Aire-sur-la- Lys porté par l'espace socioculturel de la lys.

À la suite des comités de pilotages locaux en 2021, il avait été mis en avant le besoin d'accompagnement et de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire de la CAPSO.

C'est en 2022, à la suite d'une réflexion commune entre les élus et les partenaires qu'il a été décidé de déployer les LAEP sur 6 nouvelles communes de la CAPSO (Fauquembergues, Enquin lez Guinegatte, Blendecques, Saint-Omer et Eperlecques) en plus de l'accueil déjà existant sur Arques.

Depuis juillet 2025, les accueils de Fauquembergues et d'Enquin lez Guinegatte sont fermés ne répondant pas à la demande des familles de ce secteur, même si les besoins sont constatés par les travailleurs sociaux.

### **- LE PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, concernée par la géographie prioritaire, dispose d'un Programme de Réussite Educative sur les QPV :

- Saint-Exupery/Léon Blum
- Quai du commerce/Saint-Sépulcre

Le dispositif est porté depuis juillet 2021 par la CAPSO.

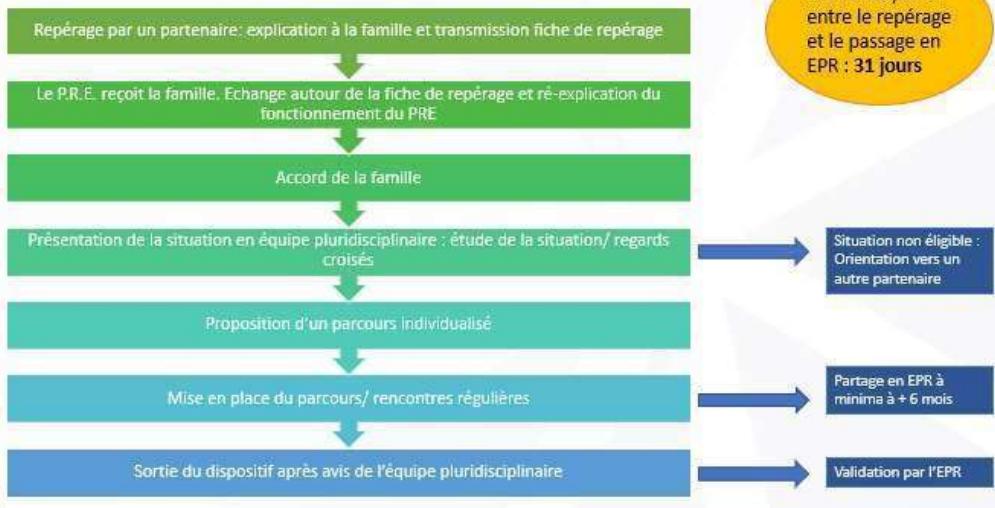
Il compte 3 agents à temps plein : une coordinatrice et deux référentes famille.

Le dispositif a pour but de proposer un accompagnement à des enfants de 2 à 16 ans scolarisés en établissements REP et/ou habitant un des quartiers prioritaires.

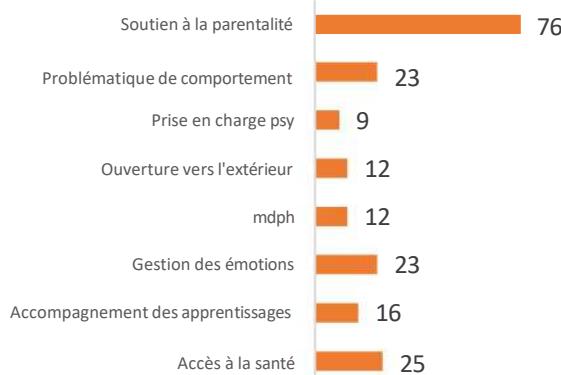
Il s'adresse à des enfants/jeunes ayant des difficultés de tout ordre dans le champ de la scolarité, de la parentalité, de la santé ou tout autre point.

Il s'appuie sur un réseau de partenaires important associé à la prise de décision quant aux intégrations, projets individualisés et sortie du dispositif.

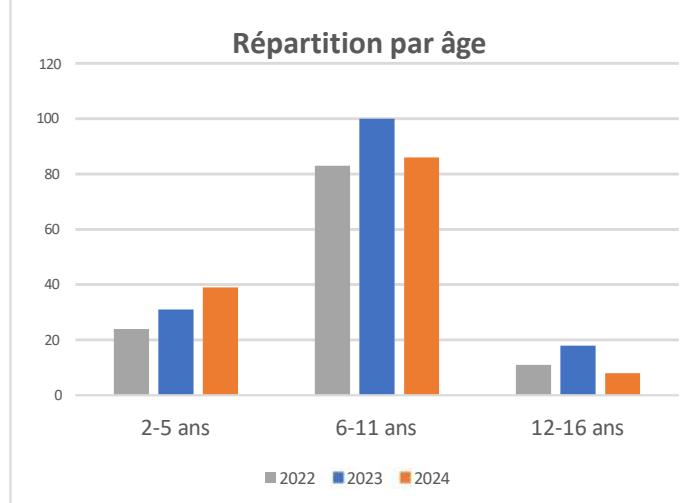
## MODALITES D'ACCES



### Fragilités à l'entrée 2024



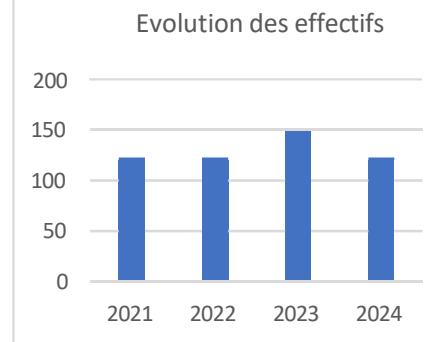
### Répartition par âge



En 2024, le PRE a analysé 133 situations d'enfants et en a intégré 125 en parcours individualisé. Il mène dans ce cadre des suivis individualisés et peut proposer des actions collectives aux bénéficiaires des parcours : **34 actions ont été proposées en 2024.** (21 menées par le PRE/13 mises en place par des partenaires). **51 familles différentes y ont participé.**

Le PRE fonctionne avec l'adhésion des familles. Dans plus d'une situation sur deux, le soutien à la parentalité fait partie des objectifs travaillés.

### Evolution des effectifs



## **Réseau local Parentalité**

Le réseau parentalité est présent sur le territoire de l'Audomarois depuis la naissance du réseau en 2014.

Le comité local se réunit 4 fois par an, différents partenaires au profil varié y participent activement :

la CAPSO (avec ses différents services : petite enfance, PRE...), les coordinations REP, les associations locales, les centres sociaux, le département (Maison des Ados, Protection Maternelle et Infantile...), les travailleurs sociaux de la CAF, la CCPL, l'Education Nationale, Coallia, l'ADAE, la PIJ, la plateforme ELSAA, les IME, le SESSAD....

L'objectif est de favoriser les échanges et la collaboration entre tous les intervenants afin de créer des synergies au bénéfice des familles. Ces comités offrent un cadre propice à la mise en réseau, au partage de bonnes pratiques et à la coordination des actions locales. Ils permettent de mieux identifier les besoins des parents et d'adapter les réponses proposées, tout en renforçant les liens de confiance entre les différents partenaires. Ces temps favorisent une approche collective, contribuent à une meilleure cohérence des actions menées sur le terrain et assurent une prise en charge globale des familles. Les comités locaux constituent ainsi un espace privilégié pour l'émergence de projets communs et d'initiatives, c'est aussi un espace de réflexion et de prise de recul des professionnels.

Des groupes de travail s'organisent également sur différentes thématiques. En 2025, les thématiques en cours sont : les écrans (avec l'organisation d'un temps fort), l'épuisement parental (avec la création d'un outil de sensibilisation), les violences sexuelles et l'inceste (rencontres parents/professionnels pour réfléchir ensemble aux problématiques). Les participants de ces groupes se réunissent 3 à 7 fois dans l'année selon les besoins et l'avancée des projets.

## **Les actions financées FNP1**

De nombreuses actions de soutien à la parentalité sont également développées par les partenaires dans le cadre du Fonds National Parentalité de la CAF, notamment les centres sociaux qui travaillent cette thématique au quotidien. En 2025, on compte 8 porteurs de projets pour 26 actions :

- Le Centre Social et Culturel de Saint Omer :
  - ateliers parents enfants
  - temps d'échanges entre parents
  - rendez-vous culturels en familles
  - séjours familles
- Le Centre Social Jean Ferrat :
  - à la rencontre des parents et des familles
  - discussions de parents
  - la famille en action
- L'Espace de Vie Sociale Les Bellons :
  - parentalité : au bon endroit, au bon moment
  - la parole aux parents
  - les moments en(tre) famille(s)
- Le centre social ESCAL de Longuenesse :
  - l'été en famille
  - le rendez-vous des familles
  - un rêve, un projet, une opportunité
  - ensemble=famille
  - séjour intergénération
- L'Espace Socio Culturel de la Lys :
  - semaine de la famille
  - l'éveil des petits bouts et Parent'aise
  - séjour famille
  - soirées familiales et sorties familles
  - périnatalité
- Le comité local audomarois :
  - La fête en famille
  - Epuisement parental
- La Maison des familles :
  - Groupe de parents
  - Kahoot : parents après la séparation
- Le REP + rattaché au collège de la Morinie :
  - Café des parents dans les écoles
  - Espace parents au collège

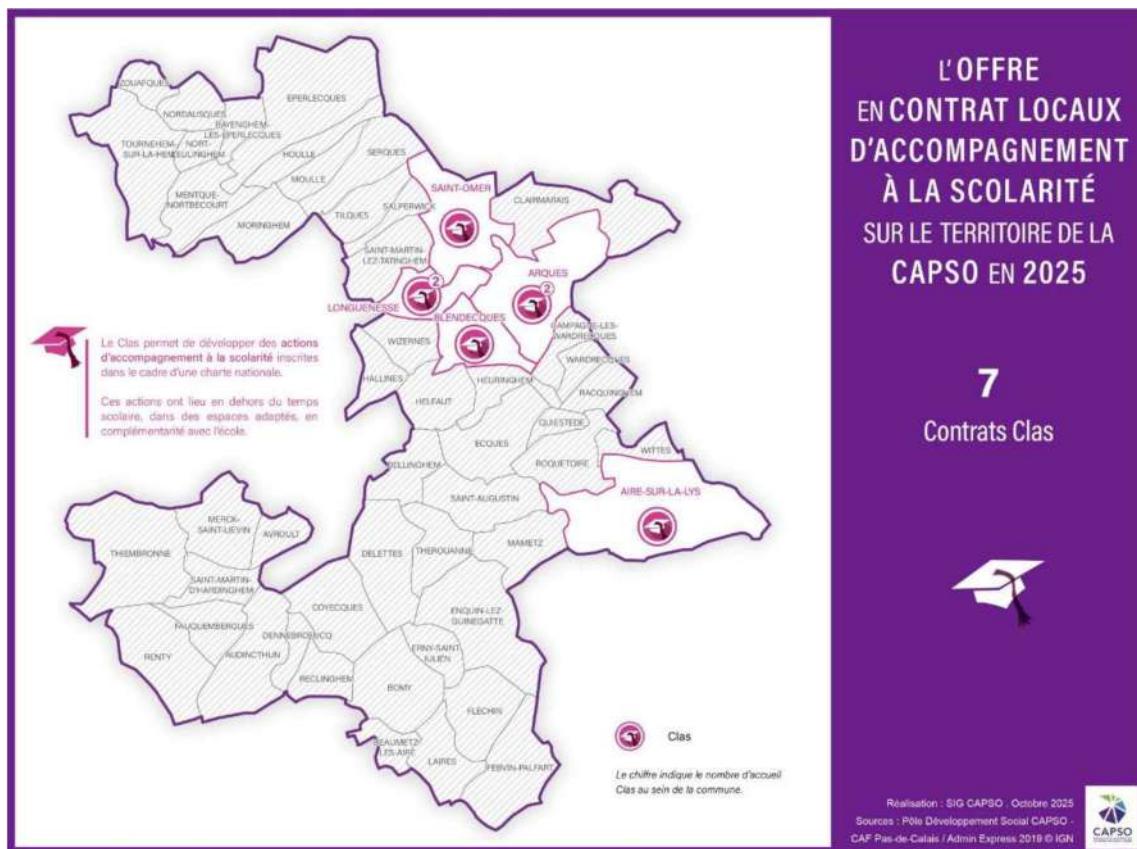
Le secteur urbain est bien couvert par ce type d'actions contrairement au secteur rural qui est dépourvu de porteurs de projets. Quelques ateliers sont toutefois proposés par la Maison France Services de Thérouanne et le tiers lieu Enerlya de Fauquembergues, mais restent largement insuffisants au regard des besoins repérés.

## Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Le territoire de la CAPSO compte 7 Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité portés par :

- le Centre Social et Culturel de Saint-Omer (7 collectifs)
- le Centre Social Jean Ferrat de Arques (9 collectifs)
- le Centre Social ESCAL de Longuenesse (8 collectifs)
- l'Espace Socio Culturel de la Lys (7 collectifs)
- l'Espace de Vie Sociale Les Bellons de Arques (8 collectifs)
- le service jeunesse de Blendecques (2 collectifs)
- la mairie de Longuenesse (2 collectifs)

Le constat est identique à celui réalisé précédemment pour les actions parentalité, le manque de porteurs sur le secteur rural ne permet pas de déployer le dispositif en dehors du pôle urbain et d'Aire sur la Lys.



## **La Maison des familles**

Depuis sa création en 2020, la maison des familles de l'audomarois offre un ensemble de services pour l'enfance et la famille : de la médiation familiale, un espace d'accès au droit de la famille, de la thérapie familiale et de couple et des espaces de rencontres parent/enfant. Elle s'adresse prioritairement à des familles en situation de vulnérabilité et de précarité sociale, économique et relationnelle.

L'équipe est composée : d'un secrétaire, d'une responsable de service, de médiatrices familiales, d'une juriste, d'une psychologue référente parentalité, de thérapeutes familiaux/conjugaux, et d'intervenants en espace de rencontre (éducateurs spécialisés et assistante sociale).

Son activité ne cesse de se développer, en 2024 :

- 258 familles ont été rencontrées pour des entretiens d'information sur la médiation familiale dont 114 accompagnées.
- 72 familles ont été prises en charge dans le cadre des visites médiatisées.
- 166 familles ont été prises en charge par la juriste pour l'accès aux droits.
- 89 familles ont demandé à rencontrer la référente parentalité.
- 11 situations ont bénéficié d'une thérapie dont 3 thérapies de couples et 8 familiales.

Le service répond à un vrai besoin sur le territoire, il est reconnu par l'ensemble des partenaires, les orientations sont nombreuses et la prise en charge des familles adaptée à chaque situation.

## **L'offre de service travail social de la CAF**

Dans le cadre d'une démarche pro active vers les familles déclarant une séparation, un décès d'enfant ou le décès d'un parent, les 6 travailleurs sociaux de l'antenne Caf de Saint Omer, proposent un accompagnement aux familles du territoire.

Près de 1000 séparations ont été déclarées à la CAF sur le territoire de la CAPSO en 2024.

745 familles ont été concernées par un moins un rdv (info-conseil ou accompagnement).

Dans le cadre de la parentalité, les accompagnements durent en moyenne 7 mois. Ils ont pour objectifs de :

- permettre l'ouverture des droits CAF et autres
- recueillir le récit (notamment dans le cadre de violences conjugales ou intra familiales)
- accompagner les démarches et procédures juridiques
- favoriser la construction d'une nouvelle organisation familiale
- maintenir un équilibre budgétaire

**Au titre des financements de fonctionnement CAF (2024)** ce sont 346 523.73 € qui se répartissent comme suit :

- Prestations de Service et Bonus territoire Lieu d'Accueil Enfant Parent : 43 597.95 € (LAEP)
- Prestations de Service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : 143 597.97 € (CLAS)
- Subventions de fonctionnement : 159 327.81 € (Actions parentalité dans le cadre du Fonds National Parentalité 1, Lieu ressource dans le cadre du Fonds National Parentalité 3 et ludothèques)

### **Concertation des partenaires :**

- Sur le secteur d'Aire sur la Lys, les besoins sont couverts pour les parents inactifs et pour des parents actifs qui sont à la demande de temps d'accueil, d'échanges et de partage (LAEP).
- Pour le secteur d'Arques : présence de trois LAEP, deux à Arques et un à Blendecques.
- Pour les communes des RPE d'Eperlecques et de Saint-Martin-lez-Tatinghem, présence d'un LAEP sur la commune d'Eperlecques depuis janvier 2022. L'écoute et l'accompagnement à la parentalité sont proposés par les professionnels de la petite enfance (RPE et EAJE).
- Pour Fauquembergues et les communes du RPE, l'accompagnement à la parentalité était couvert par 2 LAEP (Fauquembergues et Enquin-lez-Guinegatte) depuis janvier 2022. Faute de familles fréquentant ce service et malgré un changement de lieu (proximité de l'école), le service a été contraint de fermer fin juin 2025.
- Pour les communes du secteur du RPE de Longuenesse : orientation vers les LAEP à proximité (Arques et Saint-Omer).
- Pour la ville de Saint-Omer : présence du LAEP sur deux quartiers où la mobilisation est importante.

Pour rappel, les centres sociaux du territoire mettent également en place diverses actions en lien avec la parentalité, qui assurent une couverture des besoins sur le pôle urbain et la commune d'Aire sur la Lys. De plus, la participation de l'ensemble des acteurs au comité local favorise une réelle dynamique de réseau, en offrant la possibilité de travailler ensemble sur des thématiques repérées comme étant prioritaires. Cependant, le secteur rural reste toujours peu couvert.

### 3.3 L'Enfance-jeunesse

Sur le territoire il y a selon les données 2024 :

- 2887 enfants de 3 à 5 ans
- 6938 enfants de 6 à 11 ans
- 7219 enfants de 12 à 17 ans
- 1984 enfants de 18 à 24 ans

#### 22 000 jeunes entre 15 et 29 ans à l'échelle du Pays de Saint-Omer

**129 000**

habitants en 2020 à l'échelle du pays de Saint-Omer

dont **22 000**

entre 15 et 29 ans

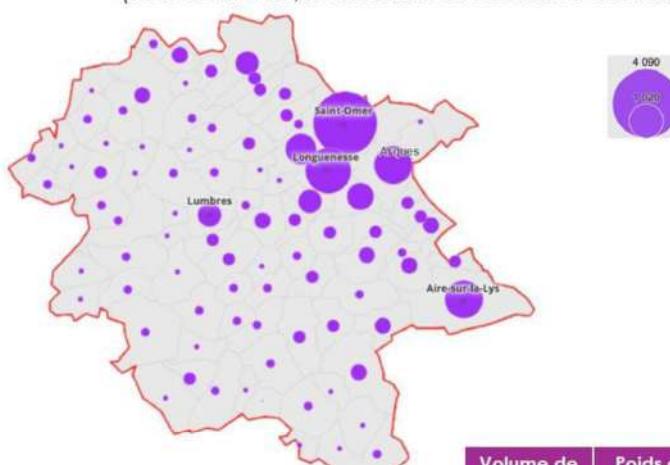
soit 17% de la population

**40%**

des 15-29 ans habitent sur 4 communes du Pays

- 3 660 à Saint-Omer, où les 15-29 ans représentent 25% de la population
- 2 050 à Longuenesse
- 1 540 à Arques
- 1 490 à Aire-sur-la-Lys

**Nombre d'habitants de 15-29 ans en 2020**  
(Source : INSEE ; réalisation : observatoire des territoires)



	Volume de 15-29 ans en 2020	Poids des 15-29 ans en 2020
CA du Pays de Saint-Omer	18 130	17,2 %
CC du Pays de Lumbres	3 844	15,9 %
<b>Pays de Saint-Omer</b>	<b>21 974</b>	<b>17,0 %</b>
Pas-de-Calais	250 614	17,1 %
Hauts de France	1 102 448	18,4 %

NOVASCOPIA

Source : Etude Novascopia – Jeunes apprenants CAPSO

## EFFECTIFS SCOLAIRES

9 490 élèves sont scolarisés en école primaire en 2024 sur la CAPSO (contre 10 869 en 2020), dont 3 474 en maternelle et 5 917 en élémentaire (contre 4 167 et 6 625 en 2020).

82% des élèves du primaire sont scolarisés dans l'enseignement public.

Plus d'1 élève sur 5 du primaire est scolarisé en Education Prioritaire :

- 12,5% (1 190 enfants contre 1 149 en 2020) sont scolarisés dans un établissement REP+ (sur les communes d'Arques, Longuenesse et Saint-Omer)
- 8,5% (809 enfants contre 1 199 en 2020) sont scolarisés dans un établissement REP (sur les communes d'Aire-sur-la-Lys et Racquinghem)

5 633 sont scolarisés au collège en 2020 sur la CAPSO (contre 5 789 élèves en 2020).

70% des élèves de collège sont scolarisés dans l'enseignement public.

Environ 1 élève sur 6 au collège est scolarisé en Education Prioritaire :

- 6,3% (355 jeunes) sont scolarisés dans un établissement REP+ (sur la commune de Saint-Omer)
- 11,3% (636 enfants) sont scolarisés dans un établissement REP (sur la commune d'Aire-sur-la-Lys)

Source : DEPP - Ministère de l'Education Nationale - 2024

## EFFECTIFS SCOLAIRES – COLLÈGES – RENTRÉE 2024

Commune	Collèges publics		Collèges privés	
	Nombre d'établissements	Effectif total (et évolution depuis 2020)	Nombre d'établissements	Effectif total (et évolution depuis 2020)
Aire-sur-la-Lys	1	636 <span style="color: green;">▲</span>	1	854 <span style="color: red;">▼</span>
Arques	1	510 <span style="color: red;">▼</span>		
Fauquembergues	1	290 <span style="color: green;">▲</span>		
Longuenesse	1	462 <span style="color: green;">▲</span>	1	406 <span style="color: red;">▼</span>
Saint-Omer	2 (+ 3 <sup>e</sup> en lycée professionnel)	968 <span style="color: green;">▲</span>	2	425 <span style="color: red;">▼</span>
Thérouanne	1	626 <span style="color: orange;">►</span>		
Wizernes	1	456 <span style="color: red;">▼</span>		

Source : DEPP - Ministère de l'Education Nationale - 2024

## EFFECTIFS SCOLAIRES – LYCÉES – RENTRÉE 2024

Commune	Lycées publics		Lycées privés	
	Nombre d'établissements	Effectif total	Nombre d'établissements	Effectif total
Aire-sur-la-Lys	1	944 <span style="color: red;">▼</span>	1	ND*
Longuenesse	1	914 <span style="color: red;">▼</span>	1	584 <span style="color: orange;">►</span>
Saint-Omer	2	2 028 <span style="color: red;">▼</span>	2	438 <span style="color: red;">▼</span>

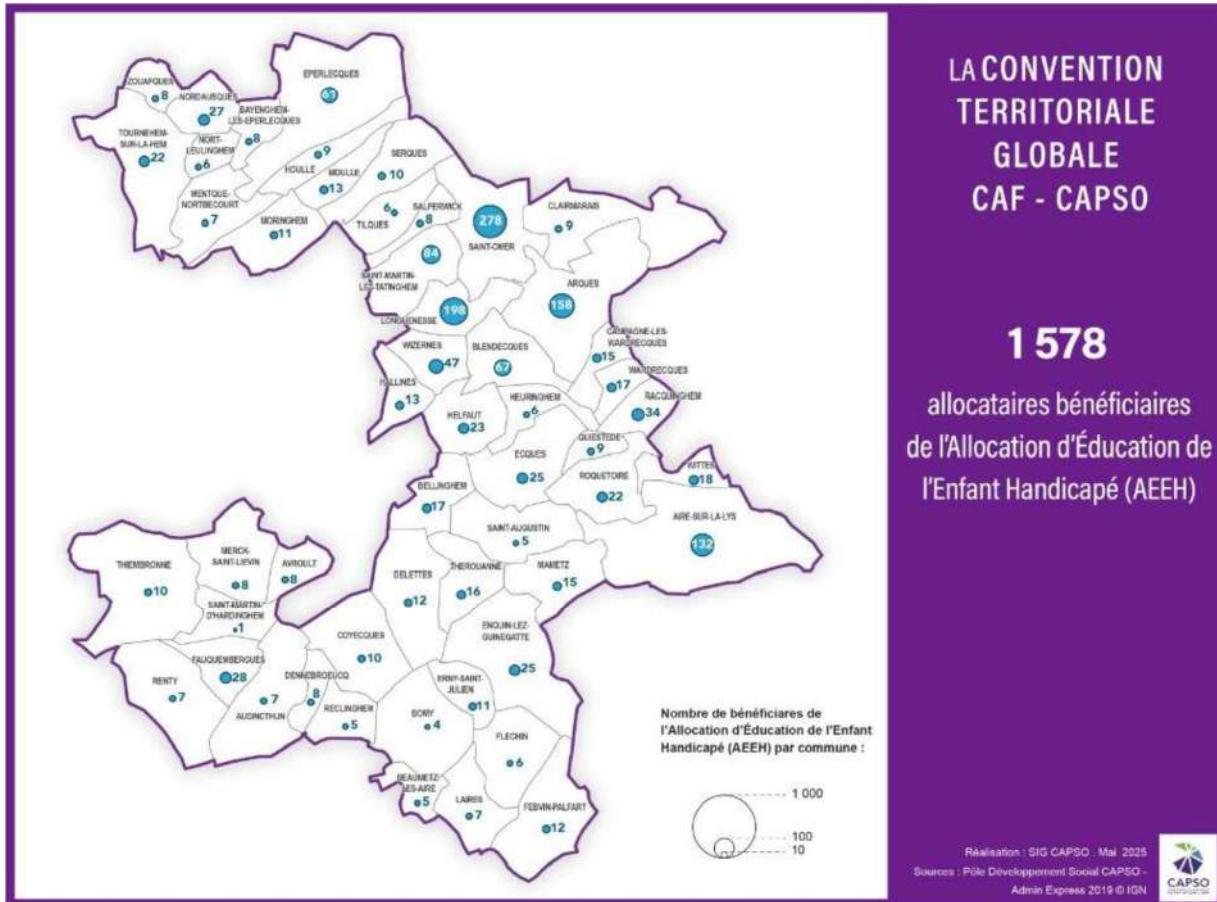
Source : DEPP - Ministère de l'Education Nationale - 2024

\*Rattaché au Ministère de l'Agriculture, le lycée Sainte-Marie à Aire-sur-la-Lys n'est pas comptabilisé dans les effectifs.

## LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF - CAPSO

**1 578**

allocataires bénéficiaires  
de l'Allocation d'Éducation de  
l'Enfant Handicapé (AEEH)



Au titre des financements de fonctionnement CAF (2024) ce sont 1 125 695.52 € qui se répartissent comme suit :

- Prestations de Service et Bonus territoire : 969 910.36 € (Accueils de loisirs)
- Subventions de fonctionnement séjour enfant : 75 785.16€ (Contrats colonies)
- Subventions de fonctionnement Fonds Publics et Territoires : 80 000 € (Actions spécifiques jeunesse)

Les financements au titre des allocations familiales sont de 1 836 400€ / mois (hors complément familial de 363 700€) et 3 740 300 € au titre de l'allocation de rentrée scolaire (versée une fois dans l'année). Le territoire comporte 5191 bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire.

## **Etat des lieux de l'offre Jeunesse**

A l'échelle de la communauté d'agglomération :

- 1 conseil communautaire des jeunes

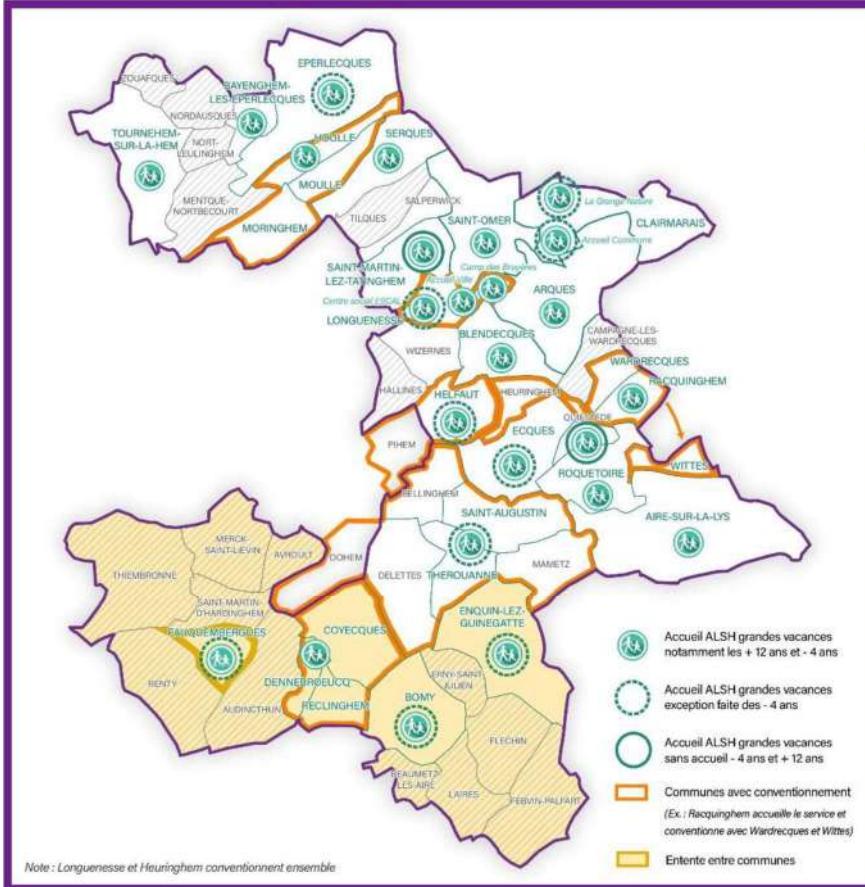
A l'échelle des communes :

- 33 gestionnaires de Centres de loisirs qui couvrent 37 communes
- 4 centres sociaux avec chacun un agrément PS Jeunes et 1 EVS proposent des activités en direction de la jeunesse
- 1 FJT
- 1 CLLAJ
- de nombreux dispositifs : Fond Public et Territoire, Point Information Jeunesse, PS Jeunes...
- de nombreux clubs sportifs existent sur le territoire
- 11 conseils municipaux de jeunes
- des territoires et périodes plus ou moins couverts par l'offre de services

Le détail des cartographies suivantes met en exergue :

- une offre d'ALSH portées majoritairement par les centres sociaux sur le bassin urbain et la commune d'Aire sur la Lys
- une offre davantage développée par les communes en secteur rural et des ALSH portés par plusieurs communes dans au travers des RPI, RPC ou SIVU permettant une couverture territoriale plus importante
- des conventionnements entre certaines communes et gestionnaires de services pour garantir un accès des enfants aux services dans les mêmes conditions (pas de surcoût « extérieur » appliqué)
- une offre moindre le mercredi
- des ententes existantes pour conforter l'accueil sur les vacances scolaires
- un accueil des moins de 4 ans peu développé
- des offres inexistantes sur certaines communes

## L'OFFRE EN ACCUEIL LOISIRS PENDANT LES GRANDES VACANCES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPSO EN 2025



**25** Accueils loisirs pendant les grandes vacances

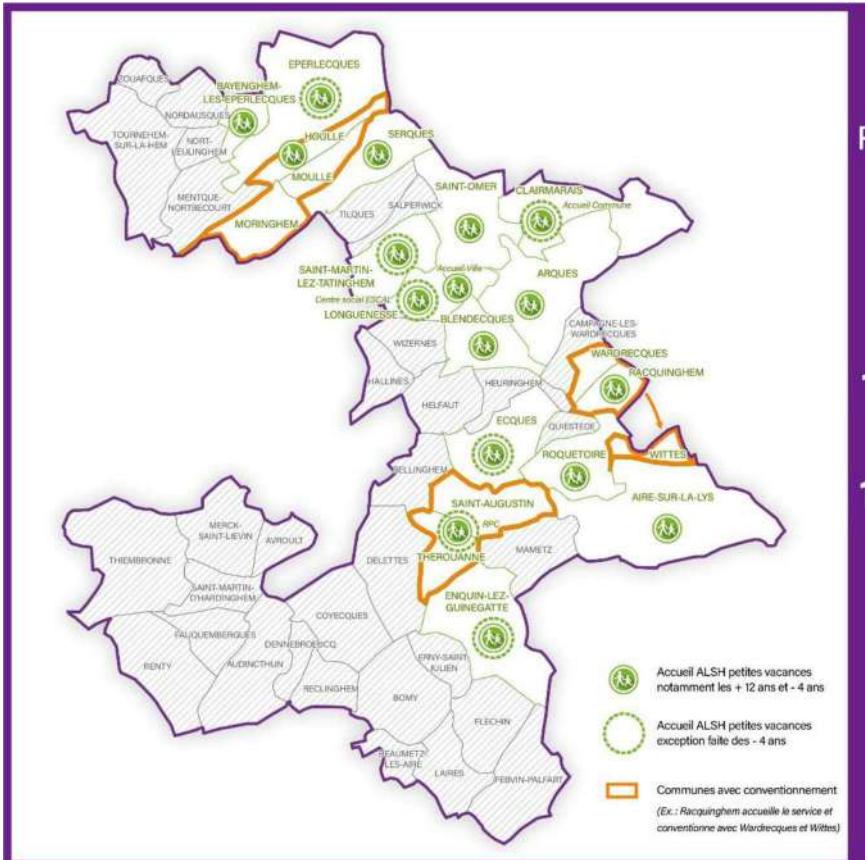
**13** Accueils avec spécificités + 12 ans et - 4 ans



Réalisation : SIG CAPSO , Octobre 2025  
Sources : Pôle Développement Social CAPSO - CAF Pas-de-Calais / Admin Express 2019 © IGN



## L'OFFRE EN ACCUEIL LOISIRS PENDANT LES PETITES VACANCES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPSO EN 2025



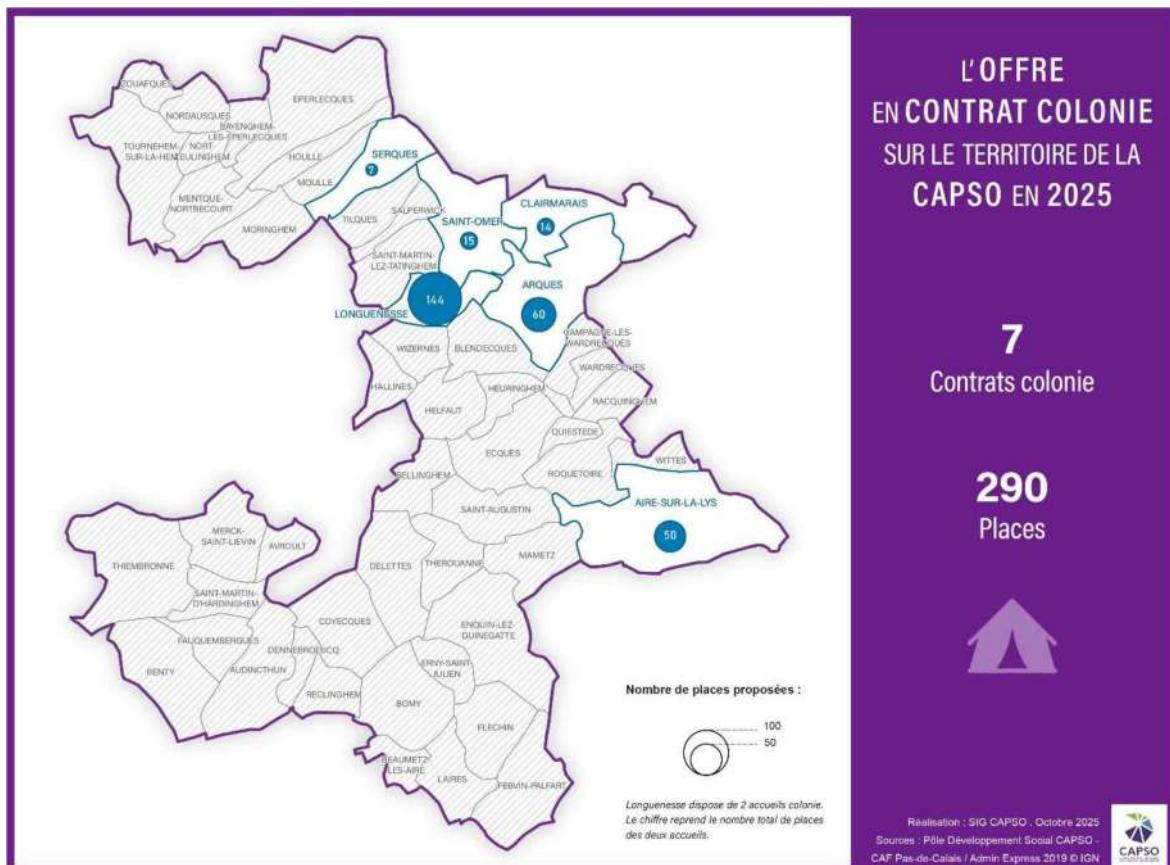
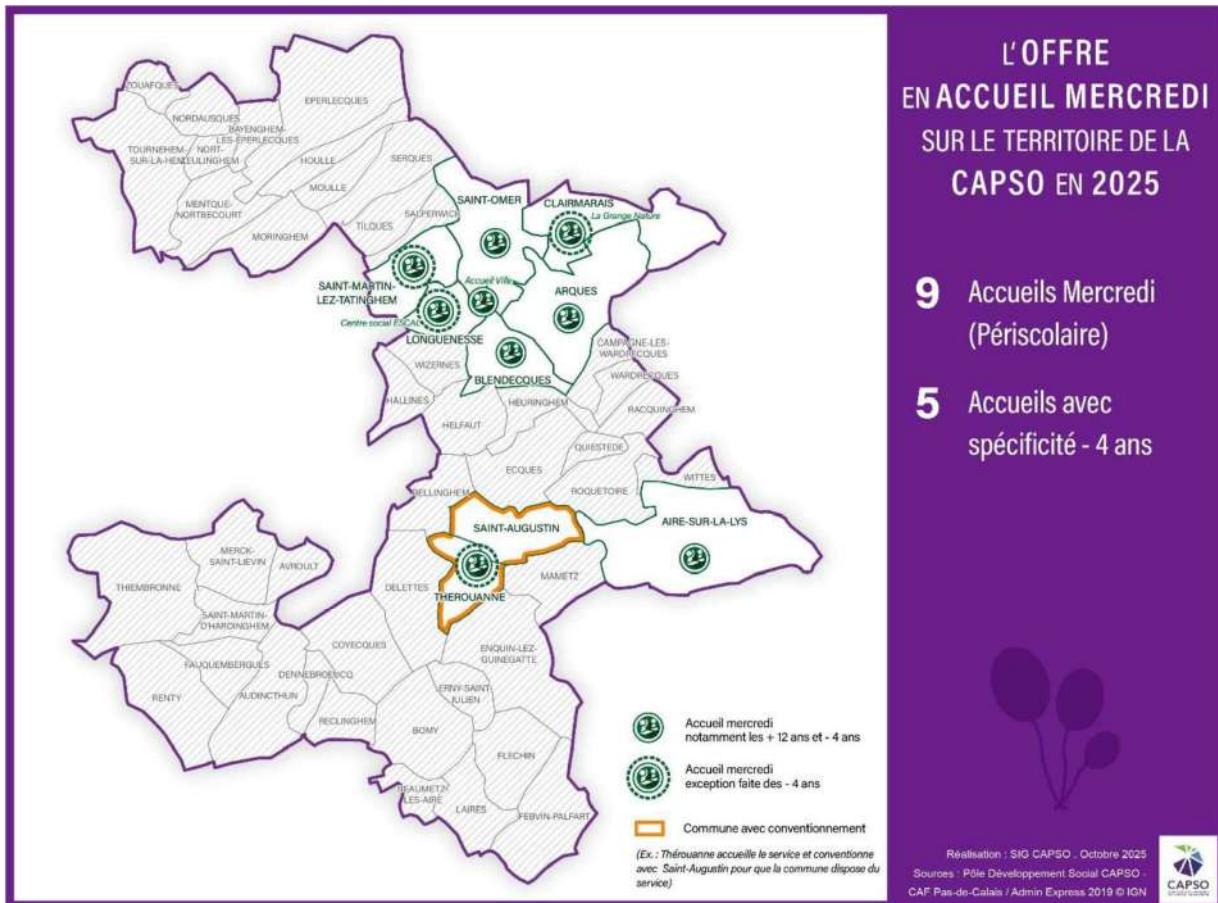
**17** Accueil loisirs pendant les petites vacances

**10** Accueil avec spécificités + 12 ans et - 4 ans



Réalisation : SIG CAPSO - Octobre 2025  
Sources : Pôle Développement Social CAPSO - CAF Pas-de-Calais / Admin Express 2019 © IGN





### **Concertation des partenaires :**

Un atelier de concertation a été organisé par bassin permettant d'interroger les élus et acteurs de la jeunesse sur les forces et faiblesses en matière d'offre de services. Ces échanges ont permis de souligner :

- les ententes existantes en matière d'ALSH sachant que toutes ne se traduisent pas par du conventionnement
- des moyens limités dans le déploiement de services complémentaires (locaux, personnel)
- la nécessité d'accompagner les gestionnaires de services et les familles sur les modalités d'accueil d'enfants porteurs de handicap (financement majoré de la CAF, accompagnement des professionnels, des parents...)
- une approche complexe pour le public « adolescent », moins captif et pour lequel les modalités de repérage et d'adhésion interrogent beaucoup. En fonction des territoires, le public est par ailleurs jugé plus ou moins mobile.

## **Les forces :**

### **Bassin de la Morinie/Aire sur la Lys**

Les gestionnaires accueillent les enfants en situation de handicap, ils intègrent pour la plupart cette question dans le dossier d'inscription.

Présence de city stades dans les villages.

Présence d'un centre social à Aire-sur-la-Lys qui propose des activités variées pour les jeunes

Ecques organise des mini camps dans le cadre des ALSH.

Des ententes sont existantes par conventionnement :

- Heuringhem avec le camp des Bruyères de Longuenesse.
- Mametz avec le SIVU de Thérouanne.
- Wittes et Wardrecques avec Racquinghem.
- Delettes et Bellinghem avec le SIVU de Thérouanne pour l'été.

Les ados fréquentent quelques activités comme le camping mais il faut réussir à constituer un collectif au départ.

La communication en direction des adolescents est un challenge et nécessite de s'adapter à leur centre d'intérêt : Une expérience a été testée à Heuringhem : soirée gaming en partenariat avec le club de foot.

La commune d'Heuringhem a également proposé une soirée jeux de société (public familial).

### **Bassin Fauquembergues**

Le territoire comporte des RPI/RPC qui couvrent plusieurs communes pour la gestion des ALSH.

Un fonctionnement hérité de l'ancienne communauté de communes de Fauquembergues.

Un partenariat existe entre le collège et la MDA.

Fauquembergues possède un Conseil Municipal des Jeunes.

Mise en place de sessions BAFA (12 places) sur FAUQUEMBERGUES avec une prise en charge des frais si le jeune s'engage à travailler dans l'accueil de loisirs de la commune.

### **Bassin Nord**

Des ententes sont existantes par conventionnement :

- Houlle avec Moulle et Moringhem
- Salperwick avec le camp des bruylères de Longuenesse.

L'offre concerne les enfants jusqu'à 12 ans avec une exception sur Eperlecques qui accueille jusqu'à 17 ans.

Les jeunes de ce territoire sont plutôt mobiles.

La colonie de Serques affiche complet (manque de places).

Tournehem sur la Hem propose un accueil de loisirs sauf à Noël.

Eperlecques ouvre les inscriptions aux habitants et ensuite aux extérieurs, elle constate une forte demande pour les communes environnantes, et un manque de place.

### **Bassin urbain**

Des colonies sont proposées.

Les accueils de loisirs accueillent les enfants à besoins particuliers avec un apport de "Gamins exceptionnels".

La CAPSO gère un programme Projet de Réussite Educative.

Une équipe de rue est présente dans la rue de Saint-Omer.

La CAPSO gère un réseau des bibliothèques et médiathèques.

Les collèges sont des partenaires incontournables pour les centres sociaux.

Les centres sociaux proposent des activités variées (colonie, séjours intergénérationnels...).

Les jeunes sont accueillis en soirée et le weekend. Le territoire possède un réseau de partenaires en proximité (PIJ, MDA, MIPE...). Conseil intercommunal de jeunes.

### **Les besoins :**

#### **Bassin de la Morinie/Aire sur la Lys**

Les élus recensent des demandes de la part des familles sur :

- un accueil plus tôt le matin et plus tard le soir.
- intégrer une garderie lors d'un accueil de loisir le mercredi.
- un accueil élargi pour les horaires postés.
- l'aide aux devoirs pendant les garderies.

Les communes regrettent le manque de place dans certains accueils de loisirs avec notamment l'application de quotas (ex : Mametz : 36 places).

Les gestionnaires d'accueils de loisirs rencontrent des difficultés à recruter du personnel d'animation.

Les communes expriment qu'il est difficile de "capter" les publics en précarité sur les offres de loisirs notamment sur les colonies.

#### **Bassin Fauquembergues**

Les élus recensent un besoin d'offre sur la journée complète.

Les communes regrettent le manque de place dans certains accueils de loisirs.

Débat sur l'accueil l'importance d'un accueil le mercredi : besoins des parents / structuration de l'offre, coexistence avec les offres associatives...

La plupart des gestionnaires d'accueils de loisirs recense les besoins des familles via des enquêtes.

L'offre sur les petites vacances scolaires est très limitée, uniquement présente sur Enquin lez Guinegatte (sauf Noël).

Il faut associer les jeunes dans le choix des activités.

#### **Bassin Nord**

Les élus et partenaires recensent un besoin de communiquer pour donner envie aux ados de venir.

Des malles pédagogiques pour les ALSH pourraient être mutualisées.

Il faudrait communiquer sur "Gamins exceptionnels" pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Les élus et partenaires expriment un besoin de renforcer et développer les ALSH petites vacances et mercredis.

#### **Bassin urbain**

Un besoin est recensé pour la tranche d'âge des 12-14 ans avec une réflexion sur une offre intermédiaire ALSH/CAJ.

Un besoin d'accompagnement à la santé et santé mentale (délai d'attente CMP...) est repéré.

Pas de cantine ALSH Saint-Omer.

Il persiste un manque d'accueil périscolaire et en horaires atypiques.

Il y a nécessité d'aborder avec les jeunes les projets de vie.

Il est nécessaire de sensibiliser les jeunes à l'écologie et à l'environnement.

Il y a un travail partenarial en cours sur la prévention spécialisée.

Les besoins sont bien couverts en milieu urbain, notamment par la présence des centres sociaux. Sur le secteur rural, le taux de couverture s'est amélioré mais reste déficitaire pour les petites vacances scolaires, les mercredis et pour les actions en direction des adolescents. Les mutualisations restent à développer.

### 3.4 L'animation de la vie sociale



La politique d'Animation de la Vie Sociale fait partie de l'offre globale de service des Caisse d'Allocations Familiales.

Elle vise à « accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie » et à « faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ».

Pour mener cette politique, la CAF s'appuie notamment sur les Centres Sociaux et les Espaces de Vie Sociale.

Une démarche multi-partenariale au service du territoire a abouti à la signature d'un Schéma Départemental de l'Animation Vie Sociale (CAF du Pas-de-Calais, CARSAT, Département du Pas-de-Calais, Fédération des Centres Sociaux, MSA).

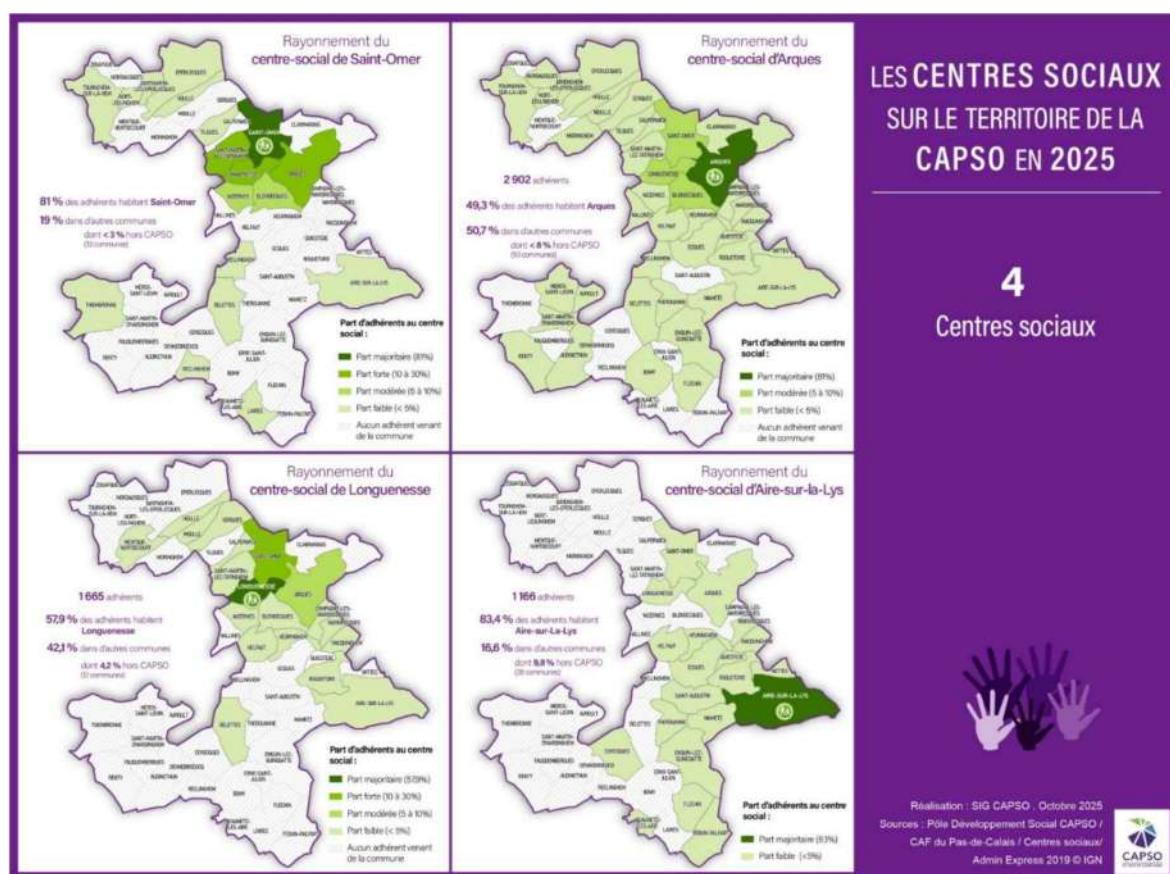
## Les missions communes des structures de l'Animation de la Vie Sociale :

Malgré la diversité des équipements et les spécificités territoriales, toutes les structures de l'Animation de la Vie Sociale poursuivent les mêmes finalités et partagent des valeurs communes.

Trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité. Cette dernière finalité renvoie au développement des capacités des personnes et de leur autonomie. Elle représente la spécificité des structures de l'AVS et constitue un élément de leur plus-value sociale.

## Présentation des structures de l'Animation de la Vie Sociale :



Le territoire de la CAPSO compte 4 centres sociaux et 1 espace de vie sociale :

- **Le Centre Social et Culturel de Saint-Omer (équipe de 20.57 ETP en 2023) dont les enjeux pour la période 2025-2028 sont :**

- Agir sur la mixité sociale et sur l'acceptation de l'autre dans sa diversité.
- Agir sur l'épanouissement et le bien-être individuel et collectif des habitants.
- Agir sur les solidarités collectives.

- **Le centre social Jean Ferrat de Arques (équipe de 28.5 ETP en 2023) dont les axes de travail pour la période 2024-2027 sont :**

- Favoriser l'accompagnement et l'émancipation des habitants en les dotant d'outils pertinents afin qu'ils déplient tout leur potentiel dans la définition de leurs projets de vie.
- Encourager chez les professionnels une approche intégrée axée sur l'éducation et la prévention en vue de favoriser le développement global des habitants et renforcer leur engagement actif dans la société.
- Encourager activement les habitants à sortir du fatalisme en les guidant et en les informant de manière bienveillante, afin de les aider à faire des choix éclairés pour construire un avenir prometteur, à la fois pour eux-mêmes et pour leur entourage.
- Accompagner les familles dans leurs parcours et les aider à renforcer leurs compétences parentales dans le but de créer un environnement positif et propice à l'épanouissement de chacun de ses membres.
- Soutenir activement l'épanouissement des jeunes en les éduquant et en les sensibilisant aux enjeux sociétaux qu'ils doivent affronter.

Son territoire d'intervention est la commune d'Arques, mais il touche plus d'une douzaine d'autres communes, dont certaines sont limitrophes et d'autres plus éloignées.

- **L'Espace Socioculturel de la Lys d'Aire sur la Lys (équipe de 23.76 ETP en 2022) dont les priorités pour la période 2022-2025 sont :**

- Priorité 1 : développer les activités éducatives sociales et culturelles adaptées aux besoins des familles.
- Priorité 2 : renforcer les actions à destination de la jeunesse.
- Priorité 3 : contribuer à l'émancipation et au bien-être des habitants.
- Priorité 4 : impliquer les habitants dans le développement local.
- Priorité 5 : renforcer l'identification, la communication de l'ESL et son partenariat.

- **L'Espace Socio-Culturelet d'Animations de Longuenesse (équipe de 21 ETP en 2022) dont les orientations pour la période 2023-2026 sont :**

- Orientation 1 : développer la communication pour permettre l'accueil de tous.
- Orientation 2 : poursuivre la construction de projets.
- Orientation 3 : agir ensemble pour un meilleur avenir en respectant sa vie, son environnement et la nature.

- **L'espace de Vie Sociale Les Bellons de Arques, porté par l'association Community, dont les défis pour la période 2025-2028 sont :**

- Défi 1 : renforcer les dispositifs de soutien familial et éducatif pour les parents, les futurs parents, les enfants et les jeunes, en impliquant davantage les pères.
- Défi 2 : développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement à la santé pour lutter contre le déni de l'état de santé et améliorer l'accès aux soins dans le quartier.
- Défi 3 : améliorer la communication et l'accessibilité des dispositifs d'accès aux droits, tout en accompagnant les habitants dans leurs projets de vie, y compris le retour à l'emploi et les initiatives de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- Défi 4 : favoriser le vivre ensemble, la cohésion et la fraternité au sein du quartier en développant des initiatives collectives et des événements participatifs.

#### **Fin d'agrément EVS La Brouette Bleue de Fauquembergues et l'Arrêt Création de Fléchin :**

Durant la période précédente, l'espace de vie sociale La Brouette Bleue de Fauquembergues a cessé son activité au 31/12/2022.

L'Arrêt Création de Fléchin n'a pas obtenu le renouvellement de son agrément au-delà du 30/06/2025 ; le projet social déposé ne répondait plus aux critères d'agrément d'un EVS. La structure est davantage centrée sur des événements culturels ponctuels.

#### **Autres structures concourant à l'Animation de la Vie Sociale, au développement des liens sociaux :**

De nombreuses associations sportives sont présentes sur le territoire.

5 foyers ruraux sont également présents sur le secteur rural du bassin de vie de la Morinie/Aire sur la Lys, ainsi qu'un tiers lieu "Enerlya" à Fauquembergues.

Un réseau de 30 bibliothèques et médiathèques (BAPSO) géré par la CAPSO couvre l'ensemble du territoire.

### **Concertation des partenaires :**

Les centres sociaux et espace de vie sociale situés en milieu urbain sont bien identifiés et apportent une diversité d'activités pour l'ensemble de la population et toutes les tranches d'âge. Les élus du bassin de vie de Fauquembergues remarquent que l'association l'Arrêt Création de Fléchin est connue pour le festival mais pas pour ses activités EVS.

Les bibliothèques et médiathèques, ainsi que les foyers ruraux sont également reconnus comme étant de véritables lieux d'animation accueillant une population diversifiée, notamment sur le secteur rural.

Les comités des fêtes et associations sportives rassemblent aussi les habitants en organisant différentes manifestations tout au long de l'année au sein des communes.

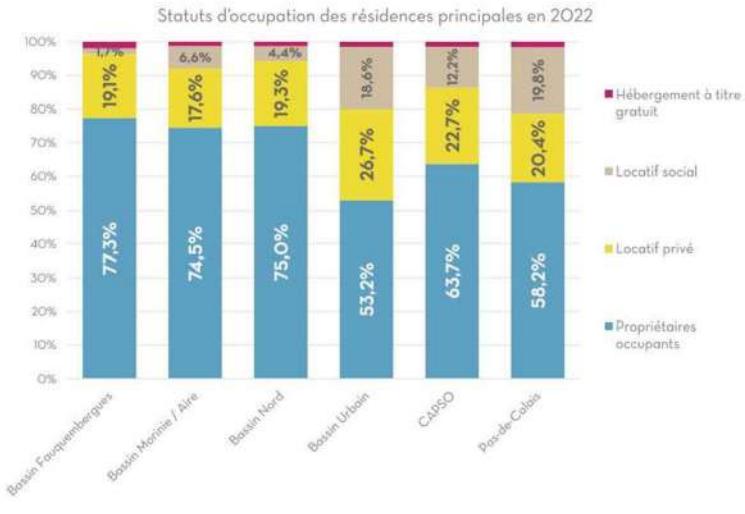
La problématique du manque de bénévoles, combinée à la difficulté de trouver de nouvelles personnes qui souhaiteraient s'engager a été soulevée et partagée par l'ensemble des acteurs.

## 3.5 Logement et cadre de vie

### Le contexte territorial

Septembre 2025  
Convention Territoriale Globale - CAPSO

#### OFFRE DE LOGEMENT



C'est dans le bassin urbain que l'on retrouve la plus forte proportion, et une large majorité de logements locatifs, à la fois dans le parc social (18,6%, légèrement inférieur à la moyenne départementale) et dans le parc privé (26,7%).

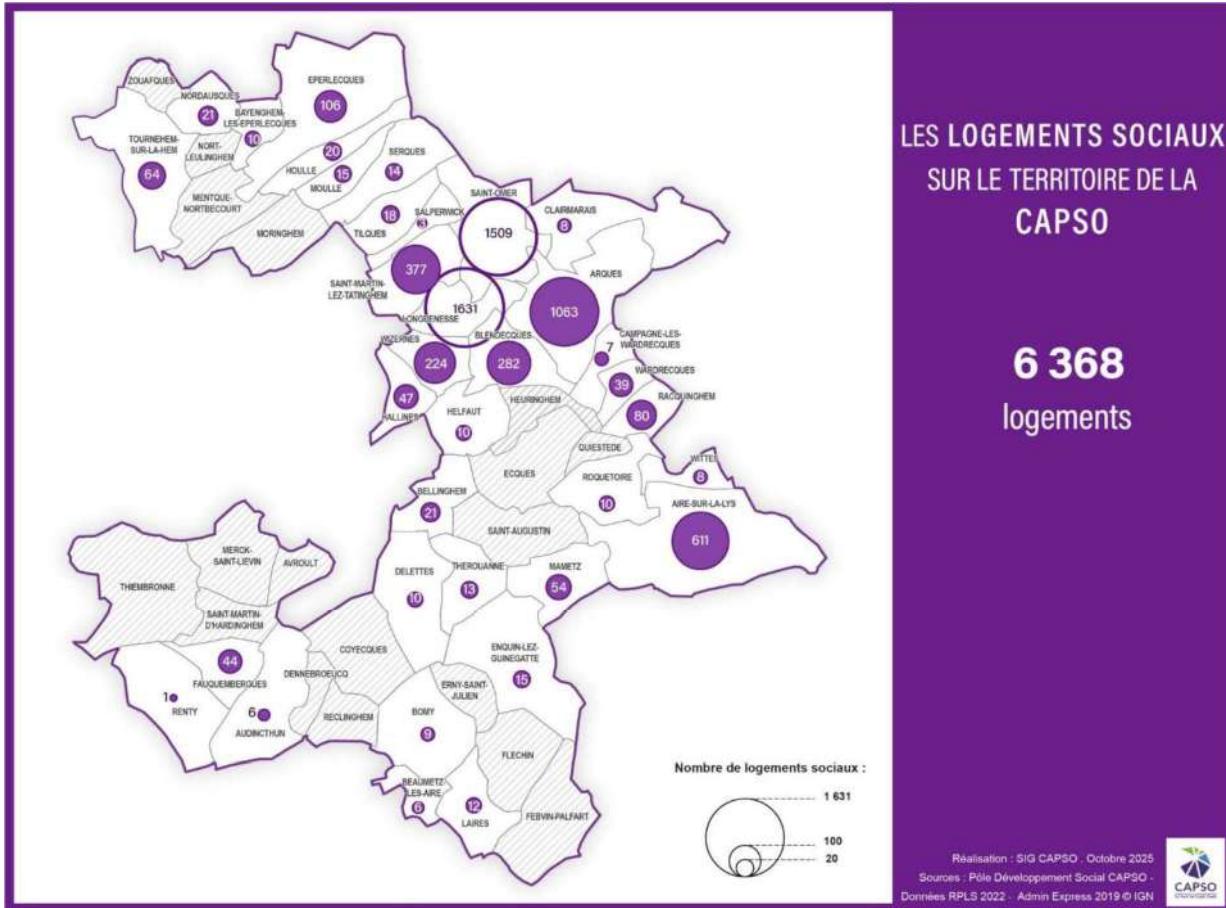
A l'inverse, les trois autres bassins comptent moins de 10% de logements locatifs sociaux et environ 20% de logements locatifs privés.

Source : INSEE - RP 2022

### La demande de logement social sur le territoire

Le territoire communautaire comptabilise 6368 logements sociaux. Le bassin urbain concentre 80.9% des logements sociaux avec des proportions importantes sur les communes d'Arques, Longuenesse, Saint-Omer (plus de 1000 logements). La commune d'Aire sur la Lys enregistre 9,6% des logements sociaux de la CAPSO.

La demande de logements sociaux reste forte sur le territoire, on compte 3049 demandes en stock au 31/12/2024. Plus de 65 % des demandes concernent les T2 et T3. Le délai d'attribution moyen est 12,1 mois.



≈ 60 000 logements en 2020

≈ 54 000 résidences principales

≈ 1 000 T1  
 ≈ 3 000 T2

Résidences principales du Pays de Saint-Omer par nombre de pièces (source : INSEE 2020)



#### Un parc de petits logements concentré

- Le parc de petits logements (T1 et T2) est principalement localisé dans les communes du pôle urbain.
- D'autres communes du territoire disposent de cette offre mais en quantité plus réduite.
- Cette offre est quasiment inexistante dans certaines communes.

## Zoom sur la Résidence Habitat Jeunes Les Glacis (ex FJT), une solution d'hébergement pour les jeunes en cours de relocalisation

Le territoire de la CAPSO dispose d'une Résidence Habitat Jeunes (ex-FJT) d'une centaine de places, située à Saint-Omer, et gérée par l'organisme Habitat Jeune.

- Le Foyer de Jeunes Travailleurs « Les Glacis », propose donc une offre de 97 places / logements à **des jeunes de 16 à 30 ans**. Il comprend des chambres (71%) et des studios (26%).
- Cette résidence présente aujourd'hui de **nombreux signes de vétusté et fait l'objet d'étude** afin d'envisager sa réhabilitation et la relocalisation au **Centre Anne Franck à Saint-Omer avec une offre constituée de 84 logements, studios (82%) et T2 (18%)**.



Répartition de l'offre actuelle et à venir  
Résidence Habitat Jeune de Saint Omer

Typologie	Offre	Surface	Loyer mensuel
Chambre	69	11 m <sup>2</sup>	275 € CC
Studios	26	24 m <sup>2</sup>	410 € CC
T3	2	-	-

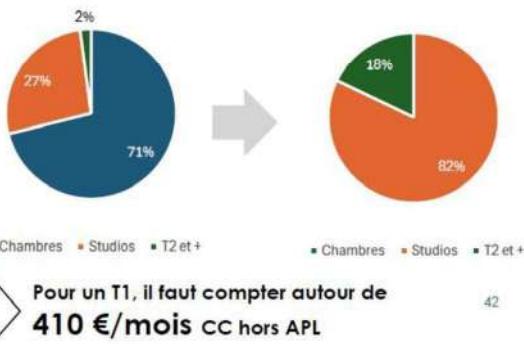


Typologie	Offre	Surface	Loyer mensuel
Studios	69	-	-
T2	15	-	-

Sources : Le Bon Coin, Se Loger

NOVASCOPIA

Source : Etude Novascopia – Jeunes apprenants CAPSO



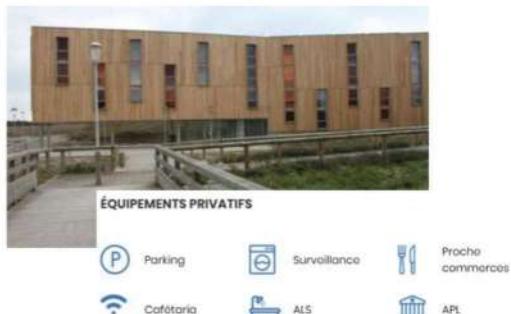
42

## Zoom sur les résidences étudiantes

- Le territoire de la CAPSO dispose de 2 résidences étudiantes :

- CROUS « Olympie »** de 50 logements, localisée à Longuenesse proche de l'école d'ingénieur, de l'ISCID-CO et l'EILCO

Valeurs à la location des studios meublés  
Résidence CROUS Olympie – Longuenesse



Typologie	Offre	Surface	Loyer mensuel CC	Loyer mensuel HC / m <sup>2</sup>
Studios	50	25 m <sup>2</sup>	425 €/mois	

- Pas-de-Calais Habitat** de 53 chambres en colocation

Source : Etude Novascopia – Jeunes apprenants CAPSO

## L'offre de service travail social de la CAF

Un accompagnement est proposé aux allocataires percevant de l'Allocation Logement Familiale, ayant un impayé de loyer signalé à la CAF. On constate cependant un faible nombre de signalements. Les propriétaires privés signalent peu les impayés de loyer par crainte de la suspension de l'aide au logement. Les locataires se manifestent souvent tardivement auprès des services sociaux lorsque la dette est élevée et la procédure d'expulsion en cours.

### Données Statistiques Caf Logement

Année Réf	CAPSO	Variation sur 5 ans	Pas-de- Calais	Variation sur 5 ans
Nombre de bénéficiaires d'aides au logement 2024	7914	- 21.57%	125 661	- 17.68 %
location parc privé	3 695		3G 301	
location parc social	3 504		77 283	
accession	187		2 558	
en établissement collectif	527		6 4G5	

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 1 845 000 € au titre des prestations légales pour les aides au logement (au 31 décembre 2023).

### Convention CAF/CAPSO

Le parc ancien est très important tant en milieu urbain qu'en milieu rural induisant des problèmes de précarité énergétique, d'insalubrité pour certaines populations notamment parmi les plus fragiles.

Depuis 2016, la CAF et la CAPSO ont signé une convention de partenariat visant la lutte contre l'habitat indigne. La convention cible les communes ou les rues de Saint Omer, repérées prioritaires au regard de l'ancienneté ou de la précarité des logements, pour lesquels une aide au logement est versée par la Caf. Cela explique le nombre important de logements non décents détectés. L'accompagnement des propriétaires, dans la réalisation des travaux, est réalisé par les inspecteurs de salubrité de la Maison de l'habitat de la CAPSO.

### ETUDE CONVENTION CAF/CAPSO

	2016 2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Nombre de questionnaires envoyés	146	76	81	43	29	104	40	44	<b>563</b>
Nombre de logements visités	123	56	73	37	26	101	36	39	<b>491</b>
Nombre de logements non décents	63	50	44	19	12	73	27	36	<b>324</b>

## 3.6 L'accès aux droits et aux services

### Les maisons de la CAPSO

La CAPSO a déployé, en cohérence avec son projet de territoire et des ambitions de proximité affichées, des services de proximité visant à renforcer l'accès aux droits des publics.

La CAPSO a, dans ce cadre, installé les maisons de la CAPSO avec un objectif de distance de 15 minutes maximum pour chaque habitant.

Présentes sur 5 sites (Eperlecques, Thérouanne, Aire-sur-la-Lys, Saint-Omer et Fauquembergues), ce sont des lieux d'information, d'orientation et d'accompagnement sur place. Elles ont pris place dans des équipements de services publics existants, tous labellisés France Services et ouvrent leurs portes à de nombreux partenaires en matière d'accès aux droits.

La fréquentation en hausse (+82% entre 2024 et 2023 du nombre de demande) sur les différents sites, et les éléments relevés lors des concertations territoriales, traduisent l'importance de ces espaces de proximité pour les habitants.

SITE	2023		2024		2025 (jusque septembre)	
	Nombre d'accompagnement	TOP 3 des opérateurs sollicités	Nombre d'accompagnements	TOP 3 des opérateurs sollicités	Nombre d'accompagnements	TOP 3 des opérateurs sollicités
Maison de la CAPSO Fauquembergues	3922	France Titres	7617	CARSAT	9181	France Titres
		CARSAT		France Titres		CARSAT
		MSA		CPAM		MSA
Maison de la CAPSO Thérouanne	6223	CARSAT	7956	CARSAT	7011	France Titres
		France Titres		France Titres		CARSAT
		DGFIP		CAF		CPAM
Maison de la CAPSO Eperlecques	1934	CARSAT	6319	CARSAT	6265	France Titres
		France Titres		France Titres		CARSAT
		DGFIP		CPAM		Point justice
Maison de la CAPSO Saint-Omer	1882	France Titres	3585	CARSAT	4099	France Titres
		CARSAT		France Titres		CARSAT
		CPAM		CPAM		Point justice

## Les conseillers numériques

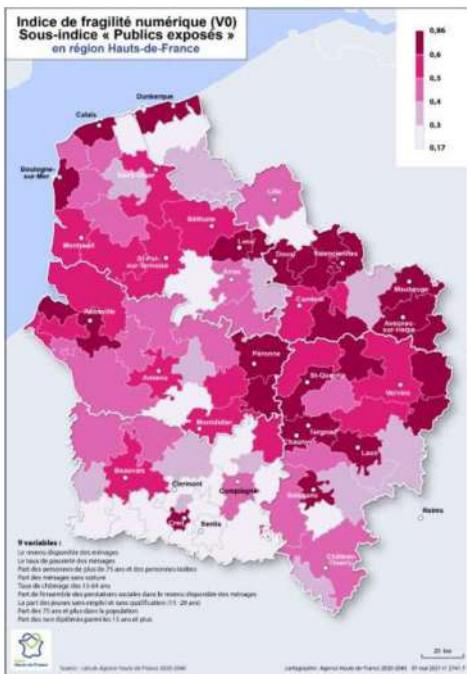
Le territoire recense 3 postes de conseiller numérique France Services : 2 à l'initiative de la CAPSO qui assurent des accompagnements sur l'intégralité du territoire communautaire, au travers d'ateliers collectifs ou de rdv individuel et le troisième à l'initiative du Centre social et culturel de Saint-Omer qui développe particulièrement sa mission sur la commune de Saint-Omer.

Les conseillers numériques accompagnent les habitants vers l'apprentissage des outils numériques. Les 2 conseillères numériques de la CAPSO reçoivent sur rendez-vous dans les maisons de la CAPSO et les bibliothèques/médiathèques du réseau, où elles proposent gratuitement des séances individuelles et des ateliers collectifs sur les sujets suivants :



- prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) ;
- naviguer sur internet ;
- envoyer, recevoir, gérer ses courriels ;
- installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone ou tablette ;
- créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques ;
- connaître l'environnement et le vocabulaire numérique ;
- apprendre les bases du traitement de texte ;
- échanger avec ses proches ;
- trouver un emploi ou une formation ;
- accompagner son enfant (inscription en ligne, suivi de la scolarité en ligne) ;
- comprendre ce que le numérique peut apporter à sa TPE/PME ;
- comprendre la culture numérique.

Les publics ayant recours aux conseillères numériques sont notamment les personnes retraitées (61.5% en 2024) et les personnes sans emploi (26.5% en 2024). On constate une progression importante des demandes en 2024 par la mise en place d'ateliers collectifs.



Au-delà des conseillers numériques, le territoire communautaire est pourvu d'offres d'accompagnement complémentaires.

Une récente enquête sur les fragilités numériques menée en direction des habitants de la CAPSO, en partenariat avec l'OR2S, montre que 3 répondants sur 10 ne sont pas ou peu à l'aise pour les démarches administratives (sur 100 réponses enregistrées) et 44% ne connaissent pas les lieux de médiation numérique. Les professionnels interrogés dans la sphère sociale sont 50% à déclarer rencontrer régulièrement des situations d'illectronisme.

Au niveau régional, 1 personne sur 6 (17 % de la population âgée de 15 ans ou plus) est en situation d'illectronisme, soit 800 000 habitants dans les Hauts de France. Cette situation est légèrement plus importante

que sur le reste de la France, mais cache des disparités au sein de la région. 50% de ces personnes en situation d'illectronisme éprouvent des difficultés pour lire, écrire et compter.

## **Epicerie sociale**

La CAPSO s'est dotée de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » et a installé un Centre Intercommunale d'Action Sociale (CIAS) pour assurer les missions suivantes :

- l'accompagnement d'une partie des bénéficiaires du RSA du territoire en sphère solidarité, sur nomination du Conseil Départemental
- la gestion de l'épicerie sociale
- la mise en place de micro-crédit personnel, en partenariat avec des établissements bancaires

Deux épiceries sont présentes sur le territoire de la CAPSO : une située à Saint-Omer et une déployée sur Thérouanne.

Les épiceries sociales :

- proposent une aide temporaire par l'accès à des produits alimentaires de base et des produits d'hygiène de première nécessité à moindre coût,
- aident à prévenir et à lutter contre les exclusions, en apportant des réponses, en orientant les personnes vers des structures partenaires pour les aider dans leurs démarches,
- encadrent les bénéficiaires tout au long d'un parcours établi suivant les objectifs définis lors de l'entretien individuel avec les CESF (Conseillères en Economie Sociale et Familiale).

L'accès aux épiceries peut être accordé aux habitants de la CAPSO selon des critères établis au règlement. L'aide est conditionnée à une notion de projet qui peut être définie comme suit : justifier de la plus-value d'un accès à l'épicerie dans l'amélioration de la situation de la personne ou de sa famille.

La nature des projets peut ainsi être en lien avec le logement (apurement, travaux), une attente de droit, un changement de situation familiale, la maladie...

Les bénéficiaires de l'épicerie sociale sont issus de :

- 23 communes différentes pour l'épicerie de Saint-Omer. 482 accès en 2024, 30 ateliers réalisés pour 147 personnes différentes
- 24 communes différentes pour l'épicerie de THEROUANNE. 65 familles bénéficiaires en 2024, 14 ateliers collectifs réalisés et 41 familles différentes ayant participé

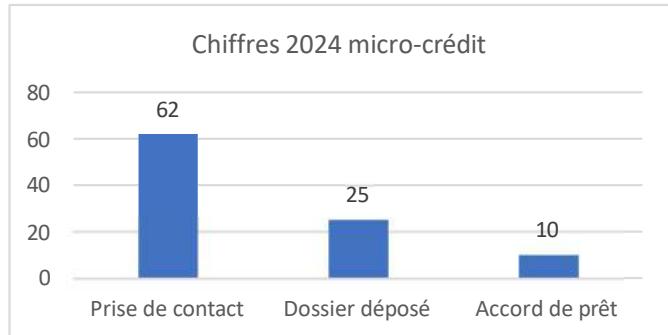
**Le CIAS développe en complément différents ateliers/actions visant à rompre l'isolement, soutenir la parentalité et accompagner l'insertion des publics :**

- Ecole des consomm'acteurs : lieu d'éducation, de prévention, d'information et d'insertion gratuit et ouvert à tous ; l'école des consomm'acteurs aborde par le biais de différents ateliers les sujets qui touchent la vie quotidienne de chacun. Au total, 121 ateliers ont été réalisés en 2024 : - 26 ateliers pause-café débats sur des sujets divers dont des sujets relatifs à la parentalité - 21 ateliers hebdo-créa - 21 ateliers vie quotidienne (ex : la lecture des étiquettes alimentaires, cuisiner à petit budget, l'hygiène au quotidien), des ateliers pratiques et des ateliers bien être....
- Ateliers d'information « vie quotidienne » permettant d'aborder des sujets tels que gérer ses priorités, prendre soin de soi, gestion budgétaire, démarches en ligne....
- Ateliers de valorisation des compétences
- Ateliers de soutien à la parentalité sur le pôle de Thérouanne
- Ateliers jardins de Fauquembergues
- Cous'Humains déployé en 2024 sur Fauquembergues et Thérouanne
- Atelier cuisine autour des petits déjeuners/ goûters équilibrés (parents/enfants) sur Thérouanne

Il met également en place une politique de micro-crédit.

Le micro-crédit s'adresse aux personnes n'ayant pas accès au circuit bancaire traditionnel, qui ont des revenus modestes, mais qui ont néanmoins une capacité de remboursement jugée suffisante.

Au travers de cette action, le CIAS propose un accompagnement visant à rétablir les liens entre la banque et les publics qui en ont été exclus.



## **Médiation santé**

Les facteurs de renoncement aux soins sont multiples (financiers, mobilité, difficultés à identifier les professionnels/structures de santé, peur...) et sont majorés par la démographie médicale en forte tension sur le territoire.

Afin de renforcer l'accès aux soins des habitants, la CAPSO a depuis 2016 expérimenté la médiation santé en QPV.

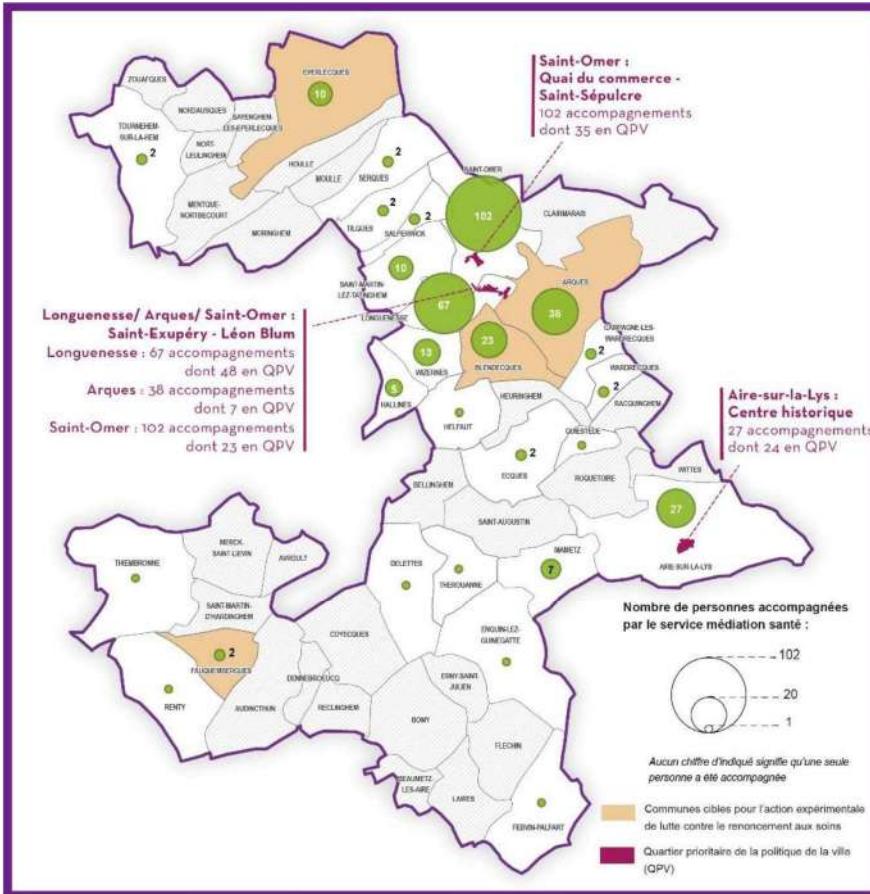
Forte des process mis en place et des résultats obtenus, elle a travaillé avec ses partenaires (dont la CAF) à la mise en place d'une action d'accompagnement des publics sur l'intégralité du territoire. Cette action est opérationnelle depuis 2022.

Elle s'établit en complémentarité des dispositifs existants tels que la Mission Accompagnement Santé (CPAM), la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), la CPTS...

De manière générale, la médiation santé a permis en 2024 l'accompagnement de 326 personnes répartis sur 27 communes.

550 demandes différentes ont été traitées répartis comme suit :

- 72% accès aux soins (aide à la prise de rdv médical, inscription bilan de santé, accompagnement aux rdv)
- 17% accès aux droits (Dossier CSS et CSS complémentaire, attestation de droits, aides extra-légales pour lever les freins financiers)
- 8% prévention (accompagnement aux dépistages ...)
- 3% autres (mobilité...)



## NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR LE SERVICE MÉDIATION SANTÉ EN 2024

**326**

accompagnements dont

**137** en QPV (42%)

Réalisation : SIG CAPSO , Mars 2025  
Sources : Pôle Développement Social CAPSO -  
Admin Express 2019 © IGN



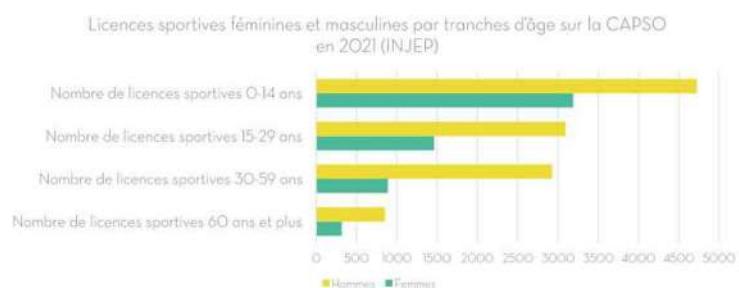
Septembre 2025  
Convention Territoriale Globale - CAPSO

## UNE PRATIQUE SPORTIVE EN-DECÀ DE LA MOYENNE NATIONALE

Disparités sur le territoire en matière pratique du sport en club, au travers du nombre de licencié·es recensé·es :

18 031 licences recensées en 2021 sur l'ensemble de la CAPSO, soit 17,2 licences pour 100 habitants, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale (15,9) mais en diminution à la fois en nombre et en part de la population par rapport à 2017, et toujours inférieur à la moyenne nationale.

On recense également 5 848 licences féminines en 2021, soit environ 1 licence sur 3 sur le territoire. Cela correspond à une moyenne de 11,1 licences féminines pour 100 habitantes, en diminution par rapport à 2016.



Les concertations réalisées dans le cadre du diagnostic de la CTG et du contrat local de santé démontrent :

- l'importance de cet accompagnement aux soins en réponse aux problématiques de démographie médicale
- la nécessité de poursuivre les actions de communication et de partenariat autour de la mesure peu connue en milieu rural

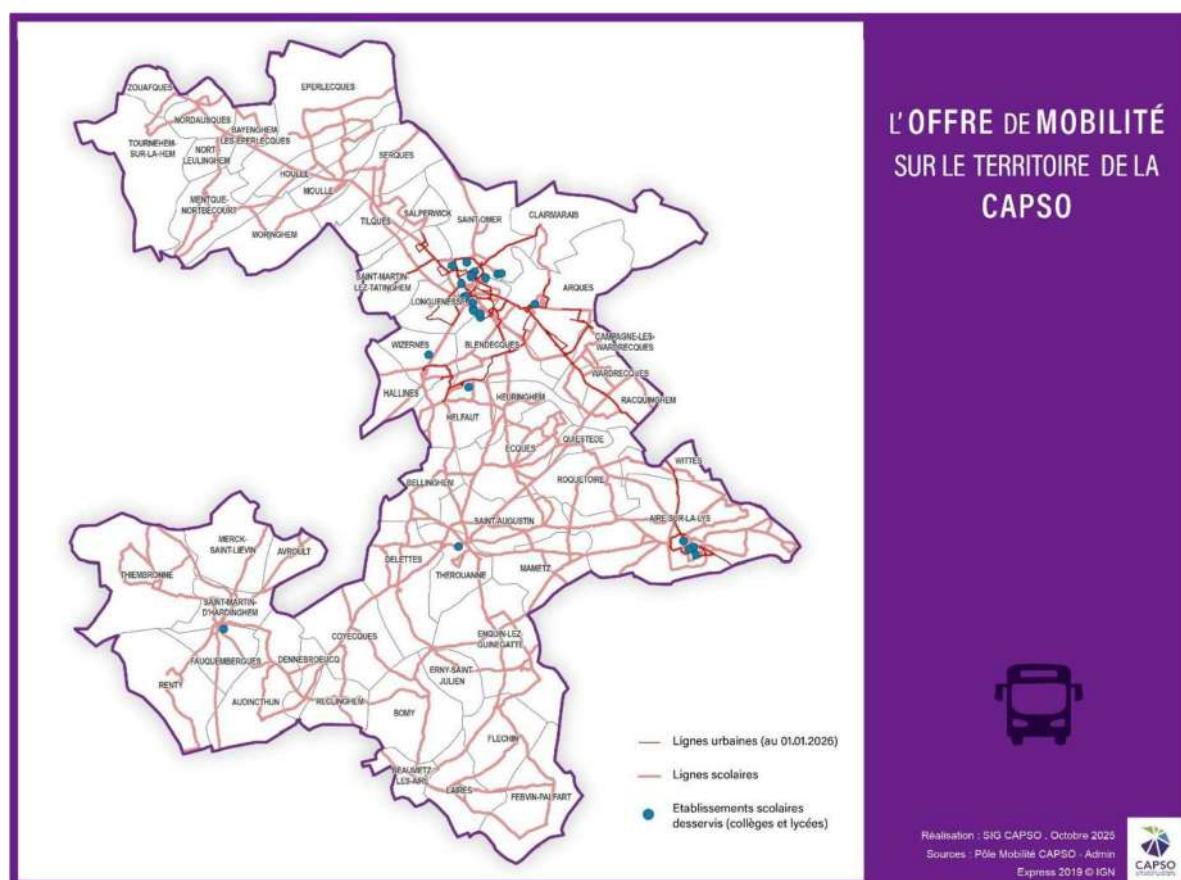
## TAUX DE MOTORISATION

Le taux de motorisation est particulièrement bas dans les communes du bassin urbain, en particulier Saint-Omer (69,4%, en légère hausse depuis 2017) et Longuenesse (78%, en légère baisse), ainsi qu'à Aire-sur-la-Lys, Arques, Fauquembergues et certaines communes rurales autour de Fléchin. A l'inverse, les autres communes du bassin Morinie / Aire et l'ensemble du bassin Nord ont des taux de motorisation largement supérieurs aux moyennes CAPSO et départementale, avec plus de 88% de ménages motorisés.

Au total, la CAPSO compte 6 382 ménages non motorisés (14,2% des ménages, en légère baisse) dont une large majorité (près de 4 700) vit dans le bassin urbain, tandis qu'ils sont plus de 1 000 dans le bassin Morinie / Aire (dont 670 à Aire-sur-la-Lys, en baisse), 340 dans le bassin de Fauquembergues et 350 dans le bassin Nord.

	Nombre de ménages non motorisés (2022)	Part de ménages possédant au moins 1 voiture (2022)
Bassin Nord	349	94%
Bassin Urbain	4 655	80,2%
Bassin Morinie / Aire	1 041	91%
Bassin de Fauquembergues	336	91,7%
CAPSO	6 382	85,8%
Pas-de-Calais	528 199	83,7%

L'enjeu de mobilité est prégnant mais revêt des réalités diverses en fonction des territoires. Le territoire urbain est caractérisé par un taux de motorisation plus faible. Il est aussi, selon les concertations réalisées, davantage concerné par les problématiques de mobilité psychologique.



### **3.7 Insertion, autonomie et inclusion handicap**

Année Réf	CAPSO	Variation sur 5 ans	Pas-de- Calais	Variation sur 5 ans
Nombre de bénéficiaires d'AAH (Allocation Adulte Handicapé)	2024	2 095	+13.12 %	27 4G0
Part des bénéficiaires d'AAH	2023	10 %		8,7 %

La part des bénéficiaires AAH est légèrement supérieure à celui du département. On observe une forte augmentation du nombre de bénéficiaires sur les 5 dernières années (+13.12%).

La CAF verse mensuellement sur le territoire (au 31 décembre 2023), près de 1 574 000 € au titre de l'allocation d'Adulte Handicapé (AAH).

## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale compétente

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : CAPSO	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>Multi accueil Croque Lune 1 rue de l'Abbé Joseph Carlier 62500 Saint Martin-Lez-Tatinghem</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Multi accueil Pôle Petite Enfance d'Aire sur la Lys Rue du Nouveau Quai 62120 Aire sur la Lys</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Micro-crèche la maison des Bout'Choux 105 rue de Cauchie 62129 Ecques</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Multi accueil Méli-Mélodie 3 rue Bizet 62219 Longuenesse</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Multi accueil Les coccinelles Rue de Sète 62510 Arques</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Multi accueil La Forêt Enchantée 67 rue du Ganspette 62910 Eperlecques</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Multi accueil Les petits cavaliers 5 rue Claudine Darras 62500 Saint-Omer</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Relais Petite Enfance 3 rue Georges Bizet 622219 Longuenesse</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Relais Petite Enfance 34 rue de Sète 62510 Arques</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Relais Petite Enfance 23 rue Jonnart 62560 Fauquembergues</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse

<b>Relais Petite Enfance</b> <b>5 rue Claudine Darras</b> <b>62500 Saint-Omer</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Relais Petite Enfance</b> <b>5 La Place</b> <b>62910 Eperlecques</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Relais Petite Enfance</b> <b>1 rue de l'Abbé Joseph Carlier</b> <b>62500 Saint Martin Lez Tatinghem</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Relais Petite Enfance</b> <b>Nouveau Quai</b> <b>62120 Aire sur la Lys</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Lieu d'Accueil Enfants Parents</b> <b>La courte échelle Arques</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse
<b>Chargé de Coopération</b>	CAPSO 2 rue Albert Camus CS 20079 62968 Longuenesse

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : AIRE SUR LA LYS</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b> <b>ALSH Périscolaire</b> <b>ALSH Accueil Adolescents</b>	Espace Socioculturel d'Aire sur la Lys 201b, rue de l'Avenir 62120 Aire sur la Lys
<b>Lieu d'Accueil Enfants Parents</b>	Espace Socioculturel d'Aire sur la Lys 201b, rue de l'Avenir 62120 Aire sur la Lys
<b>Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité</b>	Espace Socioculturel d'Aire sur la Lys 201b, rue de l'Avenir 62120 Aire sur la Lys
<b>Animation Globale et Coordination</b> <b>Animation Collective Familles</b>	Espace Socioculturel d'Aire sur la Lys 201b, rue de l'Avenir 62120 Aire sur la Lys
<b>Structure Jeunesse</b>	Espace Socioculturel d'Aire sur la Lys 201b, rue de l'Avenir 62120 Aire sur la Lys
<b>Chargé de Coopération</b>	Espace Socioculturel d'Aire sur la Lys 201b, rue de l'Avenir 62120 Aire sur la Lys
<b>Ludothèque</b>	Mairie d'Aire sur la Lys Hôtel de ville Grand Place BP 40029 62921 Aire sur la Lys Cédex
<b>Séjours</b>	Mairie d'Aire sur la Lys Hôtel de ville Grand Place BP 40029 62921 Aire sur la Lys Cédex
<b>BAFA</b>	Mairie d'Aire sur la Lys Hôtel de ville Grand Place BP 40029 62921 Aire sur la Lys Cédex

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : ARQUES</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b> <b>ALSH Périscolaire</b> <b>ALSH Accueil Adolescents</b>	Association Community Rue Aristide Briand BP 60085 62510 Arques
<b>Lieu d'Accueil Enfants Parents</b> <b>Môm en Bulle</b>	Association Community Rue Aristide Briand BP 60085 62510 Arques
<b>Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité :</b>  - <b>Les Bellons</b> <b>rue Albert Camus</b> <b>62510 Arques</b> - <b>Jean Ferrat</b> <b>rue Aristide Briand</b> <b>62510 Arques</b>	Association Community Rue Aristide Briand BP 60085 62510 Arques
<b>Espace de Vie Sociale</b> <b>Les Bellons</b> <b>Square Marcel Pagnol</b> <b>62510 Arques</b>	Association Community Rue Aristide Briand BP 60085 62510 Arques
<b>Structure jeunesse CS Jean Ferrat</b> <b>Rue Aristide Briand</b> <b>BP 60085</b> <b>62510 Arques</b>	Association Community Rue Aristide Briand BP 60085 62510 Arques
<b>Séjours</b>	Mairie d'Arques Place Roger Salengro 62510 Arques
<b>Centre social Jean Ferrat :</b> <b>Animation Globale et Coordination</b> <b>Animation Collective Familles</b>	Association Community Rue Aristide Briand BP 60085 62510 Arques

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE :</b> <b>BAYENGHEM-LEZ-EPERLECQUES</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	Mairie de Bayenghem Les Eperlecques 47 rue Francois Mitterrand 62910 Bayenghem Les Eperlecques

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : BLENDECQUES</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b> <b>ALSH Périscolaire</b>	Mairie de Blendecques 22 rue Louis Blériot 62575 Blendecques
<b>Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité</b>	Mairie de Blendecques 22 rue Louis Blériot 62575 Blendecques

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : BOMY</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	Mairie de Bomy Place de la Mairie 62960 Bomy

**NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : CLAIRMARAIS**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	Centre Communal d'Action Sociale de Clairmarais 2 route d'Arques 62500 Clairmarais
<b>Séjours</b>	Mairie de Clairmarais 3 route de Saint-Omer 62500 Clairmarais

**NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : ECQUES**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	Mairie d'Ecques 31 La Place 62129 Ecques

**NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : EPERLECQUES**

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	Mairie d'Eperlecques 5 rue de la Mairie 62910 Eperlecques

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : FAUQUEMBERGUES</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	Mairie de Fauquembergues 8 rue de Saint-Omer 62560 Fauquembergues

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : HELFAUT</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	Mairie de Helfaut 74 rue du Pipestraque 62750 Helfaut

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : HOULLE</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	Mairie de Houlle 12 route de Watten 62910 Houlle

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : LONGUENESSE</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b> <b>ALSH Périscolaire</b>	Mairie de Longuenesse BP 10069 62968 Longuenesse Cédex
<b>Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité</b>	Mairie de Longuenesse BP 10069 62968 Longuenesse Cédex
<b>Ludothèque</b>	Mairie de Longuenesse BP 10069 62968 Longuenesse Cédex
<b>Séjours</b>	Mairie de Longuenesse BP 10069 62968 Longuenesse Cédex
<b>Multi accueil le paradis des enfants</b>	Espaces Socio-Culturels et d'Animations de Longuenesse (ESCAL) Rue Brueghel BP 90024 62967 Longuenesse Cédex
<b>ALSH Extrascolaire</b> <b>ALSH Périscolaire</b> <b>Accueil Adolescents</b>	Espaces Socio-Culturels et d'Animations de Longuenesse (ESCAL) Rue Brueghel BP 90024 62967 Longuenesse Cédex
<b>Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité</b>	Espaces Socio-Culturels et d'Animations de Longuenesse (ESCAL) Rue Brueghel BP 90024 62967 Longuenesse Cédex
<b>Animation Globale et Coordination</b> <b>Animation Collective Familles</b>	Espaces Socio-Culturels et d'Animations de Longuenesse (ESCAL) Rue Brueghel BP 90024 62967 Longuenesse Cédex
<b>Structure Jeunesse</b>	Espaces Socio-Culturels et d'Animations de Longuenesse (ESCAL) Rue Brueghel BP 90024 62967 Longuenesse Cédex
<b>ALSH Extrascolaire</b>	L'association Intercommunale du Camp de Vacances des Bruyères Hôtel des services municipaux 16 rue Saint Sépulcre 62500 Saint-Omer

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : QUIESTEDE</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	Association Familles Rurales de Quiestède et des environs 5 rue de l'Eglise 62120 Quiestède

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : RACQUINGHEM</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	Mairie de Racquinghem Place de la Mairie 62120 Racquinghem

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : ROQUETOIRE</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire Roquetoire</b>	Union Française Centre de Vacances 234 rue St Hubert 59830 Bouvines

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE :</b> <b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU RPC DE LA MORINIE</b>
---

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b> <b>ALSH Périscolaire</b>	Syndicat Intercommunal du RPC de la Morinie 2575 rue de l'Abbaye 62120 Saint-Augustin

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE :</b> <b>SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM</b>
--

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b> <b>ALSH Périscolaire</b>	Mairie de Saint Martin Lez Tatinghem Place Cotillon-Belin 62500 Saint Martin Lez Tatinghem

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : SAINT-OMER</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	Centre Social et Culturel de Saint-Omer
<b>ALSH Périscolaire</b>	Rue de Longueville
<b>ALSH Accueil Adolescents</b>	62500 Saint Omer
<b>Contrat Local d'Accompagnement Scolaire</b>	Centre Social et Culturel de Saint-Omer Rue de Longueville 62500 Saint Omer
<b>Animation Globale et Coordination</b>	Centre Social et Culturel de Saint-Omer
<b>Animation Collective Familles</b>	Rue de Longueville 62500 Saint Omer
<b>Structure Jeunesse</b>	Centre Social et Culturel de Saint-Omer Rue de Longueville 62500 Saint Omer
<b>Chargé de Coopération</b>	Centre Social et Culturel de Saint-Omer Rue de Longueville 62500 Saint Omer
<b>Ludothèque</b>	Centre Social et Culturel de Saint-Omer Rue de Longueville 62500 Saint Omer
<b>Séjours</b>	Mairie de Saint Omer 16 rue de Saint Sépulcre 62500 Saint Omer

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : SERQUES</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	Mairie de Serques Place de la Mairie 62910 Serques
<b>Séjours</b>	Mairie de Serques Place de la Mairie 62910 Serques

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE :</b> <b>SI DU RPC DE LA CROISEE DES VILLAGES</b>
--

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	SI du RPC de la Croisée des Villages 13 rue du moulin à vent 62560 Dennebrœucq

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE :</b> <b>SI DU SECTEUR SCOLAIRE DE THEROUANNE</b>
--

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	SI du secteur scolaire de Thérouanne 5 place de l'Eglise 62129 Thérouanne

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE :</b> <b>SIVU DU RPI DE L'HERMITAGE</b>
--

<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b> <b>ALSH Périscolaire</b>	SIVU du RPI de l'Hermitage 4 rue des Ecoles 62145 Enquin Lez Guinegatte

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE : TOURNEHEM/HEM</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>ALSH Extrascolaire</b>	CCAS de Tournehem 4 Place Comtesse Mahaut d'Artois 62890 Tournehem sur la Hem

## **ANNEXE 3 – Plan d'action 2026/2030 : Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés**

### **Axe 1 :**

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

*Action 1 : « Formaliser le Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant »*

*Action 2 : « Accompagner et optimiser l'activité des structures d'accueil du jeune enfant en veillant à la qualité d'accueil »*

*Action 3 : « Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et des familles fragilisées, notamment au sein des structures »*

*Action 4 : « Poursuivre la promotion de l'activité des Relais Petite Enfance »*

*Action 5 : « Soutenir le renouvellement des assistants maternels selon les besoins des territoires »*

*Action 6 : « Accompagner, en partenariat avec les acteurs locaux, les nouveaux porteurs de projets du territoire ayant participé à l'Instance Départementale Eaje/Mam, dans la construction et la définition de leur projet »*

*Action 7 : « Poursuivre la réflexion sur la création d'une Maison des 1000 premiers jours »*

### **Axe 2 :**

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

*Action 8 : « Accompagner le maintien des LAEP »*

*Action 9 : « Poursuivre l'accompagnement financier du PRE et l'appui au pilotage et au suivi du dispositif et des actions réalisées »*

### **Axe 3 :**

Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants

*Action 10 : « Poursuivre le développement des accueils de loisirs sur toutes les périodes de l'année (été, petites vacances en journées complètes) et renforcer la communication auprès des familles »*

### **Axe 4 :**

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

*Action 11 : « Soutenir l'engagement des ados et jeunes adultes et leur parcours vers l'autonomie »*

*Action 12 : « Pérenniser le Foyer de jeunes Travailleurs »*

**Axe 5:**

Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux

*Action 13: « Accompagner les structures d'animation de la vie locale »*

**Axe 6:**

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

*Action 14: « Lutter contre le logement non décent »*

**Axe 7:**

Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits, aux soins et aux services

*Action 15: « Favoriser l'inclusion numérique des familles »*

*Action 16: « Renforcer le partenariat entre l'Antenne CAF, les Maisons France Services, le CIAS et les communes (CCAS ou secrétaire de Mairie) et faciliter l'accès aux droits »*

*Action 17 : « Lutter contre le non-recours aux soins »*

**Axe 1 → Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance**

**Action 1 → « Formaliser le Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents</li><li>- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service</li><li>- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</li></ul>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>L'offre d'accueil du jeune enfant a connu une évolution forte au cours des 10 dernières années, tant sur le nombre de solutions que sur la typologie de l'offre.</p> <p>En effet, le territoire a vu se développer la création de 21 Maisons d'Assistants Maternels dont 4 créées durant la 1<sup>ère</sup> CTG (Bellinghem, Saint-Augustin, Mametz et Campagne-lès-Wardrecques) et 3 ont déjà fermé leurs portes, la dernière étant celle de Thérouanne fin 2024 notamment car son fonctionnement ne répondait plus aux besoins des parents (fermée le mercredi et tôt le soir).</p> <p>De même, 10 micro-crèches privées ont ouvert, la plus récente sur Aire sur la Lys en 2025.</p> <p>Enfin, est observée sur le territoire une évolution défavorable du nombre d'assistants maternels, avec une baisse de 23% des effectifs entre 2020 et 2024.</p> <p>Chaque type d'offre répond, au regard de leurs caractéristiques organisationnelles, financières et géographiques, à des attentes différentes d'accueil des familles et sont ainsi complémentaires.</p> <p>Les enjeux liés à ces évolutions sont alors :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un enjeu de maillage géographique</li><li>• Un enjeu d'accessibilité financière pouvant nuire à la mixité sociale d'accueil dans les structures</li><li>• Un enjeu d'attractivité pour le métier d'assistant maternel, sachant que cette offre d'accueil répond par exemple plus facilement aux besoins en horaires atypiques.</li><li>• Et de fait un enjeu de régulation du développement de ces offres afin de maintenir une situation d'équilibre de ces différentes composantes</li></ul> <p>L'axe 1 de la CTG sera consacré à ces différents enjeux, en premier lieu la formalisation du schéma pluriannuel, sur la base de l'observatoire Petite Enfance</p>	Elus communautaires

Objectifs Généraux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant répondant aux besoins des familles</li> <li>- Sécuriser les offres d'accueil existantes afin de maintenir des conditions d'accueil optimales au sein des structures</li> </ul>	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimenter de manière annuelle les données de l'observatoire Petite Enfance, en termes d'offres mais aussi de besoins</li> <li>- Projeter les besoins de développement des différentes offres d'accueil du jeune enfant de manière pluriannuelle en fonction des besoins identifiés chez les familles (localisation, types d'accueil, accessibilité financière...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des données (CAF, enquête auprès des assistants maternels, des communes)</li> <li>- Préparation par la CAPSO de supports de présentation des données et analyses pour le comité de pilotage annuel</li> </ul>
Echéances de réalisation	2026 : 1 <sup>er</sup> schéma
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf CAPSO Agence d'Urbanisme, de Développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer	1 <sup>er</sup> schéma formalisé en 2026
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services du département : PMI MSA Communes	Réalisation du schéma Actualisation des données de l'observatoire Réalisation des copils

## **Axe 1 → Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance**

### **Action 2 → « Accompagner et optimiser l'activité des structures d'accueil du jeune enfant en veillant à la qualité d'accueil »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents</li><li>- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service</li><li>- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</li><li>- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département</li></ul>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>L'accompagnement de la Caf des structures d'accueil du jeune enfant est de plus en plus important, notamment suite à la parution du décret du 30 août 2022 relatif à la mise en place d'un nouveau référentiel bâtiementaire, dont la mise en conformité a été étudiée conjointement par la Caf et la PMI pour les EAJE en renouvellement PSU.</p> <p>Si le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant reste une priorité nationale forte, l'attention au maintien de l'existant est nécessaire pour continuer à offrir une réponse aux besoins de toutes les familles et contribuer à la réduction des inégalités sociales par une socialisation précoce.</p> <p>Durant la 1<sup>ère</sup> CTG, plusieurs EAJE présentant des signes de fragilité ont été accompagnés dans le cadre de la démarche IDA (Identifier/Déetecter/Accompagner). Aujourd'hui, ces structures ont réussi à optimiser leur fonctionnement et il n'y a plus d'établissements repérés comme étant fragiles. Cependant il faut rester vigilant sur le taux d'occupation de certaines structures.</p> <p>Par ailleurs, même si le schéma pluriannuel n'est pas encore formalisé, les données de l'observatoire partagées en comité de pilotage ont d'ores et déjà souligné le besoin de places d'accueil collectif PSU sur Saint-Omer, qui compte 2 QPV.</p> <p>Enfin, la CAPSO met en place une politique de sécurisation de la continuité et de la qualité du service avec un pôle de remplacement composé de 6 agents (3 diplômés et 3 qualifiés) et un plan de formation continue. Par ailleurs, elle promeut l'attractivité des métiers par l'accueil de 2 alternants diplômés et de nombreux stagiaires.</p>	Les gestionnaires et les professionnels des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant)
Objectifs Généraux	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Pérenniser l'offre d'accueil collective</li><li>- Maintenir des conditions d'accueil optimales au sein des structures et soutenir leur modernisation</li></ul>	

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les gestionnaires d'EAJE par le biais de rencontres régulières sur l'année</li> <li>- Communiquer sur les leviers financiers existants pour moderniser les structures</li> <li>- Accompagner le projet de création d'une micro-crèche PSU sur le territoire de St Omer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des gestionnaires d'EAJE PSU présentant un faisceau de signes de fragilité (taux d'occupation, prix de revient...), par une fonction de conseil à la gestion et d'ingénierie de projet</li> <li>- Rencontres régulières avec les gestionnaires pour faire le point sur les indicateurs de fonctionnement des EAJE</li> <li>- Mobilisation par la Caf de fonds et plans nationaux, de fonds locaux, pour les projets visant l'amélioration du service rendu aux familles et pouvant être soutenus au regard des critères</li> <li>- Engagement des collectivités et/ou des gestionnaires à soutenir l'activité des équipements et coopérer aux recherches de solution garantissant le maintien du service</li> <li>- Participation des directrices de structures aux journées de sensibilisation sur la qualité d'accueil du jeune enfant organisées par la Caf</li> <li>- Rencontres multi partenariales autour du projet de micro-crèche PSU sur la commune de St Omer et soutien financier dans le cadre du PIAJE</li> </ul>
<b>Echéances de réalisation</b>	
Période de la CTG : 01/01/2026 au 31/12/2030	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf CAPSO Association (ESCAL) Crèche privée (People and Baby Helfaut)	Maintien de l'offre d'accueil collective (pas de fermeture de places) Optimisation et facilitation de la gestion des équipements Amélioration du service rendu aux familles Création d'une structure micro-crèche PSU permettant de favoriser la socialisation des enfants issus de familles fragilisées sur la commune de Saint Omer.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services du département : PMI MSA	Nombre de places PSU créées Taux d'occupation des EAJE en PSU Qualité des conditions et modalités d'accueil des familles (formation des agents...)

## **Axe 1 → Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance**

### **Action 3 → « Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et des familles fragilisées, notamment au sein des structures »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents</li><li>- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</li></ul>	
Diagnostic initial	
<p>Présence d'une coordinatrice accueil inclusif et parentalité bien identifiée par les partenaires qui n'hésitent pas à la solliciter. Coordinatrice intégrée au comité local parentalité et au Comité Local Pour l'Emploi, notamment au travers du groupe de travail « permettre l'accès facilité à la garde d'enfants »</p> <p>Sollicitations des parents d'enfants porteurs de handicap ou en cours de détection et des structures médico-sociales (CAMSP, SESSAD, MDPH...).</p> <p>Sollicitations très régulières des partenaires afin d'accompagner les familles en insertion sociale et/ou professionnelle (PMI, CIAS, MIPE, Centre Maternel, SEF prévention...)</p> <p>En 2024, 79 demandes ont été accompagnées pour 86 enfants dont 8 en situation de handicap.</p> <p>28 enfants porteurs de handicap (ou en cours de diagnostic) ont été accueillis dans les EAJE, les animations RPE et au LAEP en 2024 et 160 familles fragilisées accueillies en EAJE.</p> <p>Diverses actions menées sur le handicap chaque année par la CAPSO, notamment dans le cadre du FPT Petite enfance.</p> <p>En 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibilisations avec Gamins Exceptionnels sur la prévention et la détection des signes d'alerte des troubles du neuro développement.</li><li>- 5 AM formées sur le handicap (dont 4 pour accompagner une personne avec un trouble du spectre de l'autisme, et 1 pour accueillir de façon générale un enfant en situation de handicap).</li><li>- 2 soirées de sensibilisation à destination des professionnels CAPSO, AM et parents (le langage chez l'enfant et l'alimentation et ses troubles).</li></ul> <p>De nombreuses actions sont aussi menées dans le cadre de l'accompagnement des familles en situation de précarité.</p> <p>La coordinatrice accueil inclusif intervient régulièrement dans des groupes de parents ou futurs parents en insertion (MIPE, Solidarité travail, Centres Sociaux ...) afin de présenter les modes d'accueil mais aussi de repérer les familles qui auraient besoin d'un accompagnement plus "renforcé".</p> <p>Elle facilite le lien entre les crèches, les RPE et les familles une fois un point effectué pour identifier la réponse la plus adaptée aux besoins des parents (crèche, AM à domicile ou LAEP).</p> <p>En 2025 : projet autour des représentations sociales visant à favoriser l'accueil des enfants de familles fragilisées tant au niveau des assistants maternels que des professionnels des structures crèches.</p> <p>Projet de création d'une micro-crèche PSU sur la commune de Saint-Omer afin de répondre au besoin des familles fragilisées, notamment en termes de socialisation.</p>	Enfants de moins de 4 ans du territoire de la CAPSO
Objectifs Généraux	
Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et des familles fragilisées, notamment au sein des structures	

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Accompagner de manière renforcée les enfants ayant besoin d'une attention particulière afin de prévenir les risques de rupture.	Poursuivre les échanges avec les partenaires afin de travailler en collaboration pour accompagner au mieux les familles.
Accompagner les parents d'enfants porteurs de handicap afin de faciliter l'accueil en structure petite enfance.	Connaitre l'offre sur le territoire pour orienter au mieux les familles.
Former/sensibiliser les professionnels de la petite enfance au repérage des troubles, à l'accueil et à l'accompagnement des enfants porteurs de handicap.	Poursuivre la communication sur le FPT Petite enfance.
Lutter contre l'isolement des familles.	Mobiliser Gamins Exceptionnels
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle en identifiant un mode d'accueil adapté aux besoins des publics en insertion.	
Echéances de réalisation	
	Période de la CTG : 01/01/2026 au 31/12/2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf PMI Coordinatrice accueil inclusif et parentalité CAPSO (Petite enfance, santé, politique de la ville, PRE)	Repérage précoce de signes d'alerte dans le développement de la socialisation. Augmenter le nombre de familles accueillies, de professionnels sensibilisés ou formés sur le handicap et le public en insertion.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAMSP CMP SESSAD MIPE France Travail Centres sociaux (St Omer, Longuenesse, Arques, Aire-sur-la Lys) Gamins exceptionnels MSA Collectivités Travailleurs sociaux	Nombre de familles accompagnées et de solutions identifiées. Nombre de sollicitations de la coordinatrice inclusion. Nombre de PAI réalisés, d'enfants en situation de handicap accueillis en EAJE, au RPE ou au LAEP. Retours d'expérience (parents et professionnels). Nombre de professionnels sensibilisés ou formés.

## **Axe 1 → Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance**

### **Action 4 → « Poursuivre la promotion de l'activité des Relais Petite Enfance »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents</li> <li>- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service</li> <li>- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</li> <li>- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département</li> </ul>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>Les RPE sont aujourd'hui identifiés comme porte d'entrée de la petite enfance.</p> <p>Contacts AM : en 2018, les animatrices des RPE avaient comptabilisé 2558 prises de contacts par les assistants maternels contre 3740 en 2024 (soit une évolution +46,21%)</p> <p>Contact familles : en 2018, les animatrices des RPE avaient comptabilisé 1742 prises de contacts par les familles contre 2256 en 2024 (soit une évolution +29,5%)</p> <p>Durant ces dernières années, les RPE ont participé à diverses manifestations afin de faire connaître leurs missions auprès des familles.</p> <p>Depuis 2023, ils participent notamment aux forums naissance organisés à l'occasion des portes ouvertes de la maternité d'Helfaut à raison de 2 fois par an. Les animatrices participent également à tour de rôle au Salon du travail organisé chaque année sur le territoire.</p> <p>En 2025, un forum des 1000 premiers jours co-porté par la Caf et la CAPSO a également été organisé pour la première fois avec la présence de représentantes de RPE.</p> <p>Chaque année, des comités de pilotage de qualité sont également mis en place associant les communes du territoire et les partenaires.</p> <p>La CAPSO pilote un observatoire de la petite enfance, outil au service des partenaires et des élus.</p>	Parents, professionnels de l'accueil individuel.
Objectifs Généraux	
Poursuivre la promotion de l'activité des relais petite enfance	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une offre de service accessible</li> <li>- Poursuivre la communication sur l'offre de services des RPE auprès des familles et des assistantes maternelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les fonctionnements aux besoins nouveaux des familles.</li> <li>- Participer aux journées départementales des RPE</li> <li>- Poursuivre la présence du RPE sur les temps forts du territoire en direction des familles (porte ouverte de la maternité, forum des 1000er jours...)</li> <li>- Poursuivre la mise en place des comités de pilotage annuels</li> <li>- Diffuser les outils de communication auprès des nouveaux parents</li> </ul>
Echéances de réalisation	
Période de la CTG : 01/01/2026 au 31/12/2030	

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Services petite enfance (responsables RPE + Coordo) Services bâimentaire et communication	Meilleure identification des RPE par les familles comme porte d'entrée de la Petite enfance. Identifier les RPE comme ressources pour les assistantes maternelles du territoire Identification des RPE comme "observatoire" de la petite enfance.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services communautaires Agence d'Urbanisme, de Développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer Caf Communes du territoire PMI MSA Maternité	Evolution du nombre de contacts des familles Evolution du nombre de contacts professionnels de l'accueil individuel

## **Axe 1 → Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance**

### **Action 5 → « Soutenir le renouvellement des assistants maternels selon les besoins des territoires »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents</li><li>- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service</li><li>- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</li><li>- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département</li></ul>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>Dans un délai de 2 ans, 26 départs à la retraite et 28 projets de reconversion sont envisagés.</p> <p>En 2020, la CAPSO comptait 588 assistantes maternelles actives contre 450 en 2024 soit -23% sur 6 ans</p> <p>Baisse du nombre de places d'accueil sur le territoire.</p> <p>6 sur 7 RPE ont intégré la mission « promotion du métier d'assistante maternelle » et le dernier « l'analyse des pratiques professionnelles »</p>	AM et candidats à l'agrément.
Objectifs Généraux	
<p>Promouvoir le métier d'assistant maternel auprès des futurs professionnels</p> <p>Valoriser l'accueil individuel auprès des parents</p>	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagner les assistantes maternelles au maintien de leur activité</li><li>- Susciter de nouveaux agréments.</li><li>- Répondre aux enjeux actuels de vieillissement et de reconversion professionnelle des assistants maternels.</li><li>- Promouvoir auprès des parents/futurs parents le caractère professionnel de l'offre d'accueil chez les assistants maternels</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Construction d'un plan d'action autour du métier (formation, sensibilisation, analyse de pratiques...).</li><li>- Organisation de temps forts lors de la journée nationale des AM.</li><li>- Maintenir les lieux d'intervention et de permanence dans une logique de proximité.</li></ul>
Echéances de réalisation	
Durée de la CTG : 01/01/2026 au 31/12/2030	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Animatrices de RPE, coordination petite enfance.	Augmentation du nombre d'AM différents partant en formation, augmentation du nombre de candidats à l'agrément

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Centres de formation Département / PMI MSA Communes du territoire	Nombre de départs en formation Nombre de nouveaux agréments Nombre d'AM ayant bénéficié de l'analyse de pratique

## **Axe 1 → Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance**

### **Action 6 → « Accompagner, en partenariat avec les acteurs locaux, les nouveaux porteurs de projets du territoire ayant participé à l'Instance Départementale Eaje/Mam, dans la construction et la définition de leur projet »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents</li> <li>- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service</li> <li>- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</li> </ul>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>L'offre d'accueil du jeune enfant a évolué fortement au cours des 10 dernières années, avec le développement des MAM, des micro-crèches et la baisse du nombre d'assistants maternels.</p> <p>Certaines communes sont aujourd'hui saturées, dont Arques (1 crèche PSU, 2 micro-crèches privées, et 2 MAM) et Aire-sur-la-Lys (1 crèche PSU et 3 micro-crèches privées). De nouveaux projets sont également en cours.</p> <p>L'enjeu est alors d'une part d'identifier les solutions correspondant aux besoins des familles non couverts qui seront projetées dans le schéma (fiche 1) mais aussi d'accompagner les porteurs de projet dans la construction et la définition de leur projet.</p> <p>Cet accompagnement permet de sécuriser la viabilité des projets et de veiller à ce qu'ils soient en adéquation avec les besoins.</p> <p>Aujourd'hui, le nombre de projets est en nette diminution la mise en place de l'IDEM permet de conforter ou non les porteurs de projets dans la poursuite de leur engagement, avec une attention particulière sur le lieu d'implantation afin de ne pas déséquilibrer l'offre existante. Au niveau du territoire, une instance locale CAPSO/PMI/CAF accompagne les porteurs de projets.</p>	Futurs porteurs de projet MAM/micro-crèche (communes, associations ou des personnes privées).
Objectifs Généraux	
Accompagner, en partenariat avec les acteurs locaux, les nouveaux porteurs de projets du territoire ayant participé à l'Instance Départementale Eaje/Mam dans construction et la définition de leur projet	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Informier collectivement les porteurs de projets sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'étude de besoin</li> <li>- les démarches à effectuer</li> <li>- l'offre existante</li> <li>- les aides financières possibles</li> </ul> <p>Accompagner financièrement (CAF) les projets sur les territoires prioritaires</p> <p>Veiller à l'implantation des nouveaux projets de micro-crèches privées sur les territoires repérés prioritaires.</p> <p>Sensibiliser les gestionnaires et les élus à la problématique de l'accessibilité à tous.</p>	<p>Orienter les porteurs de projets vers l'IDEM</p> <p>Proposer les rdv collectifs (CD/CAPSO/CAF/RPE) aux porteurs de projets.</p> <p>Réaliser un bilan annuel multi partenarial des MAM/ micro-crèches accompagnées financièrement par la Caf</p>
Echéances de réalisation	
Durée de la CTG : 01/01/2026 au 31/12/2030	

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service petite enfance CAPSO CAF PMI	Création de MAM/ Micro-crèches en cohérence avec l'offre et la demande, sur les territoires repérés prioritaires. Maintien de l'offre existante
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
MSA Collectivités	Nombre de projets à l'étude Nombre de projets réalisés Nombre de rencontres annuelles réalisées pour les MAM/ Micro-crèches ayant été accompagnées par la Caf

## **Axe 1 → Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance**

### **Action 7 → « Poursuivre la réflexion sur la création d'une Maison des 1000 premiers jours »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<p>- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents</p> <p>- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service</p> <p>- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</p>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>Le rapport des 1000 premiers jours recommande la création de Maisons des 1000 premiers jours visant à offrir un panel de services aux familles au même endroit.</p> <p>Une dynamique a été impulsée sur le territoire en avril 2024 avec le Département, la CAF, l'Etat et la CAPSO, en lien avec l'association Community et a abouti à 2 axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un forum des 1000 premiers jours, répondant au constat de manque d'information des parents/futurs parents. Ce premier forum a été co-porté par la Caf et la CAPSO, et coconstruit avec l'ensemble des partenaires. Il a été mis en place en mars 2025. De nombreuses familles (&gt; de 400 personnes) y ont participé, confirmant un réel besoin d'informations sur cette thématique.</li><li>• Une structuration de type « Maison des 1000 premiers jours » répondant aux besoins de visibilité de l'offre d'accompagnement existante (modes d'accueil, accompagnement à la parentalité...). L'objectif est que la structuration soit en adéquation avec les caractéristiques du territoire (maillage notamment), de sa population et qu'elle soit construite en lien avec les acteurs du territoire.</li></ul> <p>La CAPSO a délibéré pour lancer cette dynamique et solliciter l'accompagnement méthodologique de l'association Ensemble pour la Petite Enfance qui labellise les « maisons des 1000 premiers jours ».</p>	Parents et futurs parents de jeunes enfants.
Objectifs Généraux	
Structurer une offre permettant d'apporter une réponse globale aux besoins des parents, futurs parents et jeunes enfants.	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Affiner les orientations de la maison des 1000 premiers jours Identifier les services qui pourraient être proposés et les partenaires associés Engager la démarche de projet	Identifier les besoins des familles sur cette thématique Mettre en place des groupes de travail Sensibiliser les élus et partenaires
Echéances de réalisation	
2026-2027	

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf CAPSO PMI Etat	Création d'une maison des 1000 premiers jours/ guichet Meilleure information des familles sur l'ensemble des dispositifs et services existants Nouvelle édition du forum
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Collectivités MSA Coordinatrice parentalité Partenaires de la parentalité et de la petite enfance (maternité, EPSM, centres sociaux...) Association Ensemble pour la Petite Enfance	Nombre de groupes de travail réalisés Nombre de services proposés et de partenaires associés Nombre de familles sollicitant le service Retours des familles utilisant le service

## **Axe 2 → Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence**

### **Action 8 → « Accompagner le maintien des LAEP »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents</li><li>• Sortir de l'isolement, proposer des lieux d'échange et d'écoute aux parents et futurs parents</li><li>• Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</li></ul>	
<p>Les comités de Pilotage annuels mettent en évidence le besoin de travailler la parentalité à travers les Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP).</p> <p>Au cours de la CTG précédente, la CAPSO qui avait déjà un LAEP sur la commune d'Arques a déployé son service sur 6 nouvelles communes : Enquin lez Guinegatte, Fauquembergues, Eperlecques, St Omer (2 sites) et Blendecques.</p> <p>2 autres LAEP existent sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mom'en bulles géré par Community à Arques sur le quartier politique ville</li><li>- Les P'tits Pouces géré par l'Espace socioculturel de la Lys à Aire sur la Lys</li></ul> <p>Les bilans 2024 montrent une bonne fréquentation sur l'ensemble des LAEP sauf les sites de Fauquembergues et d'Enquin avec 8 séances sans public sur l'année.</p> <p>Le local du LAEP du site de Blendecques a été victime des inondations fin 2023 et il est actuellement transposé dans des locaux provisoires.</p> <p>Au cours de la période une rencontre a eu lieu avec les Inspecteurs de l'éducation nationale afin de repositionner les objectifs des LAEP car plusieurs écoles souhaitaient en être dotées. Il a été réexpliqué que l'objectif des LAEP est bien la relation adulte/enfant et non de faciliter le lien avec l'école. Cet objectif peut en être une conséquence mais non la priorité.</p> <p>Une réflexion est en cours sur le déploiement d'un LAEP à Arques (école du centre ?)</p> <p>Le territoire est bien couvert, il faut désormais assurer le maintien des équipements existants.</p> <p>Les accueillants sont de moins en moins nombreux sur certains secteurs et une réflexion commune entre les porteurs de LAEP du territoire est en cours.</p> <p>Conscients d'évolutions possibles sur la mise à disposition d'accueillants par les partenaires et sur la durée limitée de l'engagement des bénévoles, il est nécessaire de mener un travail commun de sensibilisation afin d'identifier et de mobiliser des nouveaux accueillants (bénévolats)</p>	Les familles du territoire ayant au moins un enfant de moins de 4 ans
Objectifs Généraux	
Accompagner le maintien des LAEP	

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la politique parentalité sur le territoire</li> <li>- Développer des projets autour du soutien à la fonction parentale, S'appuyer sur les lieux existants</li> <li>- Valoriser les parents dans leur rôle de premiers éducateurs auprès de leurs enfants.</li> <li>- Travailler sur le lien parent/enfant afin de renforcer voire dynamiser cette relation.</li> <li>- Poursuivre et diversifier la communication auprès des familles</li> <li>- Communiquer, faire connaitre le rôle d'accueillant en LAEP en collaboration avec les différents gestionnaires ( CAPSO et associations) pour les personnes ayant un profil adapté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une communication commune pour attirer de nouveaux accueillants possédant le profil recherché.</li> <li>- Mise en place de la formation "Être accueillant en LAEP : écoute et posture "pour les nouveaux accueillants</li> <li>- Communiquer auprès des familles concernées du territoire</li> </ul>
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG : 01/01/2026 au 31/12/2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAPSO Community ESL CAF Conseil Départemental/PMI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'optimisation de la fréquentation</li> <li>- L'évolution des liens parent-enfant</li> <li>- Retours des familles sur les bénéfices du service dans leur relation avec leur enfant</li> <li>- Soutien de la fonction parentale : accompagnement des familles vers des partenaires (épuisement)</li> <li>- Le développement /évolution du nombre d'accueillants</li> </ul>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les accueillants Associations Communes Coordinatrice parentalité	Nombre d'enfants accueillis Nombres de parents accueillis Nombre d'accueillants et d'accueillants formés

## **Axe 2 → Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence**

### **Action 9 → Poursuivre l'accompagnement financier du PRE et l'appui au pilotage et au suivi du dispositif et des actions réalisées**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<ul style="list-style-type: none"><li>Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</li></ul>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>Le territoire de la CAPSO est doté de 3 QPV dont 2 sont couverts par un Projet de Réussite Educative. Ce dispositif a pour enjeu de repérer et d'accompagner les enfants présentant des signes de fragilité (et leur famille) en leur proposant un parcours individualisé.</p> <p>Le PRE s'appuie sur un réseau partenarial actif, tant sur la question du repérage que du parcours des familles. Il assoit son fonctionnement sur des équipes pluri disciplinaires restreintes invitées à statuer sur la situation de l'enfant, son intégration au dispositif et les mesures d'accompagnement à proposer, ceci en accord avec la famille. 19 EPR ont été organisées en 2024. Le PRE s'investit également dans les dynamiques impulsées par le réseau Parents 62.</p> <p>Conformément à l'instruction de 2016, le PRE se déploie avec l'adhésion des familles.</p> <p>S'il intervient en mesure d'accompagnement, il peut aussi trouver sens dans la prévention des risques au travers d'entrées précoces dans le dispositif.</p> <p>En 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>133 enfants vus en EPR</li><li>125 enfants suivis dont 52 entrées</li></ul> <p>Sur les 125 suivis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>29% ont moins de 6 ans (tendance à la hausse) de la part des 2-5 ans</li><li>64.6% ont entre 6 et 11 ans</li><li>Les garçons sont plus représentés (63.2% des suivis)</li><li>99.2% des enfants suivis résident en QPV ou sont scolarisés en REP.</li><li>48% résident à Longuenesse, 36% à Saint-Omer, et 12% à Arques</li><li>64% vivent dans une famille monoparentale</li><li>96% des enfants ont un cumul de fragilités à l'entrée dans le dispositif</li><li>La durée moyenne d'un parcours est de 63 semaines (en baisse par rapport à 2023 : 86 semaines).</li></ul> <p>Le PRE développe des actions collectives correspondant aux besoins repérés. La CAF est un partenaire primordial dans le développement et le soutien financier de ces projets.</p>	<p>Le PRE s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans résidant en QPV et/ou scolarisés dans les écoles couvertes par le dispositif ainsi qu'à leurs familles, sur les communes de Arques, Longuenesse et Saint Omer.</p>
Objectifs Généraux	
Poursuivre l'accompagnement financier du PRE et l'appui au pilotage et au suivi du dispositif et des actions réalisées	

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le repérage précoce des difficultés en renforçant le partenariat avec les acteurs de la petite enfance</li> <li>- Déployer des actions collectives en lien avec les problématiques identifiées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager les situations et coconstruire les parcours au travers des EPR</li> <li>- Mettre en place des actions collectives au profit des accompagnements individualisés</li> <li>- Entretenir et renforcer le partenariat avec les partenaires du territoire (dont les acteurs de la petite enfance) pour sécuriser les orientations.</li> </ul>
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG : 01/01/2026 au 31/12/2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>- PRE CAPSO</li> <li>- CAF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 130 enfants et familles accompagnées par an</li> <li>- Maintien et développement des actions collectives déployées par le PRE (exemple : colonie)</li> </ul>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Education Nationale Conseil départemental Maison des familles Réseau parents 62 AADCMO Centres sociaux du territoire CIAS/ CCAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants par tranches d'âge</li> <li>- Nombre de participation de la CAF aux EPR</li> <li>- Evolution du financement octroyé au dispositif par la CAF et analyse des actions collectives réalisées</li> </ul>

**Axe 3 → Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants**

**Action 10 → « Poursuivre le développement des accueils de loisirs sur toutes les périodes de l'année (été, petites vacances en journées complètes) et renforcer la communication auprès des familles »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents</li><li>• Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service</li></ul> <p>Sur la période de CTG précédente, des conventionnements entre différentes communes ont permis d'élargir l'accès aux accueils de loisirs. Il persiste des zones blanches notamment en milieu rural. Peu d'accueil le mercredi et aux petites vacances scolaires. Manque d'accueil périscolaire et horaire atypiques Manque de place sur certains ACM. Les + de 12 ans fréquentent peu ou pas les ACM. Besoins recensés sur les 12-14 ans sur des activités intermédiaires (ACM/CAJ). Des horaires qui ne correspondent pas aux besoins des familles (pas de garderie). Les élus et partenaires soulignent l'importance des associations sportives et culturelles qui proposent des activités le mercredi sur certains territoires. Présence d'une offre variée (colonie, séjours intergénérationnels) en milieu urbain Un public en précarité difficile à capter sur les colonies.</p> <p>Le recrutement des directeurs et des animateurs est difficile pour certains gestionnaires (disparité de rémunération sur l'ensemble du territoire).</p> <p>Une communication insuffisante en général sur les services existants. Besoin d'être accompagné sur l'accueil d'enfants porteurs de handicap.</p> <p>Présence de CMJ dans certaines communes.</p>	Enfants Parents
Objectifs Généraux	
Poursuivre le développement des accueils de loisirs sur toutes les périodes de l'année (été, petites vacances en journées complètes) et renforcer la communication auprès des familles	

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic précis de l'offre et de son fonctionnement</li> <li>- Rendre plus lisible les mécanismes d'accompagnement administratifs et budgétaires/financiers</li> <li>- Analyser et accompagner les mutualisations pouvant permettre d'augmenter l'offre de service</li> <li>- Renforcer l'information/la communication de l'offre existante auprès des familles</li> <li>- Accompagner les équipes à l'accueil des enfants porteurs de handicap</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des rencontres avec les collectivités et/ou les associations pour favoriser les coopérations ou mutualisations et le développement des ACM sur l'année</li> <li>- Réalisation d'enquête ciblée auprès des familles sur les territoires projetant un développement de l'offre</li> <li>- Renforcer les échanges entre les différents gestionnaires autour des bonnes pratiques.</li> <li>- Veiller à la mobilisation d'une offre de formation d'animateurs et directeurs d'ALSH</li> <li>- Communiquer sur les offres via les réseaux sociaux</li> <li>- Mobiliser des leviers d'accompagnement en milieu rural (sport en milieu rural)</li> <li>- Renforcer l'attractivité des métiers de l'animation par le biais d'une harmonisation des salaires</li> <li>- Communiquer sur les aides à l'investissement pour l'équipement de la CAF pour l'achat de matériel</li> <li>- Expérimenter des mutualisations de services/outils pédagogiques</li> <li>- Communiquer sur les offres existantes en matière d'accompagnement de services (Gamins exceptionnels)</li> <li>- Déployer des outils d'intervention sur l'environnement dans les ALSH</li> </ul>
<b>Echéances de réalisation</b>	
<b>Durée de la CTG :</b> 01/01/2026 au 31/12/2030	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caisse d'allocations familiales CAPSO Les chargés de coopérations jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de places d'accueil en ALSH sur le territoire communautaire</li> <li>- Evolution du nombre de places d'accueil 6-12 ans/nombre d'enfants (par bassin de vie)</li> <li>- Mutualisation</li> <li>- Harmonisation des salaires</li> </ul>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes</li> <li>• SIVU</li> <li>• Regroupement Pédagogique intercommunal Concentré</li> <li>• Regroupement Pédagogique Intercommunal</li> <li>• Structures associatives jeunesse</li> <li>• MSA</li> <li>• Gamins exceptionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de places d'ALSH et nombre d'heures de présence</li> <li>• Nombre de mutualisation</li> <li>• Evolution du taux de besoins non satisfaits</li> <li>• Nombre d'animateurs formés</li> <li>• Nombre d'accompagnement /de sollicitation de Gamins Exceptionnels</li> </ul>

## **Axe 4 → Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes**

### **Action 11 → « Soutenir l'engagement des ados et jeunes adultes et leur parcours vers l'autonomie »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents</li><li>• Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service</li></ul> <p>Lors des rencontres territoriales, les élus expriment un manque d'attractivité des ACM pour les plus de 12 ans. Les attentes s'orientent davantage vers les activités citoyennes, sportives et culturelles, vers une offre de Centre Animation Jeunesse ou de colonies de vacances.</p> <p>La majorité exprime une difficulté à appréhender les besoins des jeunes et à les mobiliser.</p> <p>7 contrats colonies sont présents sur le territoire, dont 4 gérés par les centres sociaux et 3 par des communes (Longuenesse, Clairmarais, et Serques).</p> <p>4 agréments PS Jeunes portés par les centres sociaux.</p> <p>Nécessité de créer des collectifs ados pour les questionner et développer l'offre en fonction de leur attente.</p> <p>Besoin d'accompagnement à la santé et santé mentale pour les jeunes.</p> <p>Besoin d'aborder avec les jeunes les projets de vie.</p> <p>En milieu urbain les jeunes sont accueillis en soirée et le samedi.</p> <p>Nécessité de mettre en place un service de prévention spécialisée (surtout en milieu urbain)</p> <p>Les jeunes sont peu mobiles (sauf Vélo en milieu rural) malgré quelques initiatives sur certaines communes (CERJ de défi mobilité à partir de 16 ans).</p> <p>Le Point Information Jeunesse (PIJ) de la CAPSO apporte une information fiable, exhaustive et claire, dédiée à la jeunesse sur 9 grandes thématiques : travailler, se former, se loger, se soigner, se défendre, bouger, s'engager, partir à l'étranger, se déplacer.</p> <p>Les PIJ de Saint-Omer et de Fauquembergues participent à des événements, des rencontres et des ateliers tout au long de l'année pour informer et répondre à aux attentes des jeunes. Il contribue à la mise en place de salon d'information en direction des jeunes.</p> <p>En 2024, 1853 jeunes informés : 1535 en collectif, 318 en individuel et 500 au salon de l'IJ.</p> <p>Des RIJ (relais Information Jeunes) complète l'offre sur le territoire.</p> <p>Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes est un service porté par la Direction Habitat de la CAPSO depuis 2018. Il accueille, informe et oriente les jeunes de 16 à 30 ans, de la CAPSO et de la CCPL, sur le domaine du logement (recherche, accès ou maintien). Les 2 animatrices réalisent des entretiens individuels, des ateliers collectifs, en lien avec les partenaires jeunesse et logement du territoire. En 2024, 415 jeunes ont été accompagnés, dont 93 (22%) issus des quartiers « politique de la ville » et 54 interventions collectives déployée.</p> <p>Enfin, la CAPSO compte 11 Conseils Municipaux des Jeunes et un conseil intercommunal des jeunes. Pour ce dernier, les jeunes sont accompagnés dans leurs réflexions et actions sur des thématiques diverses notamment l'eau, la santé mentale, le sport.</p>	Les jeunes du territoire (12/17 ans) et les jeunes adultes Les acteurs du champ de la Jeunesse

Objectifs Généraux	
Soutenir l'engagement des ados et jeunes adultes et leur parcours vers l'autonomie	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mise en réseau des acteurs jeunesse du territoire</li> <li>- Promouvoir auprès des partenaires du territoire le développement des projets et actions jeunesse</li> <li>- Accompagner soutenir et valoriser les projets portés par les jeunes</li> <li>- Identifier les besoins des ados</li> <li>- Démultiplier les modes de contacts auprès des jeunes</li> <li>- Accompagner les actions du Comité Local pour le Logement des jeunes /favoriser l'accès au logement pour les jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser une enquête auprès des collégiens (6ièmes)</li> <li>- développer les actions d'"aller vers" les jeunes</li> <li>- mettre en place des temps forts Ados sur les communes (ex : Heuringhem)</li> <li>- recenser les CMJ et les accompagner vers la création de juniors associations si besoin</li> <li>- réunir les coordinateurs permanents du territoire pour présenter le dispositif Bourses initiatives jeunes</li> <li>- communiquer sur les offres en direction des jeunes via les réseaux sociaux</li> <li>- identifier de nouveaux Promeneurs du net</li> <li>- continuer la réflexion sur la prévention spécialisée</li> <li>- mise en place d'accompagnements individuels et collectifs liés au logement autonome des jeunes menés par le CLLAJ</li> </ul>
Echéances de réalisation	
Période de la CTG : 01/01/2026 au 31/12/2030	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les collectivités La CAF Les chargés de coopérations Jeunesse CAPSO : Point Information Jeunesse, mission jeunesse et CLLAJ	Une meilleure connaissance de l'offre de service au profit des jeunes Coopérations entre les acteurs Une action Jeunesse développée au bénéfice des jeunes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les associations de loisirs /public jeune MSA	Les actions partenariales mises en place La mutualisation de moyens réalisée Le nombre d'actions d'aller vers Le nombre de temps forts réalisés

## **Axe 4 → Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes**

### **Action 12 → « Pérenniser le Foyer de jeunes Travailleurs »**

Orientation(s) de la COG en lien avec ce projet	
<p>La Caf du Pas-de-Calais soutient les Foyers Jeunes Travailleurs du département, en leur qualité d'outil d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, tout en veillant à l'adéquation de leur implantation et de leur projet avec les besoins identifiés.</p>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>Le foyer de jeunes travailleurs de Saint-Omer, agréé en 1972 et dont les locaux ont été construits cette même année, est implanté proche du centre-ville de Saint-Omer et à la limite de Longuenesse. L'association est locataire de la SA Habitat 59/62. 69 chambres individuelles et 13 studios meublés sont répartis sur 4 étages. Les cuisines, les sanitaires et les douches sont collectives.</p> <p>Habitat Jeunes présente d'importants signes de vétusté, la dernière réhabilitation a été effectuée en 1995. Au-delà d'un aspect peu attractif et d'un confort limité, les logements et les parties communes sont à la limite de l'indécence.</p> <p>L'organisation spatiale et l'offre de services et d'équipements sont en décalage avec les besoins et attentes du public ciblé. Compte tenu de l'état du bâtiment, le FJT draine essentiellement des jeunes en très grandes difficultés, n'ayant aucune autre solution de logement, notamment les jeunes sortant de l'ASE. Le Département est le principal financeur de l'association. Il y a très peu de mixité de public, et l'équipe socio-éducative est fortement mobilisée sur l'accompagnement individuel, au détriment de projets collectifs.</p> <p>Une démarche est en cours pour définir à nouveau un projet social conforme à ce type d'établissement.</p> <p>Par ailleurs, la CAPSO porte un projet de résidences jeunes apprenants et primo actif. L'association Habitat Jeunes St Omer va, à terme, gérer les 3 structures.</p>	<p>Public cible :</p> <p>Jeunes actifs de 16 à 25 ans exerçant une activité salariée, en apprentissage, en formation professionnelle ou en stage, en recherche d'emploi</p> <p>Autres publics :</p> <p>Jeunes de 26 à 30 ans</p> <p>Jeunes étudiants non-salariés</p> <p>Jeunes de – de 16 ans en apprentissage</p> <p>Jeunes accueillis dans le cadre d'un conventionnement (ASE, Pjj,...)</p>
Objectifs Généraux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes via le logement</li> <li>- Conforter l'attractivité du territoire en répondant aux besoins de logement des jeunes</li> </ul>	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'opération de relocalisation de la résidence FJT</li> <li>- Redéfinir le projet associatif en lien avec les autres structures</li> <li>- Développer les actions collectives éducatives</li> <li>- Améliorer la traçabilité des suivis individuels</li> <li>- Moderniser les outils de communication et de pilotage</li> <li>- Améliorer les conditions d'accueil des jeunes dans l'attente de la relocalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comités de pilotage annuel</li> <li>- Comités des financeurs – Maitrise d'ouvrage collective</li> <li>- DLA</li> <li>- Accompagnement CAF/CAPSO/URHAJ</li> </ul>
Echéances de réalisation	
Durée de la CTG : 01/01/2026-31/12/2030	

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAPSO : Maison de l'Habitat CAF Association Habitat Jeunes de Saint Omer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'offre et de la qualité des parcours logement pour les jeunes</li> <li>- Etude de faisabilité bâimentaire (2026)</li> <li>- Mise en œuvre du projet social répondant aux critères de la prestation de services</li> </ul>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
URHAJ Département Cabinet Novascopia	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de lits/places créés</li> <li>- taux d'occupation des structures</li> <li>- nombre de rencontres partenariales</li> <li>- nombre d'actions collectives éducatives et impacts</li> </ul>

## Axe 5 → Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux

### **Action 13 → « Accompagner les structures d'animation de la vie locale »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service</li></ul>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>Les habitants du territoire ont besoin d'accompagnement et de lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle. Le tissu associatif est important face à cet objectif.</p> <p>Le territoire compte 4 centres sociaux et 1 EVS. Ces structures associent les habitants au développement de réponses et de services adaptées aux besoins du territoire. Elles peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner les initiatives et la prise de responsabilité des habitants</li><li>• Permettre une appropriation du cadre de vie par les habitants</li><li>• Soutenir la fonction parentale</li><li>• Améliorer le vivre ensemble</li><li>• Proposer des actions ouvertes à tous, intergénérationnelles, menées tout au long de l'année</li></ul> <p>Des zones du territoire restent non couvertes par ce type de structures. Des acteurs tels que les foyers ruraux ne sont pas référencés et accompagnés.</p> <p>Des initiatives sont par ailleurs en réflexion sur certains territoires.</p> <p>Le réseau des bibliothèques est développé, elles sont identifiées comme lieu d'animations, le public est mixte.</p> <p>Les foyers ruraux mènent des activités sur leur territoire.</p> <p>Les comités des fêtes et les associations sportives proposent des activités en direction des habitants. Les ludothèques et les médiathèques proposent également des activités en direction des familles.</p> <p>Le bénévolat s'appauvrit et devient problématique pour la pérennité de certains services.</p> <p>2 espaces de vie sociale sont fermés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La Brouette Bleue au 31/12/2022 pour un arrêt d'activités</li><li>• L'arrêt création de Fléchin au 30/6/2025 pour non-renouvellement de leur agrément (maintien de leurs activités culturelles)</li></ul>	<p>Les espaces de Vie sociale agréés Les centres sociaux agréés Les futurs porteurs de projet</p>
Objectifs Généraux	
Accompagner les structures d'animation de la vie locale	

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale Promouvoir le bénévolat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les structures dans leur démarche de projet social, en lien avec les habitants du territoire concerné en vue de leur agrément</li> <li>Encourager et faciliter les coopérations pour construire des projets partagés</li> <li>Communiquer pour développer le bénévolat</li> </ul> <p>Echéances de réalisation</p> <p>Durée de la CTG : 01/01/2026-31/12/2030</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les services de la CAF Les EVS/Centres sociaux agréés Les collectivités parties prenantes du développement des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration de projets répondant aux critères d'agrément nationaux</li> <li>Qualité des projets et actions au bénéfice des familles du territoire.</li> <li>Maintien des structures existantes</li> </ul>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les associations du territoire Les foyers ruraux La MSA Les ludothèques/les médiathèques Galilée	<p>Quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'habitants bénéficiaires</li> <li>Nombre de structures agréées</li> <li>Nombre d'actions pour promouvoir le bénévolat et implication des habitants</li> </ul> <p>Qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Professionnalisation et structuration des associations</li> <li>Respect d'une démarche participative</li> <li>Diversification des projets/activités</li> <li>Optimisation des partenariats (maillage territorial)</li> </ul>

## **Axe 6 → Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles**

### **Action 14 → « Lutter contre le logement non décent »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service</li> <li>- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</li> </ul>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>Le parc ancien est très important tant en milieu urbain qu'en milieu rural induisant des problèmes de précarité énergétique, d'insalubrité pour certaines populations notamment parmi les plus fragiles.</p> <p>Depuis 2016, la CAF et la CAPSO ont signé une convention de partenariat visant la lutte contre l'habitat indigne.</p> <p>Entre 2022 et 2024, 188 questionnaires ont été envoyés aux locataires, 176 logements ont fait l'objet d'une visite par les inspecteurs de salubrité, 136 logements ont été repérés indécents. Les opérations de repérage ont concerné les communes de Saint Omer, Wizernes, Enquin les Guinegatte, et Arques.</p>	Locataires du parc privé percevant une aide au logement
Objectifs Généraux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la politique de lutte contre la non-décence et l'insalubrité, du parc privé ouvrant droit à l'allocation de logement, en conjuguant les efforts de la CAPSO et de la CAF du Pas-de-Calais.</li> <li>• Améliorer la qualité de vie quotidienne des familles, l'appropriation de leur logement et faciliter ainsi leur insertion sociale.</li> </ul>	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les logements qui ne répondent pas aux caractéristiques de décence ou aux conditions prévues par le Règlement Sanitaire Départemental du Pas-de-Calais,</li> <li>• Informer les locataires d'un logement repéré non décent pour faire valoir leurs droits,</li> <li>• Informer les bailleurs sur leurs obligations de délivrer un logement décent,</li> <li>• Inciter les bailleurs dans une démarche de valorisation de leur patrimoine, tout en les informant sur les dispositifs financiers disponibles,</li> <li>• Engager la procédure visant à la prise d'un arrêté préfectoral d'insalubrité remédiable ou irrémédiable, avec ou sans interdiction d'habiter lorsque l'état du logement le justifie.</li> </ul>	<p>Convention de partenariat CAF/CAPSO</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition annuelle des territoires cibles</li> <li>• Courriers envoyés aux propriétaires et locataires</li> <li>• Visite des logements</li> <li>• Informations et accompagnements des locataires et des bailleurs</li> </ul> <p>Echéances de réalisation</p> <p>Période de la CTG : 01/01/2026 au 31/12/2030</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAPSO : Maison de l'Habitat CAF	Amélioration de la qualité des logements et des conditions de vie des familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes DDTM Département MSA	Nombre de logements visités Nombre de ROL effectués

**Axe 7 →Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits, aux soins et aux services**

**Action 15 → « Favoriser l'inclusion numérique des familles »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<p>- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service</p> <p>- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</p>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>La CAPSO poursuit sa stratégie numérique et identifie 3 orientations :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Vers un territoire plus résilient et connecté</li><li>2. Vers un territoire plus solidaire et coopératif</li><li>3. Vers un territoire plus attractif et de proximité</li></ol> <p>La CAPSO intègre l'enjeu de l'inclusion numérique dans l'offre de service des maisons France service, de la station et du réseau des bibliothèques/médiathèques (ex : conseillers numériques).</p> <p>La CAPSO a pérennisé les 2 postes de conseillers numériques.</p> <p>Les 4 centres sociaux du territoire mettent également en place des actions d'éducation aux médias et au numérique en direction des jeunes dans le cadre du Fonds Publics et Territoire. En complément, le Centre social et culturel de Saint Omer porte également un poste de conseiller numérique.</p> <p>Les acteurs du territoire soulignent l'enjeu primordial de l'inclusion numérique et la nécessité d'identifier et de coordonner les acteurs dans une logique de réseau et de visibilité des solutions d'accompagnement à destination du public.</p> <p>La Caisse d'Allocations familiales est quant à elle pleinement investie via le financement des partenaires pour l'acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• De matériel et le prêt d'équipement informatique aux familles dans un objectif de continuité pédagogique</li><li>• D'équipements informatiques pour le déploiement ou le renforcement d'espaces numériques accessibles à tous</li></ul> <p>L'accompagnement des publics vers le numérique est par ailleurs un enjeu fondamental pour l'accès aux droits des habitants (relation CAF/ Allocataires...)</p>	<p>Jeunes, familles, personnes âgées</p>

<p>Pour accompagner la dynamique de réseau, la visibilité de l'offre en matière d'inclusion numérique la CAPSO a engagé un travail partenarial en vue d'élaborer un guide des acteurs du numérique axé autour des besoins rencontrés (je souhaite être accompagné dans les démarches administratives/ je souhaite compléter mes compétences/ numérique et parentalité...)</p> <p>Elle a enfin été retenue dans l'appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement des EPCI à la structuration de la filière de reconditionnement locale » porté par la Préfecture du Pas de Calais et Emmaüs Connect dans le cadre de la territorialisation de la stratégie France Numérique Ensemble et financé par l'ANCT.</p>	
Objectifs Généraux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider la dynamique de réseaux entre les acteurs de l'inclusion</li> <li>• Améliorer la lisibilité de l'offre de médiation numérique auprès des publics</li> <li>• Poursuivre les travaux de préfiguration autour de l'installation d'une filière de reconditionnement (Matériel potentiel/modalités de reconditionnement/ Modalités de redistribution : public cible...)</li> </ul>	
Objectifs opérationnels	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Constituer un réseau d'acteurs support en vue de renforcer l'accompagnement des habitants aux usages du numérique. Edition d'un guide des acteurs de l'inclusion numérique Etudier la faisabilité d'un réseau de réemploi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement des acteurs de l'inclusion numérique</li> <li>• Mise en réseaux des ressources</li> <li>• Orientation et accompagnement des enfants, jeunes et des familles</li> </ul> <p>Echéances de réalisation</p> <p>Période de la CTG : 01/01/2026 au 31/12/2030</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAPSO CAF	Disposer d'outils de recensement des offres et d'accompagnement des habitants Partenariat renforcé pour un meilleur accompagnement des publics notamment des familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Station Réseau des bibliothèques/médiathèques Maisons France services Centres sociaux Associations MSA ....	Nombre de structures partenaires mises en réseau Maillage territorial des structures/ ressources d'accompagnement

**Axe 7 → Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits, aux soins et aux services**

**Action 16 → « Renforcer le partenariat entre l'Antenne CAF, les Maisons France Services, le CIAS et les communes (CCAS ou secrétaire de Mairie) et faciliter l'accès aux droits »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service</li><li>- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</li></ul>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>En matière d'accès aux droits, les professionnels de proximité peuvent être confrontés à des problématiques diverses rencontrées par les publics et n'ont, au regard des évolutions, pas systématiquement l'information à répercuter pour une orientation efficace des familles.</p> <p>Les Maisons France Services sont bien identifiées par les élus comme un lieu ressource, il reste à poursuivre la communication envers les habitants, mais on constate une nette progression de la fréquentation.</p> <p>La CAPSO a réalisé un guide des structures partenaires France Services à destination des professionnels. Ce guide vise à sécuriser les orientations des publics vers les partenaires les plus adaptés à leur situation/besoin.</p> <p>Les deux épiceries sociales proposent également à leurs bénéficiaires des actions collectives pédagogiques et préventives sur différentes thématiques du quotidien (les économies d'énergie, la santé, l'alimentation, le textile, le budget et l'administratif...).</p> <p>Le CIAS gère également une école des consommateurs gratuite et ouverte à tous, véritable outil d'insertion qui propose un programme mensuel comprenant différents types d'ateliers (pratiques, "pause-café débat", découverte du territoire, vie quotidienne, "hebdo-créa", "ma terre et moi")</p> <p>Le CIAS constate une évolution de ses bénéficiaires avec l'augmentation du nombre de travailleurs précaires.</p>	Agents du CIAS et des CCAS Agents d'accueil dans les maisons de services au Public Secrétaires de Mairie Usagers
Objectifs Généraux	
Favoriser l'accès aux droits en renforçant le partenariat.	

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter les échanges et l'interconnaissance des services</li> <li>- Maintenir les services de proximité avec les MFS</li> <li>- Renforcer l'accès aux droits des publics</li> <li>- Faciliter l'accès en ligne aux services de la CAPSO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser à minima 1 rencontre CAF/CIAS/CCAS/MFS/Secrétaires de mairie pour exposer et échanger sur les différentes prestations individuelles de la CAF à destination des familles</li> <li>- Journées formation/information MFS : CAF, CPAM ... et journées de présentation des services communautaires ou autres (Région...)</li> <li>- Journées portes ouvertes des MFS</li> <li>- Modification des services en ligne de la CAPSO, avec la démarche Gestion Relations Usagers</li> <li>- Identifier des partenaires pour agir sur les personnes salariées en emploi précaires (service social du travail Région Nord...), identifier les publics en rupture de droits (AAH, séparations familiales)</li> <li>- Poursuivre le soutien à l'épicerie sociale et à l'école des consommateurs</li> <li>- Rencontres partenariales au sein de l'épicerie sociale pour présenter les missions, les évolutions</li> </ul>
<b>Echéances de réalisation</b>	
Période de la CTG : 01/01/2026 au 31/12/2030	
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF CAPSO	Partenariat renforcé pour une meilleure interconnaissance et une meilleure orientation des publics
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CIAS CCAS MFS Communes MSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de partenaires mobilisés</li> <li>- informations diffusées lors des réunions</li> <li>- nombre de portes ouvertes</li> <li>- nombre d'usagers</li> </ul>

**Axe 7 →Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits, aux soins et aux services**

**Action 17 → « Lutter contre le non-recours aux soins »**

Orientation(s) du SDSF en lien avec ce projet	
<p>- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service - Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</p>	
Diagnostic initial	Public cible
<p>Le renoncement aux soins concerne, d'après l'enquête menée par l'assurance maladie Côte d'Opale en 2018, 22% des assurés.</p> <p>La CAPSO a, dans sa méthodologie d'élaboration du projet de territoire, interrogé les habitants sur leur priorité. 75% des répondants identifient la santé comme un enjeu prioritaire.</p> <p>Il existe une corrélation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• des déterminants sociaux, de précarité notamment</li><li>• des déterminants intermédiaires (éloignement géographique, transport, mode de vie, freins psychologiques...)</li></ul> <p>La CAPSO a, sur les quartiers prioritaires, pu constater la pertinence d'une activité de médiation en direction des publics. (100 personnes accompagnées par médiatrice en moyenne/an) et a conforté cette offre sur l'intégralité de son territoire.</p> <p>Le service médiation a accompagné 326 personnes en 2024. Les accompagnements peuvent prendre la forme d'une aide à la prise de rdv jusqu'à l'accompagnement physique pour sécuriser la reprise du parcours de soins. La médiation santé développe également des actions collectives en direction des publics ou les accompagnent sur des actions menées par les partenaires.</p> <p>Ce service s'appuie majoritairement en secteur urbain sur des temps de présence au sein des associations caritatives. Il nécessite dans le secteur rural de renforcer l'information pour permettre une orientation des publics vers le service.</p>	Public en renoncement aux soins
Objectifs Généraux	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Constituer et maintenir un réseau de partenaires autour de la médiation santé (orientation, action...)</li><li>• Accompagner les habitants vers le soin et la prévention</li><li>• Proposer aux personnes suivies des actions collectives pour lutter contre l'isolement</li></ul>	

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer autour de la médiation santé un réseau d'acteurs diversifiés</li> <li>• Sensibiliser l'ensemble des acteurs en proximité des habitants sur la question du renoncement aux soins et problématiques santé</li> <li>• Accompagner les habitants vers le soin et la prévention</li> <li>• Renforcer la communication, notamment vers les territoires ruraux</li> </ul>	<p>3 médiateurs santé en lien avec les différents partenaires, avec pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'inscrire dans le partenariat local</li> <li>• Observer, au travers des échanges avec la population et les acteurs de proximité, les besoins de santé de la population et repérer les dysfonctionnements du système</li> <li>• Ecouter, informer, orienter et éventuellement accompagner les personnes vers l'accès aux droits, aux soins et à la prévention</li> <li>• Développer des actions collectives</li> </ul> <p>Consolidation du partenariat Organiser des temps de sensibilisation en direction des acteurs de proximité sur le « qu'est-ce que le renoncement aux soins, comment aborder le sujet, vers qui orienter » Aller vers les habitants (fête de la santé ...)</p>
	Echéances de réalisation
	Période de la CTG : 01/01/2026 au 31/12/2030
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF CAPSO service santé	<p>Augmentation du nombre de personnes sensibilisées au renoncement aux soins</p> <p>Partenariats plus diversifiés et nombreux permettant de mieux repérer les situations de renoncement aux soins</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Les associations caritatives Maisons de Service au Public CIAS Communes et leur CCAS Service MAS de la CPAM DDETS Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ARS MSA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre et type d'acteurs vers lesquels ont été orientés les habitants</li> <li>- Nombre et type d'acteurs ayant sollicité la médiation santé</li> <li>- nombre d'acteurs présents en comité de pilotage</li> <li>- nombre d'acteurs vers lesquels une information a été relayée (ex : bilan de santé, actions collectives...)</li> <li>- nombre et type de lieux où s'est « implantée la médiatrice santé » (Permanence dans les restos du cœur, dans les salles d'attente, aux Maisons France Services...)</li> <li>- Nombre de personnes identifiées en situation de renoncement aux soins et à la prévention et description du profil (âge, genre, situation familiale...)</li> <li>- Type de situations de renoncement (dentaire, ophtalmo, généraliste...) et motifs (financier, mobilité, non priorisation, peur...)</li> <li>- Type d'accompagnement (orientation vers un professionnel ou saisine MAS/ aide à la prise de RDV/ accompagnement physique/ Aide administrative)</li> <li>- Nombre et typologie d'actions collectives</li> <li>- Nombre et typologie de public accompagnés sur des actions collectives</li> </ul>

► le tableau récapitulatif est proposé afin de recenser les compétences des Autorités Organisatrices des modes d'accueil des Jeunes enfants par commune et/ou EPCI ( A compléter par les collectivités)

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026
CAPSO	104 320 habitants	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : <b>104 320 Habitants</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : <b>104 320 Habitants</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : <b>104 320 Habitants</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : <b>104 320 Habitants</b>

Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant fait l'objet d'une fiche action (fiche n°1) dans la CTG et sera intégré à celle-ci par voie d'avenant.

Ce schéma ne pourra valoir autorisation d'ouverture ou accord de financement pour le ou les projets. Les porteurs de projets seront tenus au respect des différentes étapes, procédures et critères d'éligibilité en vigueur au moment de l'engagement des démarches de projets, et ce en lien avec les institutions et autorités compétentes.

## ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- ✓ **un comité de pilotage** par bassins de vie (Nord, Urbain, Morinie/Aire, Fauquembergues), chargé de l'impulsion et de la prise de décision, garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé mais aussi de la réalisation de l'évaluation ; il est composé des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une fois par an et sera coprésidé par l'élu communautaire en charge de la CTG
- ✓ **des comités de pilotage thématiques** réunissant les élus et les partenaires sur les thématiques suivantes :
  - Petite enfance (1 par bassin de vie)
  - Accueil inclusif petite enfance et parentalité
  - FJT
  - CLLAJ
  - Epicerie sociale et école de consommateurs
  - Centres sociaux et Espaces de vie sociale
  - CLAS
  - Violences intrafamiliales
  - Comité de suivi médiation santé
  - ...
- ✓ **le comité technique** se réunira à minima une fois par an. Il est constitué de :
  - la responsable de territoire Caf
  - les chargées d'accompagnement territorial Caf
  - les chargés de coopération
  - le DGS et/ou DGA de la CAPSO
- ✓ **les chargé-e-s de coopération territoriale**, mis au service des projets de territoire, sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés (notamment au titre du SPPE) sur différents aspects :
  - l'aide à la décision sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire,
  - l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants,
  - la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services,
  - la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation continue.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération territoriale est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération territoriale sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

## ANNEXE 5-a : Référentiel national concernant le poste de « Chargé-e de coopération Territoriale CTG »

<b>Définition</b>	<p><b>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire.</b> Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>
<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux</b> : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc.</li> <li>▪ <b>Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation</b> : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc..), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération</li> <li>▪ <b>Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires</b> : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses</li> <li>▪ <b>Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité</b> : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires</li> </ul>
<b>Attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques</b> et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants</li> <li>▶ <b>Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial</li> <li>- Identifier des tendances et facteurs d'évolution</li> <li>- Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet</li> <li>- Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité</li> <li>- Traduire les orientations politiques en plans d'action</li> <li>- Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CtG</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté</li> <li>- Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances</li> <li>- Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen</li> <li>- Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire</li> <li>- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des évènements de vie des familles</li> <li>- Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.</li> <li>- Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent</li> <li>- Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique</li> </ul> <p>► <b>Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthétiser les attentes et besoins des partenaires</li> <li>- Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé</li> <li>- Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales</li> <li>- Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité</li> <li>- Favoriser les échanges d'expériences</li> </ul> <p>► <b>Organisation et animation de la relation avec la population</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants</li> <li>- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public</li> <li>- Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe</li> <li>- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population</li> <li>- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement</li> </ul> <p>► <b>Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information</li> <li>- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées</li> <li>- Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation</li> <li>- Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique</li> <li>- Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation</li> </ul>
<b>Activités</b>	<p><b>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage</li> <li>- Traduire les orientations politiques en plans d'actions</li> <li>- Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités</li> <li>- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire</li> <li>- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg)</li> <li>- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs</li> </ul> <p><b>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au diagnostic socio-économique du territoire</li> <li>- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins</li> <li>- Animer et suivre les commissions d'admission</li> </ul>

	<p><b>Animer la mise en réseau des acteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques</li> <li>- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial</li> <li>- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale</li> </ul> <p><b>Organiser et animer la relation avec la population</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants</li> <li>- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public</li> <li>- Concevoir et développer des supports d'information</li> <li>- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population</li> <li>- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement</li> </ul>
<p><b>Compétences/Connaissances</b></p>	<p><b>Savoirs généraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement territorial</li> <li>- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité</li> <li>- Procédures et actes administratifs</li> <li>- Principes et modes d'animation du management public territorial</li> <li>- Techniques de communication et de négociation</li> <li>- Réseaux stratégiques d'information</li> <li>- Méthodes d'ingénierie de projet</li> <li>- Techniques de travail coopératif</li> <li>- Bases de données, tableaux de bord</li> <li>- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation</li> <li>- Méthode de gestion de conflit</li> </ul> <p><b>Savoirs socioprofessionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial</li> <li>- Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc.</li> <li>- Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels</li> <li>- Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires</li> <li>- Dispositifs et opérateurs du développement territorial</li> <li>- Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets</li> <li>- Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques</li> <li>- Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement</li> <li>- Outils et méthodes du développement local</li> <li>- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données</li> <li>- Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives</li> <li>- Observatoires, système d'information géographique</li> <li>- Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques</li> <li>- Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens</li> <li>- Réseaux associatifs</li> <li>- Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs</li> <li>- Techniques et outils du marketing public</li> <li>- Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers</li> <li>- Principes et techniques de la participation des habitants</li> </ul>

<b>Autonomie et responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine</li> <li>- Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités</li> <li>- Force de proposition auprès des élus</li> <li>- Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire</li> <li>- Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage</li> </ul>
<b>Relations fonctionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération avec les services de la collectivité</li> <li>- Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs</li> <li>- Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleur (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général)</li> <li>- Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public</li> <li>- Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation</li> </ul>
<b>Situation fonctionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune, structure intercommunale</li> <li>- Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation, vie sociale ou directement aux élus, ou à titre exceptionnel à une association</li> </ul>
<b>Cadre d'emploi/ Qualification</b>	Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)
<b>Coût indicatif Etp</b>	48 000 €

## Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'activité du chargé de coopération

OBJECTIFS	FONCTIONS	ACTIONS	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'EVALUATION
1 Mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »	1.1 : Exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage	Préparation, co-animation et suivi des décisions du Copil de la CTG  Mobilisation d'expertises spécifiques pour faciliter la prise de décisions en Copil	Nombre de réunions de l'instance de pilotage (uniquement pour le coopérateur chef de projet CTG) : préparation et animation des réunions, relevé de décision, fonction d'alerte  Nombre et nature des expertises mobilisées dans le Copil ou groupes de travail	Nombre et nature des décisions facilitées à la suite de la fonction de relais et de conseils auprès des élus
	1.2 : Animation des travaux de diagnostic, de suivi et d'évaluation des engagements contractuels	Suivi de la programmation du plan d'action de la Ctg  Exercice d'une fonction d'alerte en direction du Copil en cas de blocage ou de non réalisation des actions prioritaires de la Ctg	Nombre et nature des axes de la Ctg dont la programmation est suivie  Nombre et nature des alertes en direction du Copil	Nombre et nature de nouvelles problématiques prises en compte dans le cadre de la Ctg dans le cadre de la fonction de veille et d'alerte du coopérateur
2 Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles	2.1 : Animation de démarches permettant d'identifier les attentes des familles et de les traduire en besoins	Préparation et conduite du diagnostic partagé  Fonction de veille sur le fonctionnement des groupes de travail	Nombre de partenaires associés à la démarche de diagnostic partagé  Nombre de réunions de veilles organisées et animées par le coopérateur sur le territoire	Nombre et nature de nouveaux sujets pris en compte dans le cadre de la Ctg dans le cadre de la fonction de veille et d'alerte du coopérateur
	2.2 : Contribution à l'animation et au suivi des travaux en commission	Conception et diffusion d'outils de suivi et d'échanges d'informations entre les groupes de travail et le Copil de la Ctg  Mobilisation d'expertises spécifiques pour faciliter les travaux des groupes de travail	Nombre et nature des enjeux et dispositifs de politique publique explicités auprès des élus et des partenaires	Nombre et nature des projets facilités à la suite de la fonction de relais et d'appui auprès des partenaires
3 Animer la mise en réseau des acteurs	3.1 : Identification et mobilisation des partenaires stratégiques	Echanges avec les instances du CDSF  Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation en directions des partenaires institutionnels mobilisés dans le cadre du CDSF	Nombre et nature des relais assurés entre la Caf et les partenaires pour accompagner la construction du projet de territoire	Nombre et nature de nouveaux partenaires mobilisés dans le cadre de la Ctg dans le cadre de l'animation territoriale des groupes de travail ou de réseaux organisés par le coopérateur

	3.2 : Animation d'un réseau d'acteurs et ou de chargés de coopération	Organisation ou participation à des temps de partage d'information et de régulation entre les coopérateurs de la Ctg  Réalisation de supports communs (information, pilotage, acteurs ressources, etc.) dans le cadre du réseau de chargés de coopération	Nombre et type de partenaires ayant bénéficié d'un conseil et d'un appui du coopérateur  Nombre et type de supports réalisés dans le cadre du réseau des coopérateurs	Meilleure visibilité exprimée par les partenaires sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institution
4 Organiser et animer la relation avec la population	4.1 : Développement des dispositifs permettant d'animer une concertation et une participation avec le public	Identification des initiatives citoyennes sur le territoire  Mise en relation des initiatives citoyennes avec les groupes de travail de la Ctg	Nombre et nature des ingénieries mise à disposition des acteurs pour consolider un projet en commun	Nombre et nature des projets mobilisant les habitants dans leur conception et leur évaluation
	4.2 : Conception et développement des supports d'information	Mobilisation et adaptation des supports de communication et d'information aux objectifs de la Ctg  Conception de supports de communication innovants	Nombre et nature des supports d'information permettant d'aller vers les habitants du territoire	Meilleure visibilité exprimée par les habitants sur les missions et les moyens mobilisables auprès de chaque institution

## ANNEXE 5-b : Schéma de coopération intercommunale CTG

- **Chargée de coopération globale**

Gaëlle MAZURE

0.5 ETP financé

Cheffe du pôle développement social CAPSO

- **Chargée de coopération thématique Petite Enfance**

Alexandra THOMAS

0.5 ETP financé

Responsable service petite enfance CAPSO

- **Chargée de coopération thématique Inclusion / Petite Enfance/Parentalité**

Sophie JOSSERAND

0.5 ETP financé

Coordinatrice accueil inclusif et parentalité CAPSO

- **Chargée de coopération thématique AVS – Politique de la Ville – Accès aux droits**

Aurore MILLE

0,5 ETP financé

Responsable service politique de la ville CAPSO

- **Chargée de coopération thématique jeunesse**

Coraline REANT

0.5 ETP financé

Coordinatrice Enfance Jeunesse

Espace Socioculturel de la Lys-Aire sur la Lys

- **Chargé de coopération thématique jeunesse**

Anthony BRIOUL

0.5 ETP financé

Référent Enfance Jeunesse

Centre social et culturel de Saint-Omer

**ANNEXE 5-c : Fiches de poste des « Chargé·e·s de coopération territoriale CTG »**

Pôle : Développement social

Intitulé du poste : Chargé de coopération globale CTG

Quotité de travail : 0,5 ETP

Grade : Attaché

Positionnement hiérarchique : Directeur Général des Services Adjoint : Jean-Pierre CIURLIK

A la direction du Pôle développement social, la chargée de coopération territoriale CTG assure des missions d'ingénierie en lien avec **les orientations stratégiques de l'intercommunalité en matière de développement et de redynamisation du territoire dans le domaine du développement social, de la santé à la petite enfance et la parentalité, de la jeunesse à la politique de la ville et au renforcement des services aux familles.**

Elle participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Elle propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes.

La chargée de coopération territoriale CTG anime à cet effet :

- ▶ **La conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques** et sur l'ensemble des thématiques du développement social
  - Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial
  - Identifier des tendances et facteurs d'évolution
  - Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité
  - Traduire les orientations politiques en plans d'action
  - Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions
- ▶ **L'accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrits dans la CtG et ou dans les différentes contractualisations du développement social**
  - Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels
  - Renforcer le maillage territorial sur l'ensemble des thématiques du développement social avec une attention particulière aux populations les plus fragiles
  - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire
  - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
  - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique
- ▶ **Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels**
  - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires
  - Mobiliser les acteurs locaux sur les thématiques de la CTG
  - Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales
  - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité
  - Favoriser les échanges d'expériences

► **Organisation et animation de la relation avec la population**

- Piloter la participation des habitants dans les différentes instances existantes (conseil de crèches ...)
- Communiquer sur les politiques mises en œuvre en direction des habitants et des familles

► **Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre**

- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées
- Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique
- Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation

**Activités :**

**Impulser et mettre en œuvre les politiques intercommunales « petite-enfance, enfance-jeunesse, parentalité, logement et accès aux droits »**

- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions
- Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités
- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire
- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg)
- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs

**Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles**

- Participer au diagnostic socio-économique du territoire
- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins
- Animer et suivre les commissions d'admission

**Animer la mise en réseau des acteurs**

- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial
- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale

Elle participe activement aux instances de pilotage et de travail mise en œuvre par les réseaux associatifs et particulièrement par les structures d'animation de la vie sociale dans le cadre de leur création ou renouvellement de contrat de projet.

**Savoirs généraux**

- Environnement territorial
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Procédures et actes administratifs
- Principes et modes d'animation du management public territorial
- Techniques de communication et de négociation
- Réseaux stratégiques d'information
- Méthodes d'ingénierie de projet
- Techniques de travail coopératif
- Bases de données, tableaux de bord
- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation

## **Savoirs socioprofessionnels**

- Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial
- Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc.
- Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels
- Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires
- Dispositifs et opérateurs du développement territorial
- Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques
- Outils et méthodes du développement local
- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données
- Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives
- Observatoires, système d'information géographique
- Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques
- Réseaux associatifs
- Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs
- Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers
- Principes et techniques de la participation des habitants

## Moyens techniques :

Pour son activité, la chargée de coopération territoriale CTG dispose d'outils informatiques adaptés et est formée aux logiciels mobilisés en interne.

## Relations fonctionnelles :

- Interne  
Échanges réguliers avec les élus et les différents services de la CAPSO au regard des objectifs fixés dans les différentes contractualisations du pôle Développement Social et la Convention territoriale globale  
Participation aux instances de pilotage des dispositifs transversaux à la direction
- Externe  
Services institutionnels : services de l'État, Conseil Régional, Conseil Départemental, CAF, Éducation Nationale, ARS, CPAM  
Communes,  
Associations du territoire/ Porteurs de projets sur les différentes thématiques de la CTG

## Conditions d'exercice :

Réunions en soirée possible.

Travail administratif. Mission de coordination pouvant nécessiter des déplacements notamment dans les quartiers prioritaires.

## Autonomie et responsabilités :

Placée sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services Adjoint, l'agent fait preuve d'autonomie et de prise d'initiative.

## FICHE DE POSTE

THOMAS Alexandra

Pôle : Développement social

Direction : Petite Enfance

Grade : Puéricultrice hors classe

Intitulé du poste : Chargé de coopération territoriale CTG - en charge de la petite enfance

Quotité de travail : 0,5 ETP

Positionnement hiérarchique : Cheffe du pôle développement social : Gaelle MAZURE

Au sein de la direction développement social, le/la chargé(e) de coopération territoriale CTG assure des missions d'ingénierie en lien avec **les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation du territoire dans le domaine du développement social, de la petite enfance et du renforcement des services aux familles.**

Il participe au pilotage et à la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes.

Il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes.

Le/la chargé(e) de coopération territoriale CTG en charge de la petite enfance anime à cet effet :

- ▶ **La conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques pour répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance :**
  - Accompagner et optimiser l'activité des structures d'accueil du jeune enfant en veillant à la qualité d'accueil
  - Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et des familles fragilisées, notamment au sein des structures
  - Poursuivre la promotion de l'activité des Relais Petite Enfance
  - Soutenir le renouvellement des assistants maternels selon les besoins des territoires
  - Accompagner, en partenariat avec les acteurs locaux, les nouveaux porteurs de projets du territoire ayant participé à l'Instance Départementale Eaje/Mam, dans construction et la définition de leur projet
  - Poursuivre la réflexion sur la création d'une Maison des 1000 premiers jours
- ▶ **L'assistance et le conseil auprès des élus et des comités de pilotage**
  - Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial
  - Identifier des tendances et facteurs d'évolution
  - Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité
  - Traduire les orientations politiques en plans d'action
  - Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions
- ▶ **L'accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrits dans la CTG**
  - Traduire les orientations politiques en plans d'actions.
  - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités
  - Développer des actions transversales avec les différents services de la collectivité et avec les acteurs du champ de la petite enfance.
  - Mener une démarche d'évaluation et proposer des évolutions.
- ▶ **Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels**
  - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires
  - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité
  - Favoriser les échanges d'expériences

► **Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre**

- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées
- Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Réaliser une veille sur la réglementation, les informations juridiques et sociales dans le domaine de la petite enfance.
- Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation

Le/la chargé de mission assure en complément l'interface avec les RPE et les structures d'accueils de jeunes enfants des actions mis en œuvre par les communes de la CAPSO.

Il/elle participe activement aux instances de pilotage petite enfance et de travail mise en œuvre par les partenaires petite enfance particulièrement dans le cadre de leur création ou renouvellement de contrat de projet.

**Savoirs socioprofessionnels**

- Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire de la politique national et la politique CNAF.
- Cadre réglementaire : le fonctionnement des collectivités, les évolutions statutaires et réglementaires relatives aux métiers et qualification de la petite enfance.
- Cadre réglementaire lié d'une part à la gestion de structures petite enfance et d'autre part aux besoins sanitaires, éducatifs et sociaux de l'enfant.
- Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels
- Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires
- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données
- Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives
- Réseaux associatifs

**Savoirs généraux**

- Evolution et cadre réglementaire de la politique petite enfance
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Techniques de communication et de négociation
- Techniques de travail coopératif
- Bases de données, tableaux de bord
- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation

Relations fonctionnelles :

- Interne :  
Échanges réguliers avec les élus et les différents services de la CAPSO au regard des objectifs fixés dans les contrats de ville et la Convention territoriale globale  
Participation aux instances de pilotage des dispositifs transversaux à la direction
- Externe  
Services institutionnels : services de l'État, Conseil Départemental, CAF, Caisse des dépôts, ARS, CPAM  
Associations du territoire/ Porteurs de projets

Validée par

La titulaire du poste

Le (la) chef/fe de service

La DRH

Pôle : Développement social / Service Petite Enfance

Intitulé du poste : Chargée de coopération territoriale Petite enfance / parentalité

Quotité de travail : 0,5 ETP (0.25 Petite enfance et 0.25 Parentalité)

Grade : Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Positionnement hiérarchique : Directrice Petite enfance

**Missions :**

**- Favoriser l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité**

- Organiser des réunions avec les partenaires dans le champ de handicap et de l'insertion professionnelle
- Organiser et animer des temps de présentation auprès des publics vulnérables (MIPE, CIAS...)
- Proposer des temps d'informations au public
- Accompagner les familles et faciliter l'accès aux modes de garde
- Répondre aux demandes des familles (socialisation de l'enfant, rompre l'isolement...)
- Travailler en transversalité avec les directrices de structures et les animatrices RPE afin de favoriser la mixité sociale dans les accueils ainsi que l'accueil de l'enfant porteur de handicap
- Faire le lien avec les structures médico-sociales du territoire

**- Coordonner l'observatoire Petite enfance :**

- Assurer avec les animatrices du relais petite enfance le recueil des données et l'analyse des données concernant l'offre et la demande en termes d'accueil de l'enfant de moins de 6 ans
- Préparer avec la directrice et la cheffe de pôle la communication aux élus
- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins
- Réaliser avec les animateurs des RPE les comités de pilotage locaux pour être une aide à la décision auprès des élus
- Participer aux diagnostics territoriaux dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité

**- Développer les partenariats et les réseaux professionnels**

- Participer aux temps d'échanges et mettre en place des actions parentalité en local en lien avec le Réseau Parents62
- Participer aux forums (mensuellement) et aux portes ouvertes de la maternité (2 fois par an)
- Participer au salon du travail de la CAPSO afin d'accompagner les personnes qui recherchent un emploi et par conséquent une solution de garde pour leur(s) enfant(s).
- Travailler avec l'ensemble des partenaires du territoire sur le projet de la Maison des 1000 premiers jours (mise en place d'un forum, chambre adaptée à bébé à la maternité...)
- Participer au Contrat Local Pour l'Emploi (CLPE) dans le groupe de travail « permettre l'accès facilité à la garde d'enfants »

### **Conditions et/ou contraintes du poste :**

- Travail en équipe, planning établi en réunion de coordination avec impératif d'engagement
- Présentation soignée et tenue correcte
- Horaires réguliers
- Prise de congés durant les fermetures annuelles
- Devoir de confidentialité
- Pénibilité liée à l'explosion au bruit et aux postures
- Situations de contact avec les enfants et leurs parents
- Discréction professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve
- Sens du service public.

### **Savoir :**

- Connaissance des différents modes de garde du jeune enfant
- Connaissance du développement et des besoins du jeune enfant
- Connaissance des enjeux fondamentaux de l'accompagnement éducatif du jeune enfant
- Connaissance des politiques familiales, des politiques et dispositifs territoriaux (schéma départemental, politique de la ville...)
- Connaissance du fonctionnement des collectivités et institutions (commune, communauté de communes, CAF, MSA, PMI...)
- Connaissance de la dynamique de groupes et des techniques d'animation de groupes
- Connaissances approfondies et actualisées du jeune enfant et de son environnement familial et social
- Connaissances de la législation concernant la Petite Enfance et en matière de Protection de l'Enfance
- Connaissances des conduites à tenir en cas d'urgence et des protocoles en vigueur au sein de la structure
- Connaissances de la méthodologie de projet et veiller à la cohérence du projet dans les actes quotidiens.

### **Savoir-faire :**

- Capacité d'empathie, d'analyse
- Capacité de communication (écoute et expression)
- Capacité de se remettre en cause et de prendre du recul
- Dynamisme et sens de l'organisation
- Capacité d'observation, d'écoute et d'évaluation
- Capacité de rester professionnel sans émettre de jugement
- Capacité d'utiliser l'outil informatique
- Capacité de rédiger un compte rendu d'une réunion
- Capacité d'analyse des informations recueillies et d'adaptation les actions en concertation avec les autres accueillants.
- Capacité de transmettre des informations, les expliquer, faire preuve de pédagogie
- Capacité d'orienter parents, professionnels et partenaires vers les services compétents en cas de questions spécifiques
- Capacité de mise en œuvre d'une communication professionnelle adaptée et respectueuse de chacun
- Capacité d'élaborer, suivre et évaluer des projets
- Capacité de conduire différents types de réunions, groupes d'expression, groupes de travail
- Capacité de formaliser des informations et des projets en vue de les communiquer
- Capacité de participer aux réunions de service
- Capacité de réaliser un diagnostic de territoire en mettant en évidence les problématiques et en caractérisant les enjeux

- Capacité de faire des propositions, négocier dans le cadre de projets partagés, de recherche de moyens
- Capacité d'assurer les tâches administratives et logistiques liées aux missions
- Capacité de se fixer des objectifs et d'évaluer les actions
- Capacité de s'organiser dans son travail en partenariat avec l'équipe et les intervenants extérieurs

**Savoir-être :**

- Sens du travail en équipe et sociabilité
- Qualité d'accueil d'écoute professionnelle, diplomatie
- Tolérance et respect d'autrui
- Discréction professionnelle et devoir de réserve
- Adaptation aux situations, sens du dialogue
- Capacité de faire évoluer sa pratique, s'auto-évaluer et se remettre en question
- Disponibilité pour les enfants, parents, accueillants et partenaires extérieurs
- Être dynamique et avenant
- Capacité de savoir trouver la « bonne distance »
- Capacité de savoir impulser une ouverture vers l'extérieur
- Dynamisme, polyvalence, adaptabilité, disponibilité
- Autonomie, neutralité
- Discréction et respect du secret professionnel
- Travail en équipe et en partenariat
- Créativité, organisation
- Sens des responsabilités
- Esprit d'initiative

Pôle : Développement social

Direction : Politique de la ville

Intitulé du poste : Chargé de coopération territoriale CTG - en charge de la politique de la ville, de l'accès aux droits et au numérique, de l'animation de la vie sociale

Quotité de travail : 0,5 ETP

Grade : Attaché

Positionnement hiérarchique : Cheffe du pôle développement social : Gaelle MAZURE

Au sein de la direction développement social, le/la chargé(e) de coopération territoriale CTG assure des missions d'ingénierie en lien avec **les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation du territoire dans le domaine du développement social, de la politique de la ville et du renforcement des services aux familles.**

Il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes.

Le/la chargé(e) de coopération territoriale CTG anime à cet effet :

sur les thématiques d'accès  
aux droits, de politique de la ville et d'inclusion numérique

- La **conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques** et notamment
  - **L'assistance et le conseil auprès des élus et des comités de pilotage**
    - Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial
    - Identifier des tendances et facteurs d'évolution
    - Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité
    - Traduire les orientations politiques en plans d'action
    - Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions
  - ▶ **L'accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CtG et ou dans le contrat de ville « Quartiers 2030 »**
    - Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels
    - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.
    - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique
  - ▶ **Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels**
    - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires
    - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité
    - Favoriser les échanges d'expériences
  - ▶ **Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre**
    - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information
    - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées
    - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
    - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique
    - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation

Le/la chargé de mission assure en complément l'interface avec les dispositifs de médiation santé et du projet de réussite éducative mis en œuvre par la collectivité.

Il/elle travaille en transversalité avec le secrétariat général et la direction numérique sur les mesures d'inclusion numérique et de lutte contre l'illectronisme développé sur le territoire.

Il/elle participe activement aux instances de pilotage et de travail mise en œuvre par les réseaux associatifs et particulièrement par les structures d'animation de la vie sociale dans le cadre de leur création ou renouvellement de contrat de projet.

#### **Savoirs généraux**

- Environnement territorial
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Procédures et actes administratifs
- Techniques de communication et de négociation
- Méthodes d'ingénierie de projet
- Techniques de travail coopératif
- Bases de données, tableaux de bord
- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation

#### **Savoirs socioprofessionnels**

- Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial
- Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc.
- Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels
- Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires
- Dispositifs et opérateurs du développement territorial
- Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques
- Outils et méthodes du développement local
- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données
- Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives
- Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques
- Réseaux associatifs
- Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs
- Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers
- Principes et techniques de la participation des habitants

#### Moyens techniques :

Pour son activité, le/la chargé de coopération dispose d'outils informatiques adaptés et est formée aux logiciels mobilisés en interne.

#### Relations fonctionnelles :

- Interne :  
Échanges réguliers avec les élus et les différents services de la CAPSO au regard des objectifs fixés dans les contrats de ville et la Convention territoriale globale  
Participation aux instances de pilotage des dispositifs transversaux à la direction
- Externe  
Services institutionnels : services de l'État, Conseil Régional, Conseil Départemental, CAF, Caisse des dépôts, Éducation Nationale, ARS, CPAM  
Communes concernées par la politique de la ville,  
Associations du territoire/ Porteurs de projets  
Conseils citoyens / Réseaux de la politique de la ville

#### Conditions d'exercice :

Réunions en soirée possible.

Travail administratif. Mission de coordination pouvant nécessiter des déplacements notamment dans les quartiers prioritaires.

Autonomie et responsabilités : Placé sous l'autorité hiérarchique de la cheffe du pôle développement social, l'agent fait preuve d'autonomie et de prise d'initiative.

# Fiche de poste

## Chargée de Coopération Territoriale thématique Jeunesse

### Espace SocioCulturel de la Lys

**La coopération désigne « l'action de coopérer »**

*Lier, agencer des éléments séparés pour constituer un ensemble cohérent ou pour atteindre un but commun déterminé.*

*Ensemble des fonctions possibles à adapter en fonction :*

- du contexte,
- du temps de travail,
- du champ de missions,
- du niveau hiérarchique....

IDENTIFICATION DU POSTE	
<b>Intitulé du poste</b>	Chargée de coopération territoriale CTG thématique Jeunesse
<b>Diplômes/Cadre d'emploi</b>	DEJEPS ou équivalent

PRESENTATION DU SERVICE et PLACE DU POSTE DANS L'ORGANISATION (A remplir par le gestionnaire)	
<b>Contexte (éventuellement)</b>	l'Espace SocioCulturel de la Lys est un centre social agréé dans un territoire particulier. Il agit sur l'ensemble de ce territoire étendu et met en place de nombreuses activités, services, actions et manifestations
<b>Mission principale du service</b>	Aller à la rencontre des communes et structures qui souhaitent développer une offre en direction de la jeunesse et partager notre expérience aux communes de la CAPSO proches d'Aire sur la Lys et situées sur le territoire de la CAPSO
<b>Composition du service (effectif, structures et liens hiérarchiques)</b>	L'Espace SocioCulturel de la Lys est une équipe pluridisciplinaire composée de 30 ETP avec des DEES, des CESF, des BPJEPS, un DESJEPS, etc....
<b>Positionnement de l'agent dans l'organigramme du service</b>	Coraline REANT est salariée de l'Espace SocioCulturel de la Lys depuis 2016. Elle occupe le poste de Coordinatrice Enfance Jeunesse. Son Diplôme : DEUG STAPS animation et gestion des activités, physiques, culturelles et sportives

MISSIONS ET ACTIVITES	
<b>Mission principale</b>	<p>Il (elle) contribue à l'élaboration de la politique territoriale.</p> <p>Il (elle) est responsable de la mise en œuvre et du pilotage des projets sur le territoire.</p> <p>Il (elle) met en œuvre la convention territoriale globale sur son champ de compétence.</p> <p>Il (elle) développe et anime un réseau de partenaires</p>
<b>Activités</b>	<p><u>Connaitre le territoire et assurer une veille prospective</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un état des lieux thématique et territorial</li> <li>- Connaitre les acteurs du territoire (internes et externes)</li> </ul> <p><u>Impulser une dynamique et mettre en œuvre les politiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage</li> <li>- Soutenir la création et le développement de projets</li> <li>- Accompagner et suivre les projets du territoire : appréciation du contexte local et des besoins, réglementation, subventions</li> <li>- Identifier, mobiliser et collaborer avec des partenaires</li> <li>- Animer une instance de suivi (politique et technique)</li> <li>- Aider à la décision</li> <li>- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs</li> </ul> <p><u>Participer, créer et faire vivre les réseaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques</li> <li>- Animer des réunions thématiques et des groupes de travail afin de développer les logiques de coopération et de mutualisation du territoire.</li> <li>- Sensibiliser aux politiques institutionnelles partenariales - Participer aux réseaux départementaux existants</li> </ul> <p><u>Communiquer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les actions et aider à la création d'outils</li> </ul> <p><u>Assurer le suivi des dossiers administratifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être l'interlocuteur/le facilitateur des institutions</li> <li>- Être garant du respect des échéances</li> </ul> <p><u>Organiser et animer la relation avec la population</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants</li> <li>- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public</li> </ul>

COMPETENCES REQUISES	
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement territorial : Analyse des besoins et caractéristiques (population, publics, acteurs, ...)</li> <li>- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité</li> <li>- Méthodologie de projet</li> <li>- Pilotage, organisation et gestion</li> <li>- Principes et modes d'animation</li> <li>- Evaluation de l'activité et valorisation des actions</li> <li>- Capacité de communication, de négociation et de travail coopératif</li> <li>- Capacité d'écoute et de concertation</li> </ul>

## DESCRIPTIF DE POSTE : CHARGE DE COOPÉRATION TERRITORIALE CTG THÉMATIQUE ENFANCE/JEUNESSE

ANTHONY BRIOL

TYPE DE STRUCTURE : CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

SECTEUR : ENFANCE JEUNESSE

INTITULÉ D'EMPLOI : CHARGÉ DE COOPÉRATION ENFANCE/ JEUNESSE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

EMPLOI REPÈRE : INTERVENANT SOCIAL

POSITION DANS L'ORGANIGRAMME :

SOUS LA RESPONSABITÉ HIERARCHIQUE ET FONCTIONNELLE DU DIRECTEUR DU CSCSO

NIVEAU DE FORMATION DEMANDÉ DANS L'EMPLOI : NIVEAU 5 DE JEPS OU ASSIMILÉ

COOPÉRATION AVEC LES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ

- RELATIONS AVEC LES ACTEURS DE LA VIE LOCALE,
- RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS, LES PARTENAIRES,
- RELATIONS AVEC LES OPÉRATEURS PRIVÉS DANS LE CADRE DE DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC,
- CONTACTS AVEC LES POPULATIONS À L'OCCASION DE RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

### MISSIONS :

- PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ENFANCE/JEUNESSE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, EN ASSURANT LA COHÉRENCE DES ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS, ET EN VELLANT À LA QUALITÉ, LA COMPLÉMENTARITÉ ET L'ADAPTATION DES DISPOSITIFS AUX BESOINS DES ENFANTS, DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES.

### DOMAINES D'ACTIVITÉS / ACTIVITÉS :

- IMPULSER ET METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES « ENFANCE-JEUNESSE »
  - ASSURER UN CONSEIL AUPRÈS DES ÉLUS ET DES COMITÉS DE PILOTAGE
  - TRADUIRE LES ORIENTATIONS POLITIQUES EN PLANS D'Actions
  - REPÉRER LES MARGES DE MANŒUVRE ET SAISIR LES OPPORTUNITÉS
  - ÉLABORER L'ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS LIÉS À LA MISE EN PLACE DU PROJET DE TERRITOIRE
  - ACCOMPAGNER L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CTG)
  - METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS DE SUIVI, D'OBSERVATION ET D'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS
- METTRE EN ADÉQUATION L'OFFRE D'ACCUEIL AUX BESOINS DES FAMILLES.
  - PARTICIPER AU DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE
  - ÉVALUER LES DEMANDES ET LES ATTENTES DES FAMILLES ET LES QUALIFIE EN BESOINS
- ANIMER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS.
  - IDENTIFIER ET MOBILISER LES PARTENAIRES
  - ÊTRE EN LIEN PERMANENT AVEC LES AUTRES CHARGÉS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LA CAF DU TERRITOIRE
- ORGANISER ET ANIMER LA RELATION AVEC LA POPULATION.
  - FAVORISER L'EXPRESSION ET LA MOBILISATION DES HABITANTS
  - DÉVELOPPER ET ANIMER DES DISPOSITIFS DE CONCERTATION ET DE PARTICIPATION AVEC LE PUBLIC
  - RÉGULER LES RELATIONS ENTRE INSTITUTIONS, ACTEURS ET POPULATION
  - VALORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CTG

### CAPACITÉS REQUISSES :

MAÎTRISE DE L'ENVIRONNEMENT TERRITORIAL, DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES ET DES PROCESSUS DE DÉCISION AU SEIN DES COLLECTIVITÉS. CONNAISSANCE DES CADRES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX CHAMPS D'INTERVENTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (JEUNESSE, ÉDUCATION, LOGEMENT, EMPLOI, CULTURE, ETC.).

COMPÉTENCES EN INGÉNIERIE DE PROJET, ANALYSE TERRITORIALE, ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET MOBILISATION DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT.

APTITUDE À LA CONCERTATION, À LA PARTICIPATION CITOYENNE, À LA COMMUNICATION PARTENIALE, AINSI QU'À LA GESTION DE CONFLITS ET AU TRAVAIL EN RÉSEAU. MAÎTRISE DES OUTILS DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D'ANALYSE (STATISTIQUES, SIG, TABLEAUX DE BORD).

EXIGENCES OU SUJETIONS PARTICULIÈRES LIÉES AU POSTE :

- ÊTRE MOBILISABLE POUR DES ACTIONS PONCTUELLES EN SOIREE OU LE WEEK-END.
- ÊTRE CAPABLE D'ANIMER EN DIRECTION DE TOUT PUBLIC, DE TOUT ÂGE ET EN DEHORS DES ÉQUIPEMENTS

RYTHME DE TRAVAIL : 0,5 ETP HEBDOMADAIRE

DATE DE RÉALISATION DU DESCRIPTIF DE POSTE : 26/10/2023

DATE DE MISE À JOUR : 01/07/2025

PRISE CONNAISSANCE PAR LE SALARIÉ LE : 01/07/2025

SIGNATURE :



### PROJET DE DELIBERATION

#### Signature de la Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

En 2021, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais a sollicité les intercommunalités pour conclure sur chacun de leur territoire une Convention Territoriale Globale (CTG). C'est ainsi que la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, les communes du territoire et la CAF ont signé ce nouveau cadre d'intervention, visant à coconstruire un projet de renforcement des services aux familles en cohérence avec le champ de compétences de chacun.

Cette convention doit être renouvelée et co-signée par la CAF, la MSA, les communes, le RPC "la croisée des villages", le RPC de la Morinie, le RPI de l'Hermitage, le SIVU de Thérouanne et la CAPSO avant le 31 décembre 2025 et portera sur la période 2026-2030. L'enjeu du renouvellement de cette convention est notamment financier puisqu'il conditionne le maintien des financements en cours pour les offres de service existantes, que ce soit pour la CAPSO, les communes ou tout autre gestionnaire. Au vu des divers financements apportés au territoire dont le montant s'élève à 5 238 444 € (prestations de service et bonus), dont 2 021 318 € au gestionnaire CAPSO, la CAF joue un rôle prépondérant dans la cohésion sociale du territoire.

Comme pour les années précédentes, en complément de la CTG, des conventions de financement seront conclues entre la CAF et les gestionnaires de services (Capso, communes, centres sociaux...).

La CTG vise à favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle traite ainsi des domaines de la petite enfance, de la jeunesse, du soutien à la fonction parentale, du logement, de la politique de la ville ou encore de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits (santé, numérique...).

Afin de répondre au mieux aux besoins des habitants, le renouvellement de la CTG repose sur :

- une évaluation de la CTG précédente,
- une actualisation du diagnostic territorial : offre de service financée, données de l'observatoire petite enfance et de l'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer, diagnostic du plan local de l'habitat, bilans de la médiation santé, diagnostic des projets sociaux des centres sociaux, données descriptives issues des partenaires...,
- et surtout une phase de concertation à l'échelle des bassins de vie permettant de faire émerger les objectifs et enjeux prioritaires du territoire.

La rédaction de la nouvelle convention formalise les objectifs identifiés collectivement et inclut les projets et dispositifs stabilisés.

Les communes, de par leur action de proximité, la gestion de leur équipement, services et dispositifs, contribuent aux objectifs identifiés dans la CTG.

La convention prévoit une clause d'actualisation pour intégrer les éventuels nouveaux projets portés par les nouvelles équipes municipales et intercommunales suite au renouvellement des mandats de 2026.

#### Délibéré

- Approuver les termes de la Convention territoriale globale
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer ce document ainsi que toutes pièces s'y rapportant.